



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport d'activité 2010



Service de l'agriculture

Département de l'économie, de l'énergie et
du territoire (DEET)

Table des matières

1. EVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE FÉDÉRALE	3
2. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES EXPLOITATIONS	4
2.1 DÉCISIONS RENDUES	4
2.2 DOCUMENTATION ÉTABLIE	4
2.3 ÉLÉMENTS DÉCISIFS	4
2.4 COORDINATION AVEC D' AUTRES ENTITÉS	6
3. PROMOTION.....	7
3.1 FÊTE NATIONALE DE LA RACE D'HÉRENS	7
3.2 FLEUR D'HÉRENS, VIANDE DU VALAIS	8
3.3 RACLETTE DU VALAIS AOC	10
4. PAIEMENTS DIRECTS.....	12
4.1 GESTION DES PAIEMENTS DIRECTS	12
4.2 EVOLUTION DES PAIEMENTS DIRECTS 2015.....	15
4.3 PROJET ASA 2011 (ADMINISTRATION SECTEUR AGRICOLE)	17
5. DÉVELOPPEMENT RURAL.....	19
5.1 GROUPE DE PRODUITS 1101 - PLANIFICATION.....	19
5.1.1 <i>Adaptation des directives.....</i>	20
5.1.2 <i>Études visant à la réalisation de projets de développement régionaux (PDR)....</i>	20
5.1.3 <i>Études visant à la sauvegarde du vignoble en terrasses.....</i>	21
5.1.4 <i>Prises de position et préavis.....</i>	22
5.1.5 <i>Projet visant à la promotion de l'agritourisme</i>	23
5.2 GROUPE DE PRODUITS 1102 - RÉALISATION	24
5.2.1 <i>Génie rural</i>	25
5.2.2 <i>Constructions rurales et alpages.....</i>	27
5.2.3 <i>Crédits agricoles</i>	28
5.2.4 <i>Agritourisme</i>	30
5.2.5 <i>Remembrements urbains (RPU).....</i>	30
5.2.6 <i>Projets spéciaux.....</i>	31
6. ARBORICULTURE ET CULTURES MARAÎCHÈRES.....	33
6.1 PROJET OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE.....	33
6.2 PROJET SÉLECTION ET CONSERVATION DES CLONES DE LUIZET	35
6.3 RECONVERSION ET MODERNISATION DES CULTURES DE FRUITS ET LÉGUMES DU VALAIS	38
6.3.1 <i>Reconversion des cultures de pommiers et poiriers en cultures de pommiers, abricotiers et cerisiers.....</i>	38
6.3.2 <i>Soutien pour petits fruits et légumes.....</i>	39
6.3.3 <i>Soutien à l'arrachage des abricotiers atteints d'enroulement chlorotique</i>	39
6.3.4 <i>Soutien à la plantation d'arbres sauvages isolés.....</i>	39
6.3.5 <i>Appréciation générale du déroulement de la reconversion.....</i>	39
6.4 FILIÈRE QUALITÉ ABRICOT	39
<i>Objectif du projet.....</i>	39
<i>Matériel et méthode</i>	40
<i>Principaux résultats.....</i>	41
<i>Poursuite du réseau qualité</i>	42

6.5	RÉSEAU DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE	42
6.6	ELABORATION D'UNE POLITIQUE CANTONALE MARAÎCHÈRE	44
6.7	CHAUFFAGE DE SERRES AVEC LA SATOM – ETUDE DE FAISABILITÉ	46
7.	VITICULTURE	49
7.1	SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ENCÉPAGEMENT DU VIGNOBLE VALAISAN	49
7.2	OBSERVATOIRE DES VINS EN GRANDE DISTRIBUTION EN SUISSE.....	49
7.3	POINT DE SITUATION DE L'AFFINEMENT DES SECTEURS D'ENCÉPAGEMENT	49
7.4	LES SURFACES VITICOLES À BIODIVERSITÉ NATURELLE (SVBN)	50
7.5	VITI 2015 : LA SIGNATURE D'UNE CHARTE DE QUALITÉ ET D'UN MANDAT DE PRESTATIONS	50
8.	FORMATION.....	54
8.1	LES COURS INTERENTREPRISES DANS LES FORMATIONS AGRICOLES	54
8.2	RÉSEAU EUROPÉEN DES LYCÉES VITICOLE : OPPENHEIM 2010	55
8.3	FORMATION AGRICOLE – ANNÉE SCOLAIRE 2010 / 2011	56
8.4	ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	58
8.5	DOMAINE AGRICOLE : GESTION PAR CENTRE DE COMPÉTENCES	60
8.6	DOUBLE DÉCISION DU GRAND CONSEIL	61
8.7	FORMATION CONTINUE	63
8.8	FORMATION HORS CANTON	65
8.9	PROGRAMME INTERREG IV EN FRANCE – SUISSE.....	65
8.10	MISE EN PLACE DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE FORMATION DES HORTICULTEURS PAYSAGISTES	67
8.11	COURS INTERENTREPRISES.....	68
8.12	NOUVELLE CAVE À FROMAGE	68
8.13	EAV : UNE ORGANISATION ENTIÈREMENT NOUVELLE.....	69
8.14	LES SÉMINAIRES DE FORMATION À L'ÉTRANGER.....	70
8.15	EDUQUA	72
9.	CONSEIL ET ANIMATION	74
9.1	L'AVENIR DES ALPAGES VALAISANS	74
9.2	PROJET : SUCCESSION DES EXPLOITATIONS	77
9.3	AVENIR DES FROMAGERIES	79
9.4	PLAN DE PROTECTION DES ALPAGES	82

1. Evolution de la politique agricole fédérale

En 2010, la politique agricole fédérale a été principalement marquée par les thèmes suivants :

Enveloppe financière 2012-2013

Le 30 juin 2010 le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2012 et 2013. Les montants maximums prévus sont les suivants :

- 351 mio pour les mesures destinées à améliorer les bases de production
- 763 mio pour la promotion de la production et des ventes
- 5614 mio pour les paiements directs.

Initialement prévue dans le cadre du programme de consolidation du budget 2012/2013, une réduction de 10% des deux premiers montants a par la suite été abandonnée avec le renoncement à ce programme.

Paquet agricole du printemps 2010

Le 12 mai 2010, le Conseil fédéral a adopté la modification de 13 ordonnances agricoles. Le point central porte sur l'augmentation des paiements directs pour la région de montagne et les grandes cultures, ceci afin d'assurer l'exploitation de terrains difficiles dans la région de montagne et de prévenir la régression des terres assolées

Paquet agricole de l'automne 2010

Le 27 octobre 2010, le Conseil fédéral a modifié 9 ordonnances agricoles. Ces adaptations visaient à apporter des simplifications administratives et techniques et à réduire le supplément versé pour le lait transformé en fromage. Ce dernier point sera ensuite corrigé par le Parlement afin de maintenir ce supplément à 15 cts par kg de lait transformé. Enfin, le dispositif de réserve au bilan décidé par le Parlement en vue d'un accord OMC ou EU est mis en œuvre au 1er janvier 2011.

Agriculture et filière agricole 2025

Le 27 août 2010, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) a présenté un papier de discussion portant sur les visions de développement de l'agriculture suisse à l'horizon 2025. L'objectif consiste à permettre à l'agriculture et l'industrie alimentaire suisses de répondre aux besoins des consommateurs et aux attentes de la population par une production de denrées alimentaires compétitive, optimale au plan écologique et socialement responsable. A cet effet, l'OFAG propose une stratégie reposant sur deux piliers : l'optimisation de la politique agricole actuelle, notamment par un nouveau système des paiements directs et l'élargissement du champs d'action à l'ensemble de la filière agro-alimentaire.

Politique agricole 2017

L'année 2010 a enfin été fortement consacrée à la préparation de la politique agricole 2017, à savoir le cadre juridique et financier qui va accompagner l'agriculture suisse de 2014 à 2017. Le point fort de ce paquet, mis en consultation en printemps 2011, porte sur la réforme du système des paiements directs. Ceux-ci seront composés de 5 types de contributions, ciblés en fonction d'objectifs définis en cohérence avec les missions assignées à l'agriculture suisse par la Constitution.

2. Activités de la commission de reconnaissance des exploitations

La Commission de reconnaissance des exploitations – CRE a été instituée par le Chef du Service de l'agriculture le 1er juin 2010. Composée de 4 membres, elle a repris l'héritage du passé et s'est donné pour devoir de construire l'avenir.

2.1 Décisions rendues

Entre son investiture au 1er juin 2010 et la date buttoir du 3 décembre 2010 pour le service des paiements directs, la CRE a rendu 76 décisions de reconnaissance d'exploitation (36 dans le Bas-Valais et 40 pour le Haut-Valais).

S'y ajoutent une décision de retrait de la reconnaissance et une décision sur réclamation, toutes deux afférant au Bas-Valais. 17 décisions de refus de la reconnaissance d'exploitation ont également dû être notifiées en décembre 2010 (11 pour le Bas-Valais et 6 dans le Haut-Valais).

2.2 Documentation établie

Le formulaire de base de requête d'une reconnaissance d'exploitation a été entièrement revu et amélioré, puis traduit dans les deux langues officielles. Il est accompagné d'une annexe énumérant les pièces à produire pour l'obtention d'une décision favorable.

2.3 Éléments décisifs

a) Formation professionnelle

L'art. 2 al. 1 let. c et al. 1bis de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs du 7 décembre 1998 (OPD ; RS 910.13) pose l'exigence d'une formation professionnelle initiale d'agriculteur ou qui puisse y être assimilée (formation continue, activité pratique d'au moins 3 ans). L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a recommandé dans ses commentaires et instructions 2010 relatifs à l'OPD, page 4, de se montrer souple par rapport à une reprise d'exploitation par le/la conjoint/e. Sur cette base, la CRE admet une formation professionnelle suffisante pour les époux/ses qui ont terminé leur scolarité obligatoire (certificat d'Etude, Ecole ménagère) et dont la commune de domicile témoigne qu'ils ont toujours secondé l'exploitant dans les travaux agricoles. Le minimum que l'on puisse exiger, est que l'époux/se soit en mesure de comprendre les formulaires et connaître les documents à remplir. L'activité agricole demande également certaines autres tâches administratives (PER, paiements directs, améliorations structurelles, impôts, documents bancaires et des assurances, etc.) auxquelles les titulaires d'une reconnaissance d'exploitation ne peuvent pas échapper. L'aspect des conjoints/es de langues étrangères ou illettrés est à appréhender dans le sens où un patron doit être apte à diriger son entreprise. La CRE garde donc le droit d'exiger un minimum de scolarisation.

Par ailleurs, à teneur de l'art. 73a al. 2 OPD, les exploitants qui ont touché des paiements directs entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2006 n'ont pas à prouver qu'ils remplissent la condition de formation professionnelle de l'art. 2 al. 1 let. c OPD. Pour tous les autres nouveaux exploitants, les conditions légales sont strictement appliquées.

b) Registre des parcelles

Le registre des parcelles doit être intégré au dossier. En cas de biens-fonds multiples, la CRE privilégie les extraits des parcelles significatives en propriété ou en location, afin d'éviter des coûts importants à l'exploitant.

c) Attestations vétérinaire et sur la protection des eaux

Lorsque les rapports du Vétérinaire cantonal et du Service de la protection des eaux – SPE sont expédiés par mails, aucune signature électronique n'est à disposition. La CRE accepte cependant ce mode de faire, car en cas de recours, la décision originale signée peut être aisément requise. La CRE ne peut par contre pas se contenter du rapport sur les prestations écologiques requises –PER en l'absence des attestations vétérinaire et du SPE. Avec l'expérience, la CRE communique désormais directement aux deux services concernés (Office vétérinaire et SPE), le nom des personnes qui s'inscrivent comme titulaires d'une future reconnaissance d'exploitation et les documents correspondants lui parviennent sans intermédiaire.

d) Budget

Pour les exploitations déjà existantes qui continuent d'être gérées comme par le passé, sans aucune nouveauté, il n'est pas nécessaire de produire un budget. Pour toutes les autres formes : reprises ou nouvelles, cet apport demeure obligatoire. La discussion est ouverte pour les exploitations inférieures à 0,25 UMOS et celles travaillées à titre de hobby. Elles ne sont pas reconnues au sens de l'art. 6 OTerm, mais simplement enregistrées à des fins statistiques et leur nom communiqué au Service vétérinaire et au SPE. Lorsque les 0,25 UMOS sont atteints, c'est à l'exploitant d'intervenir pour demander la reconnaissance de son exploitation ainsi que l'octroi des paiements directs. Les intéressés sont priés de fournir un budget ou l'annexe agricole liée à la déclaration fiscale.

e) Taxations des deux dernières années

La CRE relève l'importance de ces pièces pour l'octroi des paiements directs. Elles sont indispensables tant pour les personnes physiques que morales. L'art. 24 OPD requiert la valeur des deux dernières années fiscales ayant fait l'objet d'une taxation définitive entrée en force. La CRE accorde une exception pour les reprises par le/la conjoint/e, car la situation fiscale vaut pour le couple.

En 2011, une démarche sera menée auprès de l'Administration fiscale cantonale pour pouvoir obtenir directement ces documents de leur part, moyennant l'accord préalable des intéressés lors du dépôt de la demande de reconnaissance d'exploitation.

f) Exploitants et sociétés

Selon l'art. 6 al. 1 OTerm, l'exploitant physique doit être autonome vis-à-vis de la société dont il est membre. En vertu de l'art. 2 al. 5 OPD, il est prohibé pour lui de prendre en affermage l'entreprise d'une personne morale où il assume une fonction dirigeante et participe pour plus de 30% au capital social. En application de l'art. 6 al. 4 OTerm, il faudrait alors reconnaître la société comme exploitante et, en outre, éviter que des exploitants reconnus ne deviennent associés de celle-ci.

g) Immeubles et terres en copropriété

Dans une communauté d'exploitation, les membres sont invités à toujours garder en propriété l'apport initial (base), car selon l'art. 30a al. 2 let. b de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole du 7 décembre 1998 (OTerm ; RS 910.91), si tous les biens sont tenus en copropriété, il n'existe plus qu'une seule exploitation individuelle au sens de l'art. 6 OTerm. Les unités de base doivent rester propriété de chaque partie. L'OFAG est très à cheval sur cette disposition et n'hésite pas à exiger des vérifications de reconnaissance avec, en plus, une décision fondée sur l'art. 7 LDFR (existence de plusieurs entreprises agricoles).

La CRE suggère donc que chaque unité originelle reste en main propre et exclusive du membre individuel qui l'a apportée lors de la formation de la communauté.

h) Contrats liant les actionnaires

L'OFAG demande d'utiliser un contrat spécial liant les actionnaires (Aktionärsbindungsvertrag) pour toutes les SA. Celui-ci doit reprendre les éléments figurant dans les commentaires et instructions 2010 de l'OFAG relatifs à l'OPD, page 5, ad art. 2 al. 3 let. a.

i) Exploitants éloignés

La reconnaissance d'une exploitation dont le domicile du titulaire est éloigné par une longue distance, voire situé hors canton, crée des difficultés. En effet, selon l'art. 2 al. 1 OTerm, l'exploitant est une personne qui gère une exploitation pour son compte et à ses risques et périls. Par ailleurs, 50% au moins des travaux à effectuer dans l'exploitation doivent être accomplis par la main-d'oeuvre propre à celle-ci. La crédibilité de la CRE serait remise en cause si ce n'est pas la personne reconnue qui exploite, mais un homme de paille. Il ne sera toutefois procédé à un contrôle approfondi qu'en cas de soupçons et/ou doutes avérés.

j) Délais

Il n'est pas possible de rendre une décision de reconnaissance d'exploitation avant d'avoir reçu les formulaires certifiés par les communes relatifs aux surfaces, lesquels arrivent généralement début mai. Mais une fois la décision rendue, elle s'applique avec effet rétroactif au 1er janvier. Par ailleurs, les dernières décisions de reconnaissance d'exploitation doivent être entérinées avant le début décembre, afin que le bouclage et le versement des paiements directs puissent correctement s'exécuter. A défaut, la demande sera reportée sur l'année suivante.

2.4 Coordination avec d'autres entités

La CRE collabore directement avec le Vétérinaire cantonal et le SPE pour obtenir les attestations établies par ces services.

Elle a approché de même le Service des contributions pour recevoir directement les documents fiscaux indiqués par l'art. 24 OPD. La CRE travaille également en liens étroits avec l'Office des améliorations structurelles, responsable de l'octroi des crédits agricoles, ainsi qu'avec l'Office des paiements directs et l'Office de consultation et d'économie animale.

3. Promotion

3.1 Fête nationale de la Race d'Hérens

Durant toute l'année 2010, le Service de l'agriculture du Valais a collaboré avec la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens afin de mettre sur pied un concept novateur de promotion de cette race autochtone ainsi que des produits du terroir valaisan.



La Fête Nationale de la Race d'Hérens aura lieu le 7 et 8 mai 2011 à Aproz. La finale cantonale des combats de reines va se transformer en une grande manifestation se déroulant sur deux jours. Aproz deviendra le centre du monde de la race d'Hérens.

Le samedi, auront lieu la finale « nationale » des génisses ainsi que plusieurs concours pour les primipares, pour les vaches et pour les taureaux. Ces concours existent déjà aujourd'hui mais se déroulent à différentes périodes de l'année, de manière, presque, confidentielle. Il s'agit d'événements réservés au monde des éleveurs. A Aproz, ils prendront une nouvelle dimension, plus populaire et plus accessible aux néophytes.

Pour le Service de l'agriculture du Valais, cette Fête est un endroit idéal pour présenter les produits du terroir valaisan. Les deux autres races autochtones valaisannes que sont les moutons nez noir et les chèvres col noir seront également invitées à prendre part aux réjouissances. Une grande tente supplémentaire accueillera donc le « coin valaisan » où se regrouperont aussi le « Pain de Seigle valaisan AOC », la « Fleur d'Hérens, viande du Valais », « le Raclette du Valais AOC », les Fruits & Légumes du Valais, la « Viande séchée du Valais IGP », et l'agritourisme.

L'Ecole cantonale d'Agriculture et « Tierspital » de Berne présenteront aussi leurs activités au grand public.

La finale cantonale en mutation

Le dimanche aura lieu la traditionnelle finale des combats de reines des quatre principales catégories. La Radio télévision suisse sera à nouveau là pour retransmettre l'événement en direct avec quelques innovations à la clé.

La fête sera organisée conjointement par la Fédération Suisse d'élevage de la Race d'Hérens, par les Amis des reines du Bas-Valais et du Haut-Valais, le tout avec l'appui de l'Etat du Valais et de son Service de l'agriculture.

Le comité d'organisation a été placé sous la présidence de l'ancien chef du service de la sécurité, David Schnyder. Cette présidence haut-valaisanne est un clin d'oeil au développement de la race dans la partie germanophone du canton, un Haut-Valais qui regroupe bientôt un quart du cheptel hérens du canton.

Faire la fête à l'Hérens

Pourquoi mettre sur pied une telle fête de l'Hérens ? Les réponses à cette question sont multiples. Il s'agit d'élargir le public habituel pour intéresser les « urbains » et de porter la manifestation au-dehors du Valais. Il nous faut montrer que l'Hérens n'est pas seulement une race de combat. La finale des combats est la fête des éleveurs et des connaisseurs. Les organisateurs souhaitent faire découvrir aux citadins les autres aspects de la race.

Une race qui s'étend en dehors du Valais

Pour le Service de l'agriculture, il s'agit aussi d'ancrer l'événement dans le canton du Valais. Le Valais doit rester le Vatican de la race d'Hérens au moment où elle commence à s'exporter en dehors de ses frontières, voire à l'étranger. C'est le dernier moment d'agir pour garder le leadership.

Il ne s'agit pas de garder jalousement l'Hérens pour le Valais. Au contraire. La FSRH est une institution nationale. Un des syndicats d'élevage qui la constitue regroupe d'ailleurs des éleveurs qui ne sont pas établis en Valais. Ce syndicat, appelé Ouest-Suisse est appelé à se développer. Les combats de reines deviennent monnaie courante à l'extérieur du Valais. Dans les cantons de Vaud, de Fribourg et de Berne notamment. En collaboration avec les vétérinaires cantonaux, l'obligation de surveillance des combats par des commissaires valaisans a été instaurée. Les organisateurs, mécontents la première année, ont compris maintenant que les règles établies par la FSRH n'ont pas pour but d'embêter, mais correspondent au bien de la race.

3.2 Fleur d'Hérens, viande du Valais

Durant 2010, le comité du label « Fleur d'Hérens, viande du Valais » s'est réuni à 4 reprises. Suite à la première année de fonctionnement en 2009, cette association valaisanne a changé son nom au début 2010 pour devenir la « Fleur d'Hérens, viande du Valais ».



Cette nouvelle appellation a pour but de se distinguer vraiment de toutes les offres de viande Hérens non labellisée qui foisonnent. Son but est de valoriser, promouvoir et défendre les produits de qualité des éleveurs valaisans de la race d'Hérens.

Cette association est une interprofession qui regroupe les acteurs de la filière éleveur-boucher-restaurateur. Peuvent devenir membres de ce label tous ceux qui s'engagent à respecter un cahier des charges axé sur la qualité de la viande et l'entretien de notre territoire montagneux. Comme la démarche est certifiée auprès de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), elle est entrée également dans le club de la marque

Du matériel promotionnel pour les membres actifs a été créé. Soutenu par la marque Valais et le Service de l'agriculture, le label a pu créer des supports attractifs tels que des sets de table pour restaurants, affichettes pour établissements ainsi que des autocollants et des brochures.

Le label était présent durant toute l'année au marché hebdomadaire de Sion ainsi qu'à la Finale Cantonale 2010. Le label a également eu droit à quelques reportages écrits alors qu'il faisait aussi la « une » de couleurs locales à la TSR en début d'été.

Pour l'année 2009, 18'034 kg de viande ont été commercialisés, soit une augmentation de 35,7 % par rapport à 2008. Ce sont 69 bêtes qui ont été abattues, soit 5,8 par mois pour un poids moyen de 261.4 kg par tête de bétail.

Pour l'année 2010, il s'agit de 103 bêtes pour un poids moyen de 249.2 kg par tête de bétail. 25'671 kg de viande ont été commercialisés, soit une augmentation de 42.3 % par rapport à 2009.

La progression des abattages est sensible puisqu'en 2005, 38 bêtes avaient passé par la filière, 46 en 2006, 58 en 2007, 57 en 2008, 69 en 2009 et 103 en 2010. Les génisses et les boeufs devancent de peu les vaches dans les catégories d'abattage, alors que les primipares ferment la marche. L'offre mensuelle atteint deux pics, en mars-juin et surtout en octobre-décembre.

En adhérant au label « Fleur d'Hérens, viande du Valais », l'éleveur s'engage à respecter plusieurs points essentiels dont :

- être membre de AQ-Viande suisse;
- ses animaux doivent être nés en Valais et détenus sans interruption pendant 12 mois en Valais avant leur abattage. Durant les quatre derniers mois, ils sont détenus sans interruption chez un ou plusieurs membres du label;
- ses animaux doivent pâturer au moins 80 jours/an en zone de montagne afin de participer à l'entretien de nos beaux paysages alpins;
- le fourrage de base doit provenir de l'exploitation à raison de 75 % au minimum, ceci afin de participer aussi à l'entretien du territoire valaisan;
- l'abattage doit se dérouler dans des abattoirs valaisans agréés afin de préserver des places de travail et de valoriser les abattoirs valaisans.

Le boucher et le restaurateur qui adhèrent au label « Fleur d'Hérens, viande du Valais » s'engagent également à :

- ce que les quartiers arrière des carcasses soient maturés au moins pendant 15 jours à une température entre 0 et 2°C et que les quartiers ne soient pas commercialisés avant le 3ème jour suivant l'abattage;
- ce qu'un bonus de prix de 1.- CHF/kg poids mort soit versé à l'éleveur selon les prix hebdomadaires de Proviande en vigueur le jour d'abattage de l'animal;
- ce que de la viande labellisée soit proposée dans son assortiment ou sur sa carte.

Ainsi, cette filière assure une prise en charge de l'animal qui permet une plus-value à chacun des membres de la « chaîne de valeur ». En dégustant une viande du label « Fleur d'Hérens, viande du Valais », le consommateur participe à un meilleur revenu agricole des éleveurs et directement, à l'entretien du territoire valaisan.

Le label « Fleur d'Hérens, viande du Valais » fait également partie du « club » des produits de la marque Valais dont les valeurs centrales sont la qualité, le développement durable et le respect des Valaisans.

Le label « Fleur d'Hérens, viande du Valais »

- est le premier dans le domaine de la viande sur le territoire valaisan
- a été le premier à garantir une plus-value à chacun des membres de sa filière
- est le précurseur d'une démarche plus large qui vise l'AOC pour la viande de la race d'Hérens issue de son aire géographique d'origine
- institue un contrôle régulier de la qualité de la viande ainsi que de la provenance du bétail et de l'entretien du territoire montagnard valaisan

3.3 Raclette du Valais AOC

En 2010, les trois objectifs prioritaires de l'interprofession ont été atteints. Il s'agissait de la mise en place d'une organisation fonctionnelle, la certification AOC de la filière et le lancement du « Raclette du Valais AOC » sur le marché national.



Rentabiliser la fabrication du Raclette du Valais AOC, tel est le but économique de l'ensemble des protagonistes de la production et de la commercialisation de cette spécialité fromagère ; c'est également la raison de grandes attentes des membres à l'égard de l'interprofession Raclette du Valais AOC (IPR), qui en est bien consciente. Le but de cette dernière est d'améliorer la plus-value du Raclette du Valais AOC à l'aide des activités qu'elle déploie, par exemple des mesures de marketing ciblées, le positionnement de la marque « Raclette du Valais AOC », des mesures de promotion de la qualité, mais aussi une offre d'informations et de prestations.

La commission du marketing (dont le Service de l'agriculture est membre invité) créée par l'IPR prépare la stratégie marketing, les objectifs annuels, de même que le budget marketing à l'attention du comité. Elle analyse et approuve en outre les priorités et plans de mesures proposés par le secrétariat. La commission a approuvé les dossiers qui suivent à l'attention du comité:

- Stratégie de marketing 2010-2012 ;
- Lancement du Raclette du Valais AOC sur le marché national ;
- Adaptation du manuel de la marque « Raclette du Valais AOC » ;
- Budget et activités de marketing 2011.

Une grande étape a été franchie en 2010 avec la certification AOC de nombreuses entreprises par l'Organisme Intercantonal de Certification OIC. Celui-ci a certifié 16 fromageries, 1 fromagerie d'alpage et 1 local d'affinage pour la fabrication et l'affinage du Raclette du Valais AOC. À l'issue de cette première phase, les exploitations certifiées représentent donc environ 70 % de la quantité de fromage produite dans les fromageries valaisannes régionales et de montagne.

Sur mandat de l'IPR, l'agence lausannoise ECS Conseil SA a effectué de décembre 2009 à janvier 2010 une étude de marché représentative qui devait répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les personnes les plus susceptibles d'acheter du fromage Raclette du Valais AOC ?
- Quelles sont les motivations d'achat ?
- Par quels éléments le Raclette du Valais AOC se distingue-t-elle de ses concurrents ?
- Quel impact la publicité en faveur du Raclette du Valais a-t-elle eu jusqu'ici sur les consommateurs ?

Les résultats de l'étude sont très instructifs. Partout en Suisse, la raclette est principalement consommée dans le cadre privé et 25 % seulement des consommateurs en prennent au restaurant.

Dans 90 % des cas, le fromage à raclette est acheté auprès des grands distributeurs, bien qu'en Suisse romande et en Valais, les consommateurs soient plus nombreux à l'acheter dans un commerce spécialisé ou chez le fromager directement. Pour les consommateurs, l'appellation « Raclette du Valais AOC » évoque le canton du Valais, un repas, la convivialité et les montagnes. Quant aux motivations d'achat, on retiendra surtout les éléments suivants : qualité, goût et caractère, origine reconnaissable.

Les résultats et les conclusions de l'étude de marché ont servi de base pour l'établissement de la stratégie de marketing 2010-2012. Les activités promotionnelles en faveur du Raclette du Valais AOC visent en premier lieu l'amélioration de la plus-value dans l'ensemble de la filière et l'augmentation des parts de marché en Suisse.

Les activités de marketing sont essentiellement concentrées sur le marché suisse. En 2010, l'interprofession a concentré son marketing sur les axes suivants :

- Information des médias (certification AOC, lancement du Raclette du Valais AOC sur le marché ;
- Travail au niveau des consommateurs (publireportages et dégustations) ;
- Production de moyens promotionnels ;
- Sponsoring et présence dans les manifestations publiques ;
- Participation aux foires grand public.

4. Paiements directs

4.1 Gestion des paiements directs

L'activité liée au versement des contributions agricoles occupe l'ensemble du temps de travail des collaborateurs (trices). Selon le planning annuel, les différentes tâches se déclinent comme suit :

Mois	Activités
Mars	Préparation pour l'année en cours : Instructions pour les préposés communaux Statistiques Documents divers liés aux relevés des structures agricoles Etude des nouveautés pour modifications du calcul des contributions
Avril	Impression des relevés de structure Séance avec les préposés Rapport final de l'année précédente pour l'OFAG
Mai	Journée de formation sur le terrain pour tout l'office Contrôles in loco
Juin	Retour des dossiers : vérification d'arrivée et classement Contrôle des nouveaux exploitants Divers contrôles liés au versement de l'acompte Demande d'acompte à l'OFAG Enregistrement des cessions ou blocage de l'acompte Simulation du calcul de l'acompte
Juillet	Versement des acomptes (~ 41.7 millions) Début de la saisie Retour de la liste des parcelles de la part des préposés
Août - Novembre	Saisie des dossiers Mutation (surface, pente, code culture, etc.) Estimation : 100'000 par an Décisions de réductions liées à la surface ou à des manquements administratifs
Septembre	Envoi des déclarations hors canton
Octobre	Bulletin info : simulation du nombre par catégorie de bénéficiaires Réception des informations PER Décisions concernant les PER, protection des animaux et des eaux Calcul et simulation des versements
Novembre	Contrôle et statistiques Demande du solde des paiements Enregistrement des réductions et cessions Calcul des cotisations AVPI, OLK et VITIVAL
Décembre	Versements des contributions Versements des cotisations aux organisations
Janvier - Février	Enregistrement et traitement des réclamations et recours Versements complémentaires Décompte final avec l'OFAG Transmission des fichiers de paiements à l'OFAG via AGIS Impression des statistiques et archivage Archivage des relevés de structure de l'année précédente Bouclage des comptes – facturation des acomptes versés à tort

NB : Les tâches ci-dessus sont citées de manière succincte et résumée.

Statistiques

Le montant total des contributions versées pour le canton se monte à 108,64 millions de francs pour 3'190 exploitations agricoles et 559 exploitations d'estivage. La répartition par catégorie de prestations est donnée ci-dessous:

Montants	2009	2010		2009	2010
	En millions de francs			En millions de francs	
Surface	41,27	41.19	Ecologie	2,53	2.51
GACD	23,24	23.46	BIO	1,32	1.40
UGBFG	15,46	15.64	SRPA	3,10	3.19
Pente	5,23	6.07	SST	0,45	0.46
Vignes p. & terrasse	6,57	6.49	OQE	0,95	0.95
Estivage	7,89	8.28	Réductions	- 1,22	-1.23
Production végétale	0,23	0.23	Total	107,02	108.64

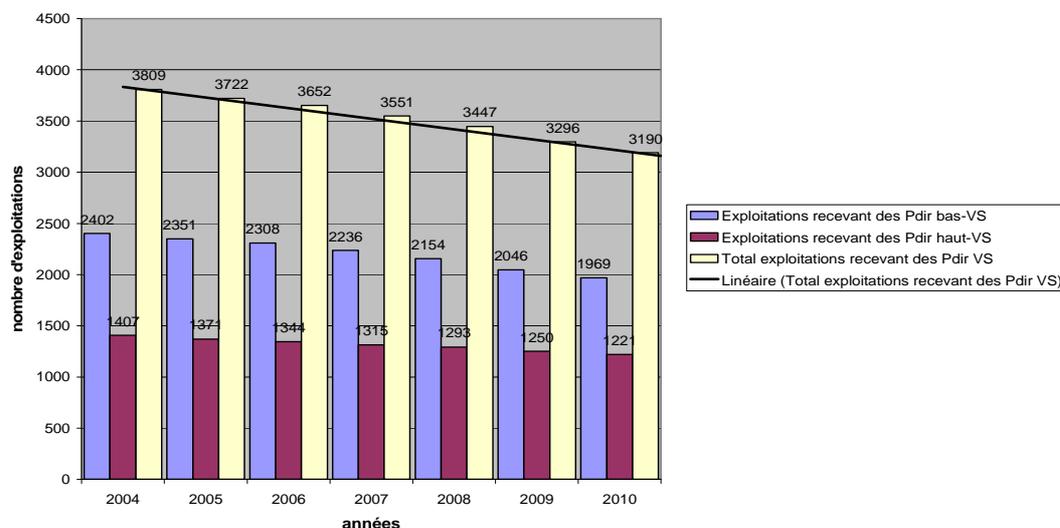
Réclamations

L'office des paiements directs a traité 174 (2009 : 231) réclamations entre décembre et février. Les motifs ont été les suivants:

	2009	2010
Différence de surface	53	55
Production intégrée	45	35
SST / SRPA	56	18
Estivage – Alpage	28	18
Limite de revenu/fortune	6	5
Surfaces pâturables	0	0
Effectifs des animaux - GACD	28	15
Déclaration lait	0	1
Production BIO	1	4
Divers	14	23

Evolution du nombre d'exploitations et des paiements directs au cours des 7 dernières années

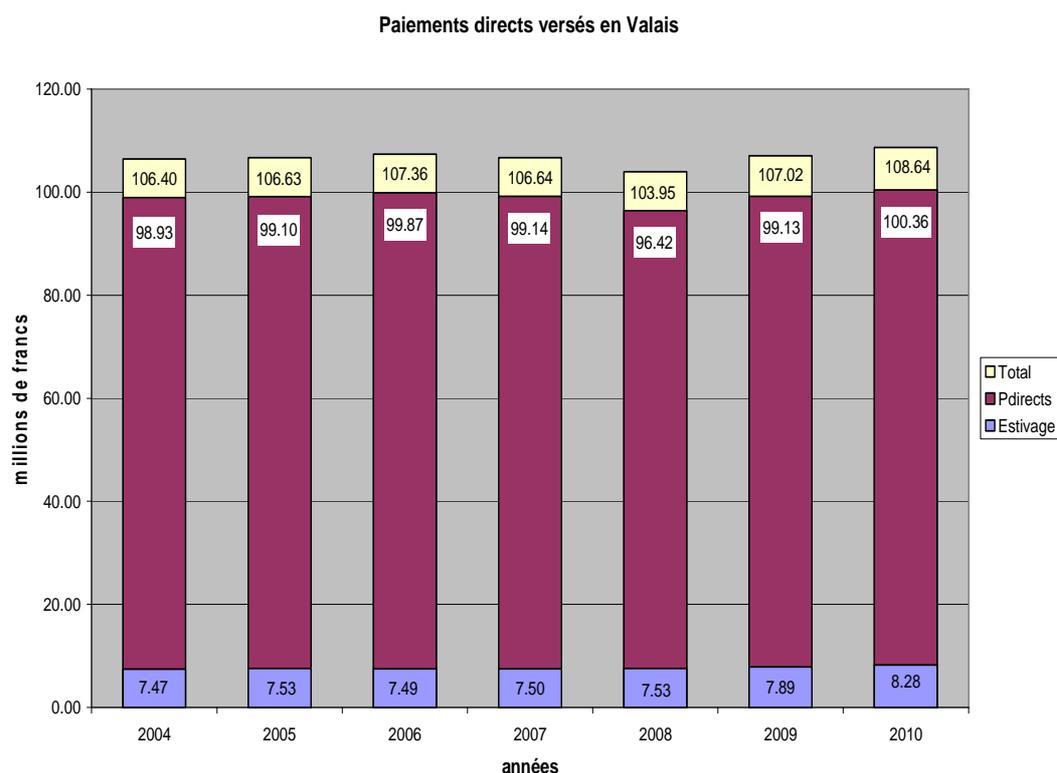
Exploitations recevant des paiements directs en Valais



Le graphique ci-dessus met en évidence la diminution constante du nombre d'exploitations recevant des paiements directs, aussi bien dans le Haut que dans le Bas-Valais.

Vu les modifications d'ordonnances en 2009, la tendance à la réunion de petites exploitations en une seule continue.

En ce qui concerne les exploitations d'estivage, leur nombre est resté à peu près stable au cours des 7 dernières années. En 2010, le canton comptait 559 exploitations d'estivage (335 dans le Bas-Valais et 224 dans le Haut).



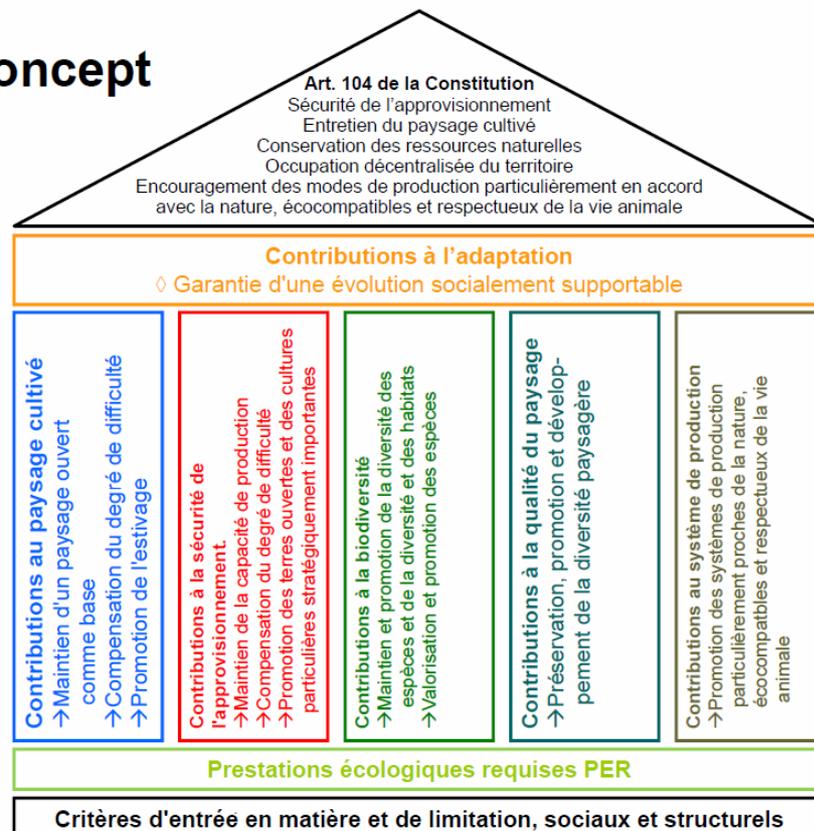
Le graphique ci-dessus montre l'évolution des paiements directs versés au cours des 7 dernières années. Nous pouvons constater une certaine constance jusqu'en 2007 et une diminution globale des paiements directs en 2008. A partir de 2009, nous avons assisté à une inversion de la tendance avec une augmentation des paiements directs, car certaines ordonnances ont été modifiées (contributions à la pente, estivage).

4.2 Evolution des paiements directs 2015

1. Historique	La motion de la CER-NC du 10.11.2006 demandait au conseil fédéral un rapport sur le développement du système des paiements directs dans le cadre de la prochaine étape de la réforme agricole
	Le Conseil Fédéral a livré son rapport le 6 mai 2009.
2. Orientation générale et stratégie	<p>Quatre points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs ; • Utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable ; • Renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural ; • Encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.
Propositions du Conseil Fédéral	Refonte du système actuel avec différents outils (voir tableau ci-dessous)



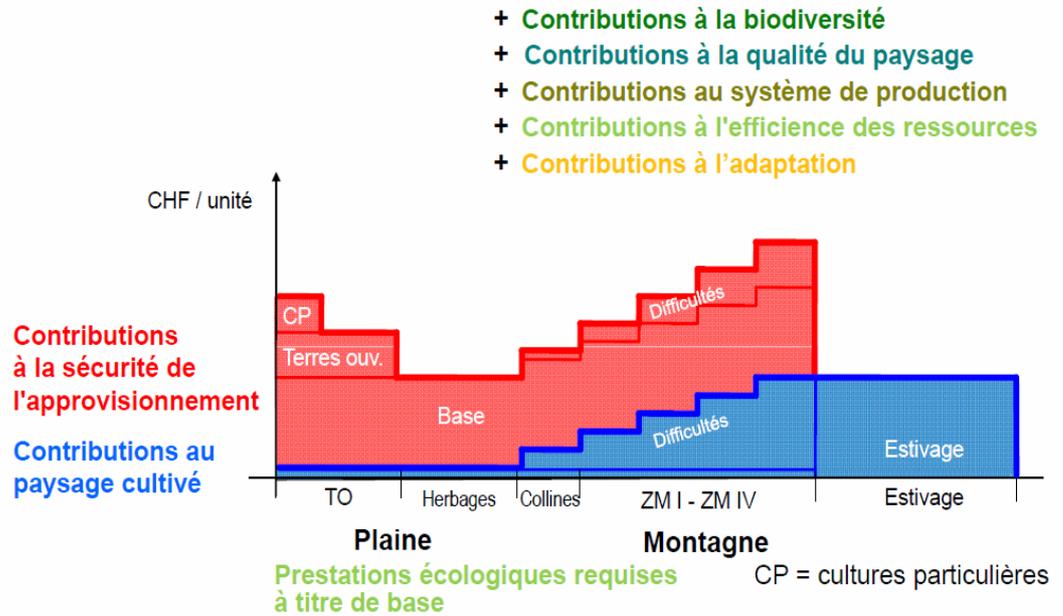
Concept



Pour avoir une image plus concrète, la surface cultivée peut cumuler diverses contributions selon la zone, la pente ou le type de culture.



Concept



Politique agricole 2014-2017: présentation globale et répartition des fonds
Information à l'intention des médias et des représentants des milieux intéressés, le 30 novembre 2010
Office fédéral de l'agriculture

16

De manière générale, les propositions faites ne sont pas contestées sur les grands principes. Cependant, pour avoir une analyse plus complète, il est nécessaire de disposer de chiffres plus précis, tant au niveau des contributions liées à la surface qu'au niveau des contributions à l'adaptation.

Pour la montagne, il est nécessaire de déterminer si l'abandon des contributions liées au bétail ne cause pas un préjudice important, non couvert par les diverses autres contributions.

Pour le Valais, il semble actuellement possible de bénéficier au maximum des contributions liées à la biodiversité et à la qualité du paysage dans les régions de montagne et des contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour la plaine.

4.3 Projet ASA 2011 (Administration Secteur Agricole)

Le programme «ASA 2011» (Administration du Secteur Agricole 2011) a été initié par l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) depuis quelques années déjà. Ci-dessous, les principaux programmes sont présentés, avec une brève description des objectifs.

Programme	Objectifs
ASA 2011	<p>Simplifier l'administration pour tous les acteurs concernés.</p> <p>Données de qualité et à jour.</p> <p>Nouveaux besoins : mise à disposition d'un système d'information.</p>
Kern ASA	<p>Définition des processus de travail souhaités (spécifique à l'administration des paiements directs).</p> <p>Définition et réalisation de l'architecture globale du système ASA 2011.</p> <p>Elaboration du portail internet central www.agate.ch.</p> <p>Elaboration des critères de base pour que les cantons puissent faire les adaptations nécessaires à l'architecture ASA 2011.</p>
Acontrol	<p>Développer un système d'information pour soutenir l'activité d'inspection dans le domaine de la production primaire et pour l'application du plan de contrôle national (PCN).</p> <p>Données d'inspections détaillées, actuelles et correctes au niveau des exploitations individuelles.</p> <p>Outils pour soutenir une exécution efficace des inspections.</p>
Astat - 2	<p>Mise en place d'un système partagé, basé sur une interface web, permettant d'exploiter de manière différenciée et appropriées les données administratives concernant les paiements directs (structures des exploitations agricoles et paiements, contrats et livraisons d'engrais de ferme, données de contrôle).</p> <p>Soutien quantitatif aux décisions / débats politiques</p> <p>Information aux spécialistes responsables des mesures.</p> <p>Accès aux cas particuliers (niveau spécialistes).</p> <p>Transparence des mesures.</p> <p>Production de statistiques / analyses particulières.</p>
SIG	<p>SIG : système d'information géo.</p> <p>Modèles de géo données.</p> <p>Conditions légales pour la saisie et échange de géo données.</p> <p>Service de saisie.</p> <p>Plateforme d'information.</p>

Adaptation ASA Valais : base de donnée SAP

Pour répondre aux exigences d'ASA 2011, le programme informatique utilisé actuellement (BS2000) devait être fortement adapté. Le canton a décidé de développer, en collaboration avec le service cantonal de l'informatique, une application **paiements directs** sur le système informatique SAP, programme déjà largement utilisé dans la plupart des services de l'administration valaisanne.

Cette migration a occupé l'office durant l'année 2010 au niveau de la conception du programme et sera effective à partir d'avril 2011. Cette opération a été exécutée comme suit :

- préparation d'un cahier des charges précis répondant aux exigences d'ASA 2011.
- détail de toutes les opérations habituelles,
- étude des documents utilisés pour adaptation sur le nouveau programme,
- test sur l'importation des parcelles et sur l'utilisation du nouveau programme.

De plus, diverses mutations importantes ont été effectuées :

- mise à jour dans la mesure du possible de la situation des exploitants,
 - mise à jour (mensuration) du maximum de parcelles, travail important lorsqu'on parle de quelques 341'000 parcelles et 3'500 exploitations.
 - comparaison entre le registre des vignes et les vignes inscrites aux paiements directs avec mise à jour ponctuelle.
- Avec la nouvelle base SAP, les données principales suivantes seront transférées via sedex sous un format XML:
 - Données de registre
 - Données de structure
 - Données de contributions
 - Le nouveau programme ne servira pas au calcul des contributions, car l'OFAG a développé un module de calcul que les cantons pourront utiliser. Le Valais a pris cette option et recevra les données de calcul via sedex. Ensuite, ces données seront intégrées au niveau de chaque exploitation pour le versement annuel des contributions.
 - L'OFAG va aussi développer un programme de saisie directe sur INTERNET pour l'ensemble de la Suisse. A partir de 2014, chaque exploitant pourra donc saisir les informations souhaitées directement sur son ordinateur, ce qui devrait simplifier toute la partie administrative. Evidemment que l'implantation de ce système exige que la mensuration (projet SAU) soit terminée.

5. Développement rural

En guise d'introduction une présentation sommaire du cadre dans lequel évolue l'office des améliorations structurelles est nécessaire.

Au **plan opérationnel** l'office des améliorations structurelles a pour mandat de promouvoir un développement ciblé de l'espace rural afin d'améliorer les conditions de vie de la population paysanne. Il repose sur 4 axes principaux :

- Assurer l'approvisionnement de la population
- Conserver les ressources naturelles
- Entretien le paysage
- Assurer une occupation décentralisée du territoire

Pour atteindre ces objectifs l'activité est agrégée sous **deux groupes de produits**:

1. **Groupe de produits P1101 - planification**: concepts et planifications visant à la sauvegarde de l'espace rural;
2. **Groupe de produits P1102 - réalisation**: construction, assainissement et entretien des infrastructures rurales;

Les améliorations structurelles englobent les domaines ci-après :

- Les améliorations foncières (travaux de génie rural en zone agricole tels que routes, adductions d'eau potable, irrigations, approvisionnement en énergie, ...)
- La réorganisation de la propriété foncière et des terres affermées (remaniements);
- La construction et l'assainissement des bâtiments ruraux
- Les installations visant au stockage, au conditionnement et à la mise en valeur des produits agricoles;
- Les assainissements d'alpages
- La remise en état périodique des infrastructures agricoles
- La réfection des structures traditionnelles telles que bisses, murs en pierres sèches et bâtiments alpestres ;
- Les projets de développement régionaux liés à l'agriculture.

L'office des améliorations structurelles a pour **mandat** de :

- conseiller les maîtres d'ouvrages et leurs mandataires (communes, syndicats, consortages, privés, bureaux d'ingénieurs et de planification)
- conduire la procédure d'approbation des projets
- requérir les aides financières et les verser
- exercer la haute surveillance sur les ouvrages subventionnés
- contrôler l'entretien des ouvrages subventionnés

Les **aides financières** revêtent deux formes :

- Des contributions à fonds perdu de la confédération, du canton et des communes
- Des prêts agricoles sans intérêts, remboursables

5.1 Groupe de produits 1101 - Planification

S'agissant du groupe de produits 1101, l'activité 2010 a porté sur les domaines ci-après:

- Adaptation du catalogue des mesures et des directives cantonales aux modifications introduites au plan fédéral et aux besoins du canton
- Initialisation et planification d'études en vue de la réalisation de projets de développements régionaux
- Initialisation et planification de projets visant à la sauvegarde des vignobles en terrasses
- Elaboration de prises de position à l'intention des instances cantonales et fédérales
- Rédaction d'un vade-mecum et mise sur pied d'un observatoire pour l'agritourisme au fonctionnement simple

5.1.1 Adaptation des directives

Durant l'année écoulée, compte tenu des modifications apportées aux conditions-cadre, le catalogue des mesures de la politique agricole valaisanne ainsi que les directives y relatives ont fait l'objet de propositions d'adaptation.

C'est dire que :

- La planification agricole est un instrument permettant de mieux protéger les surfaces d'assolement englobées dans les projets d'envergure.
- en cas de pertes de surfaces dont l'origine n'est pas imputable à l'agriculture, des compensations de même nature doivent être exigées
- pour lutter contre l'avancée de la forêt et ce faisant pour garantir l'exploitation des terres, notamment celle des alpages, la construction d'infrastructures de base doit être soutenue et les bonnes terres agricoles partiellement remises en culture.

5.1.2 Etudes visant à la réalisation de projets de développement régionaux (PDR)

Durant l'année 2010, de nouveaux projets de développement régional ont été entrepris. Les études sont actuellement aux stades suivants :

Projet PDR	Etat de la planification fin 2010
Val d'Illeiez	Esquisse du projet approuvé par la confédération
Chamoson	Etude préalable soumise à l'approbation de la confédération
Chalais	Esquisse du projet approuvée par la confédération
Val d'Anniviers	Planification agricole en tant que base pour la réalisation d'un projet PDR achevée
Agro Espace Leuk-Raron	Association constituée et avant-projet établi
Obergoms	Etude préalable terminée avec abandon du projet

A titre d'exemple nous reproduisons ci-après un bref descriptif des démarches entreprises en 2010 pour le projet régional AGRO Espace Leuk-Raron, pour lequel la phase d'étude préalable est achevée et a été approuvée par la confédération en 2009 déjà :

1. Constitution de l'association, „Verein Agro Espace Leuk-Raron“
2. Homologation des statuts de l'association par le Conseil d'Etat
3. Attribution du mandat à Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis, RWO
4. Approbation des mandats pour l'avant-projet et les 30 projets partiels
5. Elaboration de l'avant-projet pour l'ensemble des projets partiels:

Service	Investissements	Valeur ajoutée	Contributions	Réalisation
Management	1.35 Mio	-	1.2 Mio	2011-2016
Marketing	1.50 Mio	1 Mio /an	1.3 Mio	2011-2016
Projets partiels Marketing	5.80 Mio	564'000.-/ an	2.1 Mio	2013-2016
Lait	2.50 Mio	530'000.-/ an	1.5 Mio	2011-2014
Seigle	4.70 Mio	1.2 Mio / an	1.7 Mio	2013-2014
Produits carnés	1.30 Mio	287'000.-/ an	0.8 Mio	2011-2014
Vin	5.00 Mio	1.3 Mio / an	1.8 Mio	2012-2015
Agritourisme	4.70 Mio	561'000.-/ an	2.5 Mio	2011-2016
Ecologie	2.60 Mio	-	0.8 (+0.3) Mio	2011-2016

6. Consultation cantonale
7. Demande de prise de position de la confédération
8. Notification du préavis à l'association avec indication des possibilités de subventionnement :

Cadre de financement provisoire		
Calendrier de réalisation	2011-2016	(6 ans)
Investissements	Fr. 29.5 Mio	(à vérifier)
Dépenses subventionnables	Fr. 15.3 Mio.	
Contributions	Fr. 13.6 Mio	Confédération Fr. 6.4 Mio
		Canton Fr. 5.8 Mio.
		Communes Fr. 1.4 Mio

La mise à l'enquête publique et la liquidation des oppositions et des observations, suivie de l'approbation de l'avant-projet par le canton et la confédération, sont intervenues en 2010.

5.1.3 Etudes visant à la sauvegarde du vignoble en terrasses

Les vignobles en terrasses, en tant qu'élément unique de notre patrimoine culturel, constituent un pilier essentiel à la production viticole. Le canton en est pleinement conscient et consent de gros efforts pour la sauvegarde de ces ouvrages.



Le tableau qui suit illustre l'état actuel des projets de sauvegarde du vignoble en terrasses :

Commune	Périmètre	Nbre propriétaires / parcelles	Longueur totale des murs	Surface totale de parements	Signes de dégradation	Phase actuelle du projet
	[ha]	[popr.]	[km]	[ha]	%	
Fully	80	430 propr.	56	9.3	27.7	Réalisation des travaux
Visperterminen	49	830 propr. / 1'900 parc.	47	9.4	9.0	Étude avant-projet réalisée
Martigny - Martigny-Combe	120	1082 propr. / 3189 parc.	95	15	env. 15	Étude préliminaire réalisée + Cahier des charges Avant-projet
Bovernier	20	179 propr.	13	1.7	env. 14	Étude préliminaire réalisée / Avant projet débuté en décembre
Sion, rive droite	220	1'455 propr. / 2'813 parc.	A déterminer	.-	.-	Étude préliminaire
Sion, rive gauche	80	358 propr. / 649 parc.	A déterminer	.-	.-	Étude préliminaire
Vétroz	120	A déterminer	A déterminer	.-	.-	Étude préliminaire en examen
Total	689	Volume d'investissement environ 100 millions de francs				

5.1.4 Prises de position et préavis

En 2010, 136 demandes de prises de position et de préavis émanant d'instances cantonales ou fédérales ont été traitées. Le tableau ci-après donne un aperçu des demandes traitées regroupées par thèmes :

Liste des dossiers traités par genre de préavis	nombre
Agritourisme - Agrotourismus	5
Assainissement des cours d'eau - Gewässersanierung	2
Chemins pédestres - Wanderwege	18
Commission des constructions - Baukommission	10
Compensation pour défrichement - Kompensationsprojekte zu Rodungen	1
Convention du conseil de l'Europe relative au paysage	1
Décharges - Deponien	1
Divers - Diverses	3
Forces hydrauliques - Wasserkraft	21
IFP-inventaires - BLN-Inventar	1
Alimentation en eau - Wasserversorgung	2
Lignes électriques à haute-tension - Hochspannungsleitungen	3
Lois - Gesetze	2
Paysages ruraux - Kulturlandschaft	1
Plan d'affectation des zones PAZ - Nutzungsplanung	29
Plan directeur - Richtplan	1
Plan d'aménagement détaillé_PAD - Detailnutzungsplan	3
Protection contre les crues - Hochwasserschutz	5
Règlements - Reglemente Statuten	3
Routes cantonales - Kantonsstrassen	3
Dessertes - Erschliessungsstrassen	11
Sport et loisirs - Sport und Erholung	2
Zones de protection - Schutzgebiete	1
Transports - Verkehrsfragen	1
Zone de protection des sources - Quellschutzzonen	4
Zone des mayens - Maiensässzonen	2
Total prises de positions -Total verfasste Stellungnahmen -	136

L'essentiel des prises de position a porté sur les plans d'affectation, les installations pour les forces hydrauliques et les chemins pédestres.

En sus de ces prises de positions, l'office des améliorations structurelles est également engagé au sein des groupes d'accompagnement des projets de recherches au niveau national NFP61 „WATER CHANNELS“ et „MONTANAQUA“.

L'office a collaboré également à la constitution de la société cantonale sur les bisses et a pris part à l'établissement de l'inventaire cantonal sur les bisses.

Lors d'un colloque international sur les bisses qui s'est tenu à Bramois du 2 au 5 septembre 2010, un exposé sur la politique cantonale de soutien en matière de bisses a été présenté.

Le 07 septembre 2010, lors des assises sur le management du territoire à l'EPF de Zürich consacrées aux changements climatiques, l'irrigation des prairies en Valais selon le système traditionnel a été un des thèmes abordés.

5.1.5 *Projet visant à la promotion de l'agritourisme*

L'agritourisme connaît un essor considérable dans notre canton. Le Service de l'agriculture (SCA) encourage la réalisation de projets par le biais de conseils et aides financières à la construction ainsi que la promotion de l'activité.

Le SCA propose aujourd'hui de rassembler les principales données économiques sur l'agritourisme. Pour l'instant nous sommes dans l'attente des retours d'informations demandées pour l'exercice 2010 (observatoire).

Un vade-mecum vise à compléter les documents publiés par Agridea (Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural), soit le classeur « Agritourisme et rentabilité » ainsi que la brochure « Je me lance dans l'agritourisme ». Il doit compléter également le guide « Agritourisme en Valais » publié dans l'année passée. L'objectif de ce nouveau document sera de toujours mieux informer les prestataires sur les possibilités d'aménager un agritourisme en présentant notamment les différentes prestations possibles, les étapes pour réussir un projet, les aides publiques et des références sur la rentabilité possible.

Les documents y afférents ont été élaborés en 2010. Ils feront l'objet d'une publication en 2011.

5.2 Groupe de produits 1102 - Réalisation

Le groupe de produits 1102 – Réalisation a trait aux domaines ci-après:

- Génie rural
- Constructions rurales et améliorations alpestres
- Crédits agricoles
- Remembrements urbains
- Migration de la base de données de l'office sur SAP

Le groupe de produits 1102 est constitué des projets planifiés dans le groupe de produits 1101, dans la mesure qu'ils sont réalisés, ainsi que des projets ayant fait l'objet d'une demande d'aides séparée. Notre activité a trait à la conduite de la procédure et à l'octroi et au paiement des aides financières.

La situation des **contributions allouées et payées** en 2010 se présente comme il suit:

- Octroi des contributions:

Au plan cantonal 74 nouveaux projets pour un montant total de 8,8 Mios de francs de contributions ont été subventionnés, ce qui représente un volume d'investissement d'environ 30 Mios de francs.

Au plan fédéral, 55 nouveaux projets pour un montant total de 5,142 Mios de francs ont été subventionnés.

- Paiement des contributions:

Au plan cantonal 111 paiements ont été effectués pour un total de subventions versées de 5,239 Mios de francs. Au plan fédéral, 4,109 Mios de francs ont été versés pour 81 paiements.

En sus des contributions à fonds perdus, des **crédits agricoles**, à savoir des prêts sans intérêts, remboursables, ont été accordés pour 47 projets totalisant de nouveaux prêts pour un montant de 9,344 Mios de francs. Les paiements se sont élevés à 15,3 Mios de francs pour 52 projets.

Les graphiques qui suivent donnent un aperçu détaillé par domaines et genres d'améliorations foncières.

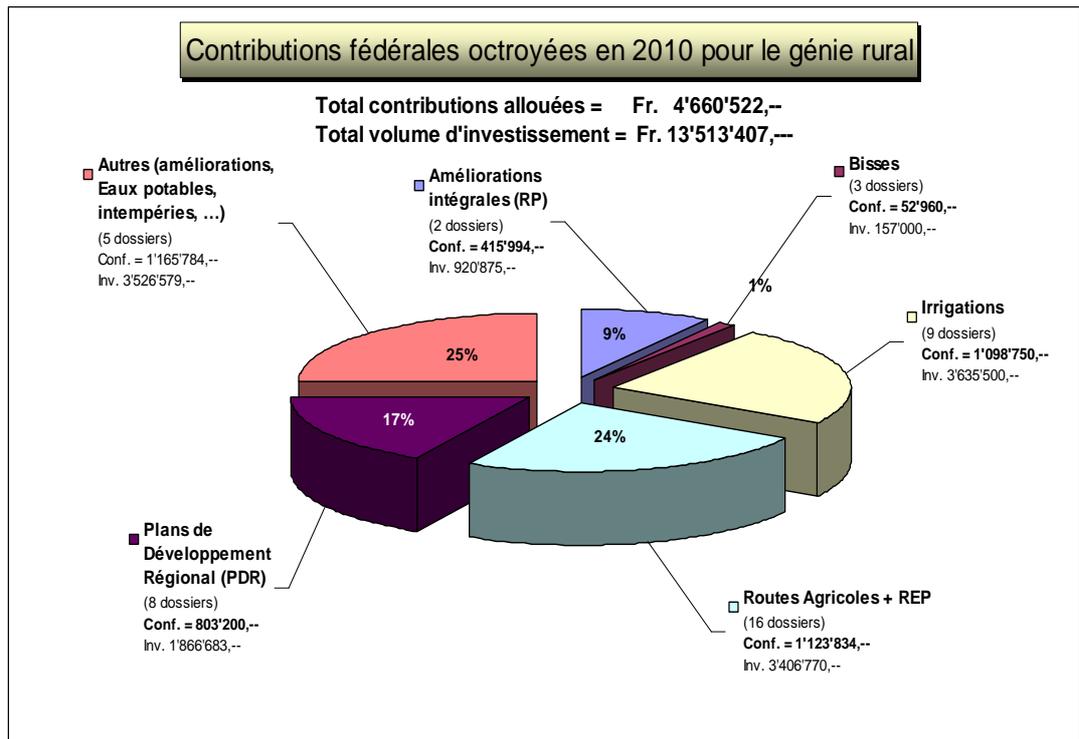
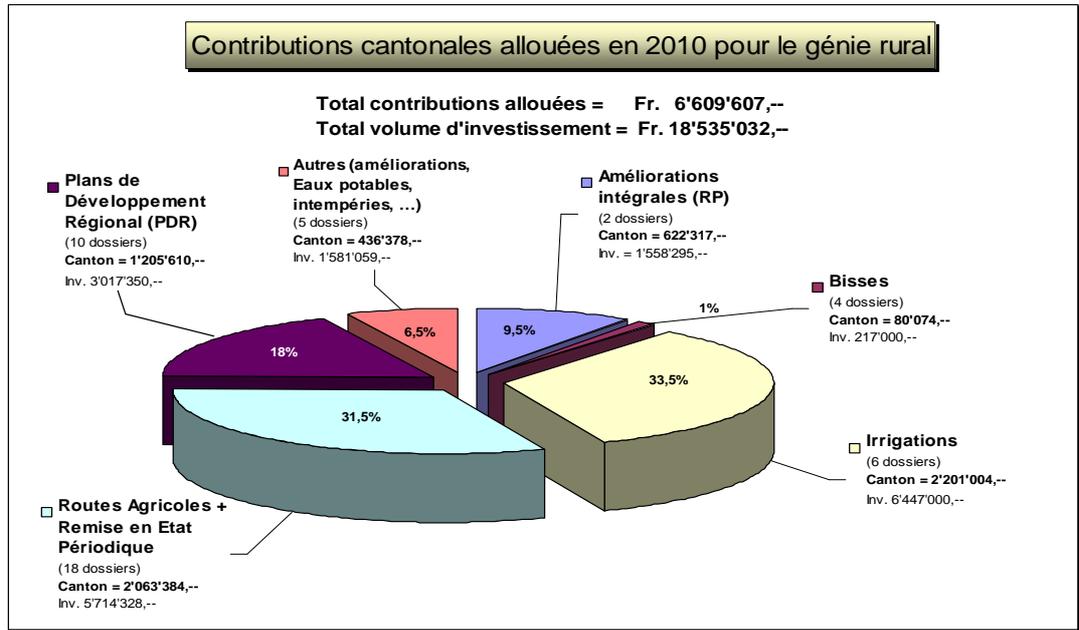
5.2.1 Génie rural

Le renouvellement des conduites d'irrigation dans le vignoble (Chermignon, Sierre, St-Léonard, Randogne und Saxon) ainsi que l'assainissement et la remise en état des routes agricoles et viticoles (Binn, Eggerberg, Riederalp, Termen, Rekingen-Gluringen, Eischoll, St-Martin, Saxon, Liddes, Dorénaz, Nendaz, Evolène, und Massongex) ont constitué les points forts de l'activité 2010.



Signalons également que les travaux du remaniement parcellaire Fey-Condémines ont débuté. S'agissant des projets de développement régionaux (PDR), la convention partielle 2 du PDR Hérens 2 (inclus les projets partiels, notamment vignoble de Vex, hébergement agritouristique avec restauration St-Martin, communication - marketing - coordination Val d'Hérens) ayant été approuvée, les projets entrent dans leur phase de réalisation. Pour le PDR-AgroEspace Loèche-Rarogne l'avant-projet a été subventionné.

Les graphiques qui suivent illustrent les allocations de subsides aux plans cantonal et fédéral :

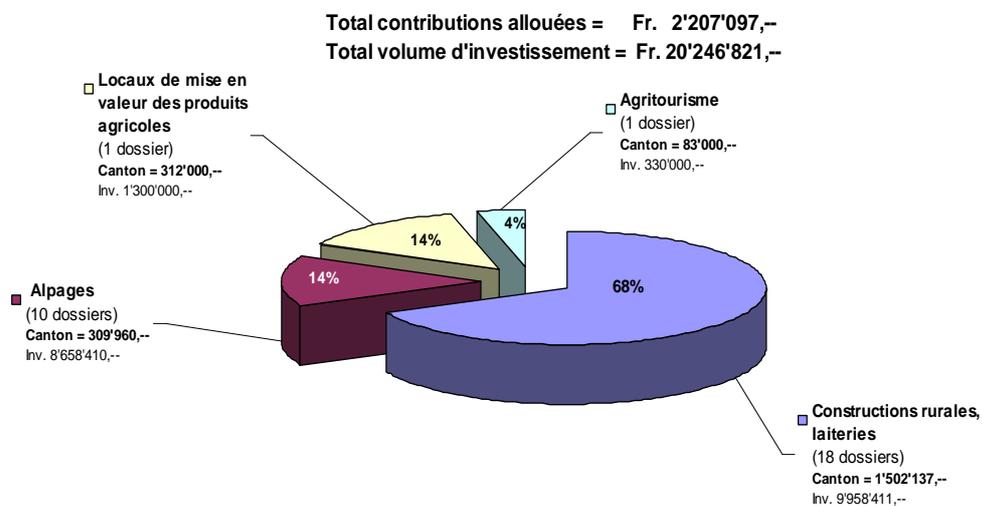


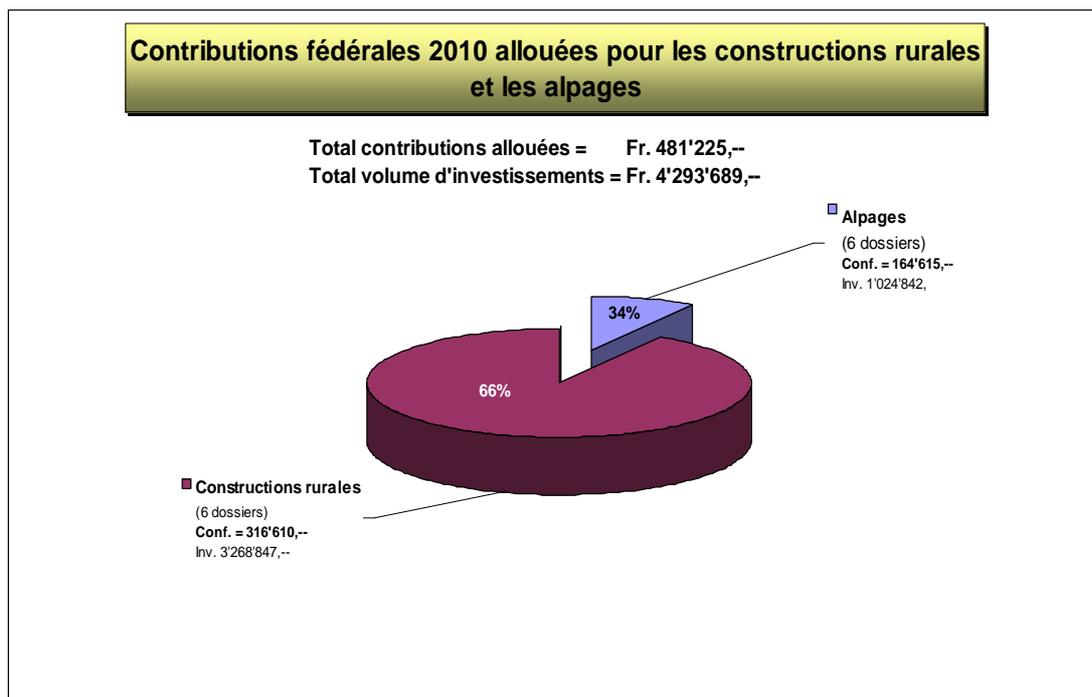
5.2.2 Constructions rurales et alpages

Hormis l'aide ponctuelle apportée pour une pisciculture, il ressort des graphiques qui suivent que les investissements ont porté pour l'essentiel sur l'assainissement et la construction de ruraux :



Contributions cantonales 2010 allouées pour les constructions rurales et alpages





5.2.3 Crédits agricoles

Les crédits agricoles distinguent deux formes d'aides :

Crédits d'investissements :

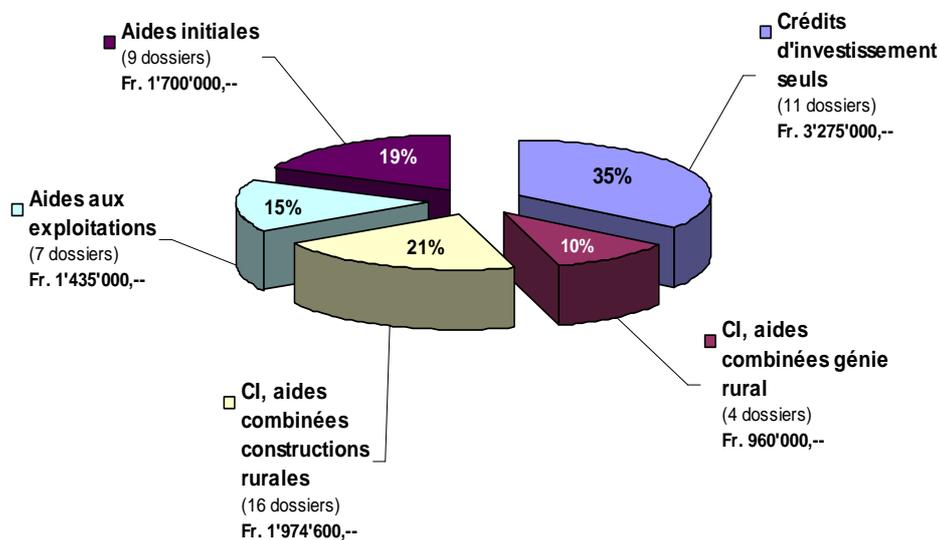
Ils permettent de financer la construction ou la rénovation de bâtiments ruraux et de maisons d'habitation ainsi que la diversification de l'activité dans le domaine agricole. Des aides initiales sont également prévues pour de jeunes agriculteurs au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité et n'ayant pas atteint l'âge de 35 ans révolus. Les **moyens financiers sont exclusivement fédéraux** et sont mis à disposition des cantons en application de l'art. 105 de la LAgr.

Aides aux exploitations :

Les aides aux exploitations permettent de parer à des difficultés financières particulières par la conversion des dettes pour alléger le service des intérêts. Les fonds sont mis à disposition **pour moitié chacun entre la confédération et le canton** (art. 78 LAgr).

Crédits agricoles octroyés en 2010

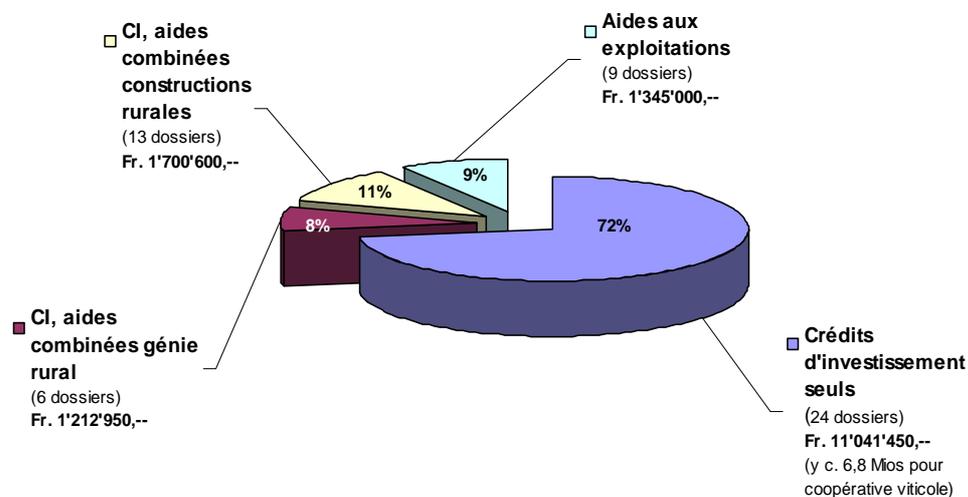
Total crédits octroyés en 2010 = Fr. 9'344'600,--



La durée de traitement des dossiers de crédits est fonction essentiellement du temps que met le requérant à transmettre les documents qui lui sont réclamés. Il faut compter une durée moyenne de 6 mois entre le moment du dépôt de la demande et la libération du paiement.

Crédits agricoles payés en 2010

Total des paiements 2010 = Fr. 15'300'000,--



A l'instar de 2009, les montants budgétisés en 2010 n'ont pas suffi et une demande de crédit supplémentaire s'est avérée nécessaire. En session de septembre le Grand Conseil a approuvé un crédit de 4,5 Mios de francs, lequel a été libéré dans son intégralité la même année.

5.2.4 Agritourisme

Les projets agritouristiques sont pour la plupart parties intégrantes des projets de développement régionaux, ce qui permet de les mettre au bénéfice d'aides fédérales également. Par contre, pour les projets réalisés hors projets régionaux, seules des aides du canton et des communes sont octroyées.

	projet	coûts	dép. subv.	subv. canton	subv. commune	subv. conféd.	crédit
PDR Hérens 2	St-Martin - Ossona - 2 bâtiments d'hébergement - salle réunion - aménagements	1'528'818.-	954'000.-	381'600.-	95'400.-	419'700.-	
	St-Martin - Ossona , guérite agricole	201'236.-	162'000.-	64'800.-	16'200.-	71'200.-	
Projets ind.	Oberwald	388'000.-	330'000.-	83'000.-	21'000.-	0	89'000.-
	Vérossaz	269'000.-	260'000.-	78'000.-	19'500.-	0	112'500.-



Des problèmes se sont fait jour en lien avec la détermination des dépenses subventionnables et de l'application de la législation sur les marchés publics.

5.2.5 Remembrements urbains (RPU)

La conduite de la procédure pour les remembrements urbains incombe à l'office des améliorations structurelles (OAS), ce bien qu'aucune contribution ne soit octroyée. La raison tient au fait que les ingénieurs d'arrondissements bénéficient de compétences spécifiques, la procédure y afférente étant analogue à celle des remaniements parcellaires agricoles.

L'OAS exerce la haute surveillance, conduit la procédure et dispense des conseils en vue de la réalisation des remembrements et rectifications de limites.

Selon la liste des dossiers de remembrements ci-après le nombre total de RPU en cours est de 77 (surface totale de 480 ha, Nombre de parcelles 8'700, nombre de propriétaires 4'580). Le nombre de RPU ayant fait l'objet d'une demande, d'une enquête publique ou d'une décision en 2010 est de 36. Ce dernier chiffre ne tient pas compte des dossiers traités par la commission cantonale de recours.

Extrait :

commune Gemeinde	nom projet Projektname	demande de la commune Gesuch Gemeinde	CE: app. périmètre provisoire SR: Gen. Périmètre prov.	enquête publ. mesures préparat. Anfrage Einleitung	remembrement d'office des CC Anordnungsbefehl durch GR	constitution syndicat Stiftung Genossenschaft	CE: app. périmètre définitif SR: Gen. Périmètre déf. + « statuts » Statuten	enquête publique AE Anfrage Altbestand	enquête publique NE Anfrage Neubestand	CE: approbation NE SR: Genehmigung NE	enquête publique abonnement Anfrage Abonnement Anfrage Vermessung, Servitude + Kostenvoranschlag	enquête publique décompte final Anfrage Schlussabrechnung	DEET: req. inscription NE au RF Dep.: Antrag Grundbuch
Anniervers	RPU Condémine-Pahies	21.12.2007	27.08.2008										
Ayent	RPU Trébutrye	20.09.2004	06.10.2004	22.10.2004	02.12.2004	---	23.03.2005	21.10.2005	11.04/31.10.08	18.02.2009	11.04.2008		
Chalais	RPU Les Harroz	23.04.2001	30.01.2002	11.07.2003	09.05.2005	---	15.11.2006	14.09.2007					
Chalais	RPU Les Zittes	13.01.2006	04.04.2007			---							
Chalais	RPU Grampraz-est	13.01.2006	28.06.2006	27.04.2007	20.06.2007	---	19.12.2007	06.06.2008					
Chalais	RPU Grampraz-ouest	13.01.2006	28.06.2006	27.04.2007	20.06.2007	---	16.01.2008	06.06.2008					
Chalais	RPU Hamb-ouest	18.06.2007	05.07.2007	16.11.2007	18.12.2007	---	22.10.2008	10.04.2009	04.12.2009				
Conthey	RPU Tsandoute	11.01.1999	18.08.1999	31.08.2001	21.03.2002	---	18.12.2002	11.04.2003	30.01.2004	28.09.2005	15.09.2006	15.02.2008	26.10.2007
Evolène	RPU Les Haudières	25.11.2005	29.01.2008	30.05.2008	16.09.2008	---	17.11.2010						
Evolène	RPU La Fauchère	18.09.2008	17.03.2010	25.06.2010	16.09.2010	---							
Evolène	RPU La Forclaz	18.06.2010	11.08.2010			---							

Les problèmes principaux constatés :

Le fait que la liquidation des recours par la commission prend énormément de temps (jusqu'à 20 mois), l'avancement global des RPU s'en trouve considérablement ralenti.

Des problèmes de défrichement ou de jonction avec des routes cantonales nécessitaient une coordination avec le service forêts et paysages et le service des routes et des cours d'eau. Il s'est avéré que la procédure devait peut-être faire l'objet d'une adaptation en ce qui concerne les équipements publics.

En vue de réduire le nombre de dossiers à traiter et la charge administrative qu'elle implique, les communes doivent être encouragées à déterminer des périmètres aussi large que possible. A ce jour le périmètre moyen se situe à 6 ha seulement.

5.2.6 Projets spéciaux

Migration de la base de données interne

En 2010 les tâches suivantes ont été effectuées :

- Cahier des charges pour la gestion des dossiers et lancement du projet avec le service informatique ;
- Développement et paramétrisation pour les procédures génie rural, constructions rurales, remise en état périodique, remembrements urbains et les dossiers d'aides financières combinées ;
- Fixation avec le service informatique et l'administration cantonale des finances des bases pour le développement de l'application « financière ».

Gestion des risques pour les crédits agricoles

Se basant sur le projet de l'association suisse pour le développement rural «suissemelio » sur le thème « gestion des risques en matière de crédits agricoles » l'office des améliorations structurelles est occupé actuellement à l'élaboration d'un modèle de gestion propre au canton du Valais, comme exigé par l'inspection des finances dans son dernier rapport de 2009.

Le projet s'est donné pour objectif, au travers d'un guide, de permettre d'identifier les risques en lien avec l'octroi de crédits agricoles, de les analyser et d'en assurer le suivi.

Il en découle de ce qui précède que l'office des améliorations structurelles peut être comparé à une épicerie proposant une multitude d'articles. La palette des dossiers traités est très large et le cercle de sa clientèle non moins étendu.

Sur le plan technique, les projets d'améliorations structurelles ne posent pas de difficultés majeures. C'est leur rapport à la surface qui en fait des projets complexes et compliqués. Au vu du cercle très large des personnes concernées par un projet et des intérêts divergents, c'est tout un art de les mettre d'accord. Dès lors il est indispensable d'associer dès le départ les propriétaires sous une forme participative.

Les projets d'améliorations structurelles sont difficiles à gérer. Hormis les études de base, le canton n'est lui-même jamais maître de l'ouvrage et ne peut interférer dans le projet que pour la planification. Par ailleurs, les nombreuses possibilités de réclamations ou de recours, auprès de trois instances, et expressément prévues par le législateur durant les diverses enquêtes publiques, sont de nature à allonger de manière considérable une procédure en soi très démocratique.

En dépit de cela, les projets d'améliorations structurelles répondent à un réel besoin de la population rurale et à ses attentes. En zone de montagne les investissements générés sont les bienvenus. Ils profitent non seulement à l'agriculture mais à l'ensemble du tissu économique. En effet, les améliorations structurelles génèrent du travail pour l'économie locale et régionale. Leur contribution à l'accroissement de la valeur ajoutée en zone de montagne est essentielle. Elles concourent en outre au maintien de la population rurale dans les vallées latérales retirées.

6. Arboriculture et cultures maraîchères

6.1 Projet observatoire économique

Un observatoire économique de la production de fruits et légumes valaisans a été mis sur pied en 2010 par l'office cantonal d'arboriculture et cultures maraîchères (OCA). Cette démarche a été motivée par la nécessité d'évaluer la santé économique du secteur dans le temps étant donnée l'évolution rapide des systèmes de production (nouvelles variétés, etc...) ainsi que les fortes pressions de libéralisation des marchés, que ce soit au niveau mondial (OMC, accords bilatéraux) ou au niveau européen (ALEA). Cet observatoire doit en outre permettre de mesurer l'efficacité de la politique cantonale en matière de reconversion et de modernisation des cultures de fruits et légumes du Valais.

Cet observatoire se fonde sur la transmission de données technico-économiques par les producteurs bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de la directive sur la politique cantonale en matière de reconversion et de modernisation des cultures de fruits et légumes du Valais. Parallèlement à l'octroi d'une subvention, l'OCA sélectionne une ou plusieurs parcelles qui seront suivies dans le cadre de l'observatoire économique. Une présentation plus exhaustive quant à la récolte et à la nature des données technico-économiques est disponible dans le bulletin d'information du service de l'agriculture d'octobre 2010 (pp 31-33 ; disponible sous www.vs.ch / Service de l'agriculture/ Publications).

Au 31 décembre 2010, 157 unités culturales constituaient l'observatoire nouvellement créé. Il s'agit principalement de parcelles de pommiers et d'abricotiers (tableau 1). L'un des objectifs prioritaires de la phase initiale du développement de cet observatoire est d'obtenir une bonne représentativité des différentes cultures ou variétés d'intérêt (telles que définies par l'OCA). La sélection des unités culturales par l'OCA est toutefois tributaire de l'assortiment variétal des producteurs bénéficiant de l'aide financière du canton. Ainsi, une bonne représentativité des cultures de pommiers est atteinte où en passe de l'être. Il en va tout autrement en ce qui concerne les abricotiers, pour lesquels les variétés Orangered, Goldrich et Bergeron sont actuellement insuffisamment représentées (tableau 1). Cette situation n'est sans doute pas étrangère aux campagnes de renouvellement du verger de Luizet qui se sont succédées depuis 1995. Les producteurs d'abricots ont été soutenus dans leur effort de diversification durant les années précédentes et cette phase de reconversion s'adresse cette fois-ci aux producteurs de pommes et de poires. Un manque d'unités culturales est également observé pour les asperges. Une bonne représentativité des variétés d'abricot et des cultures d'asperges constitue un élément central de l'observatoire étant donné l'importance économique de ces cultures traditionnelles pour le canton. Les lacunes observées fin 2010 seront comblées graduellement au fur et à mesure des nouvelles demandes 2011. Selon les besoins, des enquêtes ciblées pourraient être réalisées (sur une base volontaire) auprès des producteurs, indépendamment de l'attribution d'une aide financière.

Tableau 1 : unités culturelles suivies dans le cadre de l'observatoire économique des cultures fruitières et maraîchères (situation au 31 décembre 2010)

Espèce/ type de culture	Variété	Unités culturelles	
		Inventaire au 31.12.2010	Objectifs prioritaires
Pommier	Golden	6	15
	Galmac	15	15
	Mairac® - La Flamboyante	14	15
	Gala	12	15
	Braeburn	16	15
	Pink Lady®-Cripps Pink	10	
	Diwa® - Milwa	7	
	Autres variétés	8	
	TOTAL	82	75
Abricotier	Bergarouge®	11	15
	Bergeron	2	15
	Goldrich	2	15
	Orangered	4	15
	Tardif de Tain/ Valence	6	
	Kioto	5	
	Autres variétés	12	
	TOTAL	39	60
Culture sur substrat	Fraise	7	10
	Framboise	6	10
	Légume	4	10
	TOTAL	17	30
Asperges	TOTAL	4	10
Divers	TOTAL	15	
TOTAL (unités culturelles)		157	175

Les premières données technico-économiques ont été collectées fin 2010 et sont en cours de valorisation. D'une façon générale, la qualité des données transmises est bonne. On observe toutefois une grande hétérogénéité. Certains producteurs ont fourni des données très complètes (presque des données comptables), d'autres producteurs se sont par contre montrés plus avares en informations. Une visite personnalisée des producteurs est très vite apparue comme indissociable de la mise en place de cet observatoire et ceci à plusieurs égards. Tout d'abord, il s'est avéré primordial de créer un climat de confiance étant donné la nature particulière des données demandées (données économiques). Ensuite, il s'est avéré particulièrement utile d'expliquer et de détailler la démarche ayant conduit à la création de cet observatoire ainsi que les objectifs visés. Enfin, ces contacts ont permis de compléter les éventuelles données manquantes mais également d'obtenir sur une base volontaire des données supplémentaires sur des cultures d'intérêt.

Ces données économiques permettront des comparaisons détaillées du point de vue de la rentabilité entre variétés d'une même culture, mais aussi entre cultures. De telles analyses serviront aux producteurs et aux organisations professionnelles afin d'orienter leurs choix stratégiques, mais aussi aux instances politiques afin de guider leurs actions.

6.2 Projet sélection et conservation des clones de Luizet

La variété Luizet est emblématique du canton du Valais, « pays d'abricots ». Jusqu'à dans les années 1990, la culture du Luizet consistait en une (quasi) monoculture provoquant en période de maturité un cumul de production dépassant parfois les possibilités de commercialisation. En plus de la problématique d'approvisionnement du marché lié à un verger monovariétal, le Luizet se caractérise par une évolution post-récolte très rapide, ce qui ne correspond plus aux exigences commerciales de la grande distribution. Un programme de diversification de l'assortiment variétal du verger a par conséquent été développé dès les années 1995 avec le soutien financier du Canton du Valais et de la Confédération. Suite à ce programme, les surfaces plantées en Luizet ont fortement diminuées pour s'établir en 2010 à 32.4 % des surfaces (figure 1). La diminution progressive des surfaces de Luizet a mis en exergue la nécessité de sauvegarder la diversité de cette variété emblématique. En effet, les qualités gustatives du Luizet sont excellentes et cette variété joue encore un rôle très important comme fruit de bouche dans les circuits de commercialisation courts, tels que la vente directe. De plus, étant donné ses qualités gustatives, le Luizet présente un intérêt marqué pour les sélectionneurs qui l'utilisent comme partenaire dans les croisements visant à développer de nouvelles variétés. Finalement, le Luizet est la seule variété ayant droit à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour l'eau-de-vie d'abricot. Ainsi, la sauvegarde de cette variété « phare » de l'arboriculture et la mise en valeur de ce patrimoine représentent à bien des égards un enjeu socio-économique de taille pour le canton du Valais.

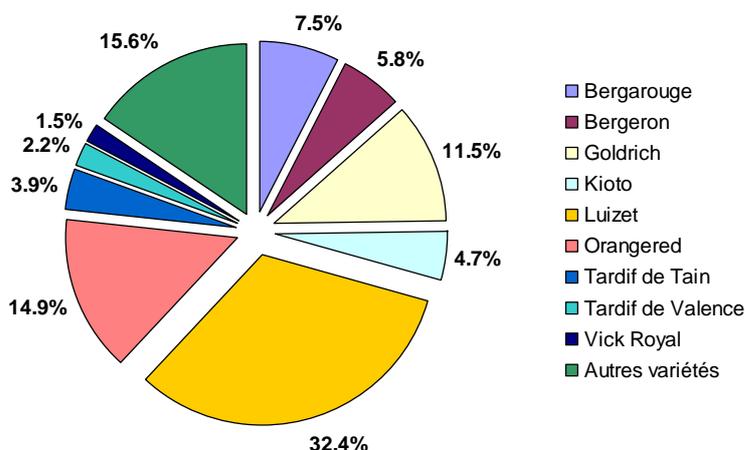


Figure 1 : Assortiment variétal du verger d'abricotier valaisan en 2010 (surface totale de 664 ha)

Une prospection sur le plan cantonal a été réalisée à partir de 1998 par l'office d'arboriculture et cultures maraîchères (OCA) avec le concours des producteurs valaisans. Cette démarche a permis de réunir une cinquantaine de clones de Luizet aux caractéristiques *a priori* intéressantes au sein d'une collection d'étude transitoire. Celle-ci a été installée en 2000 dans le coteau de Saxon en collaboration avec l'entreprise Morand à Martigny (1 à 3 arbres par clone ; greffé sur Myrobolan). La caractérisation préliminaire des performances agronomiques des différents clones a été réalisée dès l'entrée en production des arbres en 2004. L'objectif prioritaire de sélection s'est focalisé sur le fruit de bouche. Les critères étudiés se rapportaient donc principalement au potentiel de rendement (taux de floraison, charge) ainsi qu'à la qualité des fruits à la récolte (taux de sucre moyen, fermeté, poids, calibre, aspect, caractéristiques sensorielles). Une grande variabilité des critères mesurés a été observée (figure 2), en particulier en ce qui concerne la qualité des fruits.

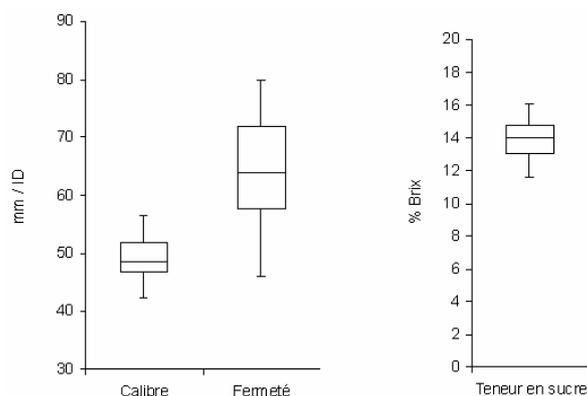


Figure 2 : Box-plot représentant la variabilité des paramètres « calibre », « fermeté » et « taux de sucre » mesurés sur 44 clones de Luizet (mesures 2009 à maturité optimale ; chaque paramètre est estimé sur la base des mesures réalisées sur 20 fruits/ clone)

Le suivi des performances agronomiques sur plusieurs années (2004 à 2010) a permis de sélectionner les clones les plus prometteurs. Cette sélection préliminaire s'est opérée en attribuant un rang à chaque clone pour chaque critère d'importance mesuré (exemple pour le paramètre « taux de sucre » : rang 1 pour le clone dont les fruits sont les plus sucrés en considérant la moyenne des mesures réalisées de 2004 à 2010). En calculant la moyenne des rangs des critères pertinents, il est possible de faire ressortir les principaux clones d'intérêts selon l'objectif de sélection (pondération différenciée selon l'importance du critère ; tableau 1). L'évaluation des performances agronomiques de quelques clones sélectionnés a été étendue à l'étude de la qualité des distillats (dès 2009 en collaboration avec ACW et l'EIC, projet « Distimatu ») ainsi qu'à l'évaluation de la tenue du fruit (dès 2010), ce dernier représentant un paramètre essentiel à la commercialisation des fruits dans un circuit « long » (grande distribution). Ainsi, une discrimination plus pointue pourra être effectuée entre les différents clones présélectionnés au fur et à mesure des études en cours visant à préciser certaines aptitudes particulières (objectifs de sélection autre que le fruit de bouche pour la vente directe).

Tableau 1 : Proposition d'évaluation des performances de quelques clones de Luizet en fonction de l'objectif de sélection. Les rangs sont attribués à chaque clone en fonction de la moyenne des performances mesurées de 2004 à 2010 (explications dans le texte). La moyenne des rangs donne une indication précieuse quant à la qualité du clone de Luizet par rapport à l'objectif de sélection (plus la moyenne est basse, plus le clone est adapté à l'objectif de sélection).

N° clone	Rang du clone pour le critère considéré				Moyenne des rangs selon l'objectif de sélection ^a	
	Productivité	Calibre (mm)	Teneur en sucre (% Brix)	Coloration des fruits	Fruit de bouche	Distillation
46	8	1	8	3	5	8
33	25	8	15	8	14	20
12	8	30	5	22	16	7
36	40	33	2	38	28	21
1	32	41	45	33	38	39

^a Calcul de la moyenne des rangs selon l'objectif de sélection :
 Fruit de bouche : $Moy = \frac{1}{4} * (R_{Productivité} + R_{Calibre} + R_{Sucre} + R_{Coloration})$
 Distillation : $Moy = \frac{1}{2} * (R_{Productivité} + R_{Sucre})$

Afin d'assurer une sauvegarde de la diversité des Luizet sur le long terme, l'OCA a planifié la mise en place d'une collection de référence dès 2012 sur le site de Châteauneuf. Dans ce contexte, la caractérisation agronomique est actuellement complétée par une sélection sanitaire afin d'éliminer les sujets atteints de maladies graves. Les tests de laboratoire réalisés par le service de virologie d'ACW ont permis d'identifier 1 clone infecté par le *Plum pox virus* et 2 clones contaminés par le *Prunus necrotic ringspot virus*. Ces accessions seront par conséquent exclues de la collection de référence de Châteauneuf. Cette collection devra permettre de poursuivre les observations agronomiques des clones issus de la prospection (figure 3). En outre, le maintien d'une diversité importante constitue un facteur de succès décisif pour la sélection.

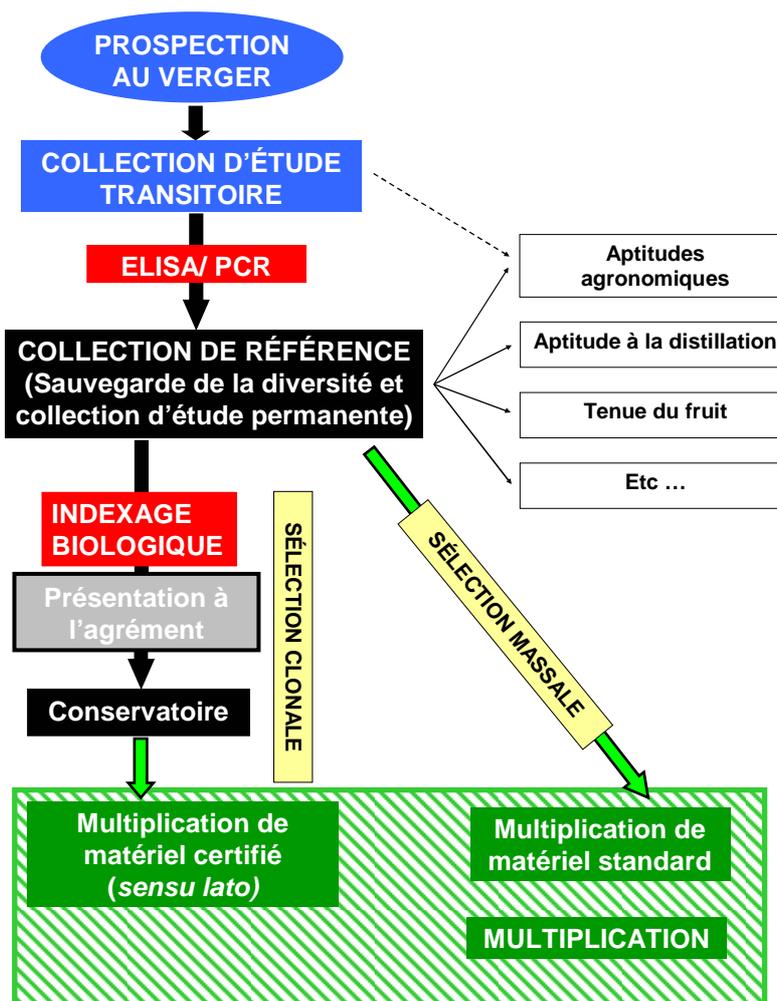


Figure 3 : Stratégie de sauvegarde, sélection et multiplication de la variété Luizet en Valais.

Ainsi, l'OCA envisage la mise à disposition de matériel de multiplication pour les pépiniéristes et les arboriculteurs dans un avenir relativement proche. Les meilleurs clones de Luizet seront tout d'abord diffusés sous forme d'une sélection massale (figure 3). Une diffusion via la filière de certification (sélection clonale) pourra être réalisée ultérieurement selon l'intérêt de la profession et selon les possibilités techniques et moyens financiers. L'OCA entend en outre valoriser ce patrimoine au travers de collaborations avec divers instituts (ACW, INRA) actifs dans la sélection de nouvelles variétés et la recherche.

6.3 Reconversion et modernisation des cultures de fruits et légumes du Valais

La mise en application de la directive spécifique a eu lieu le 5 octobre 2009. Les producteurs ont pu dès lors adresser à notre office des demandes sur les formulaires ad hoc. Au 20 janvier 2011, 190 dossiers ont été traités par nos soins, dont 60 pour l'enroulement chlorotique de l'abricotier. Ils représentent une surface totale de 125 ha pour un engagement financier de Fr. 3'693'119.-.

L'analyse des mesures fournit la situation suivante :

6.3.1 *Reconversion des cultures de pommiers et poiriers en cultures de pommiers, abricotiers et cerisiers*

Espèces	Arrachage	Plantation		Surgreffage
		Reconversion	Terrain nu	
Pommiers	56,5 ha	54,0 ha	11,5 ha	10,5 ha
Poiriers	14,0 ha	-	-	-
Abricotiers	-	14,4 ha	-	-
Pruniers	-	1,1 ha	2,2 ha	-
Cerisiers	-	0,8 ha	1,3 ha	-

Espèces à pépins	Variétés arrachées/surgreffées		Variétés plantées/greffées	
	Pommiers	Golden Delicious	23,0 ha	Gala
	Maigold	21,0 ha	Galmac	9,5 ha
	Gravenstein	4,9 ha	Pink Lady	9,4 ha
	Gala	3,0 ha	Mairac	8,8 ha
	Braeburn	3,4 ha	Braeburn	8,0 ha
	Summered	2,8 ha	Diwa	7,4 ha
	Autres	7,1 ha	Golden	6,7 ha
			Autres	15 ha
Poiriers	Louise-Bonne	8,1 ha		
	Guyot	3,5 ha		
	Autres	2,4 ha		

Espèces à noyaux	Variétés plantées/greffées	
	Abricotiers	Tardif de Valence
	Flopria	2,0 ha
	Bergeval	1,4 ha
	Harogem	0,8 ha
	A définir	6,4 ha
	Autres	1,4 ha
Cerisiers	Summit	1,3 ha
	Autres	0,8 ha
Pruniers	Fellenberg	1,2 ha
	Cacak's Schöne	0,7 ha
	Autres	1,5 ha

Nous constatons que la plantation de pommiers avec de nouvelles variétés, adaptées au marché est la mesure la plus prisée des arboriculteurs valaisans. Les reconversions de plaine avec plantation de l'abricotier en remplacement du pommier restent relativement modestes malgré un marché très porteur.

6.3.2 Soutien pour petits fruits et légumes

35 demandes dans le secteur des petits fruits, des légumes sous serre et de l'asperge ont été agréées. La répartition des surfaces se présente de la manière suivante :

	Fraises	Framboises	Myrtilles	Légumes
Sur substrat, en place au 5.10.2009	3.8 ha	1.6 ha	-	2.3 ha
En sol, en place au 5.10.2009	-	8.2 ha	-	-
Sur substrat, nouvelles cultures	2.4 ha	1.8 ha	0.5 ha	0.2 ha
Montagne, nouvelles cultures	-	2.0 ha	-	-
Total	6.2 ha	13.6 ha	0.5 ha	2.5 ha

La volonté de conserver le potentiel de production valaisan de petits fruits se concrétise par le maintien des cultures sur substrats existants et l'installation de quelques surfaces nouvelles de ce type de production. L'asperge, blanche ou verte, poursuit son développement

6.3.3 Soutien à l'arrachage des abricotiers atteints d'enroulement chlorotique

Cette mesure a été mise en application pour la première fois en 2010. 60 dossiers ont été traités pour favoriser l'élimination de 3'912 arbres malades. Les montants consacrés à cette mesure s'élèvent à Fr. 123'478.-.

Ces chiffres dépassent légèrement les prévisions et sont interprétés de manières très positives dans le sens d'une élimination progressive de cette maladie infectieuse.

6.3.4 Soutien à la plantation d'arbres sauvages isolés

Cette mesure vise à favoriser les intérêts paysagers et ornithologiques. Son application se base sur l'engagement volontaire des bénéficiaires de mesure de reconversion. Ces derniers ont besoin d'informations relatives aux essences, à leur potentiel de développement végétatif et à leurs exigences pédo-climatiques. Une fiche a été élaborée à ce sujet avec la collaboration de l'Antenne ornithologique de Salquenen, le Service des forêts et paysages ainsi qu'Agridea. Elle est disponible auprès de notre office ainsi que sur le site Internet du service de l'agriculture.

6.3.5 Appréciation générale du déroulement de la reconversion

Les engagements signés en 2010 correspondent aux prévisions élaborées en 2009 et confirment la pertinence des mesures prises dans les différentes productions du secteur des fruits et légumes du Valais.

6.4 Filière Qualité Abricot

Objectif du projet

Le verger valaisan d'abricotier a débuté sa transformation il y a 20 ans. Les volumes totaux de production cumulés entre la variété traditionnelle Luizet et les variétés nouvelles atteignent à nouveau les niveaux précédant le renouvellement. Généralement les nouvelles variétés sont bien accueillies sur le marché de l'abricot qui se révèle être très porteur. Même s'ils reconnaissent leurs propriétés, les principaux distributeurs désirent obtenir une garantie de qualité sur les lots fournis. Cette exigence pourrait s'exprimer par des niveaux de maturité, des taux de sucre ou de fermeté minimaux, à l'image de ce qui se pratique pour les pommes.

Le centre de produits abricots des organisations faitières FUS/SWISSCOFEL a décidé dans ce contexte de mettre sur pied un essai sur 3 ans. Patronné par l'Interprofession de fruits et légumes du Valais (IFELV), ce travail de recherche est réalisé conjointement par Agroscope (ACW-site de Conthey) et l'office d'arboriculture du Valais.

Matériel et méthode

Les variétés principales Orangered, Goldrich, Bergarouge et Bergeron ont été choisies. Pour chacune d'entre elles, 5 parcelles ont été retenues chez des arboriculteurs valaisans. Une évaluation du verger et de sa charge a été faite avant la récolte. Les prélèvements des fruits ont été effectués sur les récoltes réalisées par les producteurs ainsi que sur les lots conditionnés par les expéditeurs. En parallèle, des fruits prélevés sur ces même lots ont été triés et stockés à différentes températures sur le site ACW de Conthey.

Des analyses de type destructif (sucre, fermeté, acidité) et non destructif (couleur, DAmeter, NIR'n) ont été réalisées sur les différents lots, aux différents stades du processus (cf. figure 1). Finalement les lots ont été dégustés dans plusieurs villes de Suisse (cf. figure 2) sur le modèle de tests hédoniques où les consommateurs sont invités à fournir une appréciation globale sur une échelle progressive.

Figure 1: Résumé du procédé entre la récolte et les dégustations:

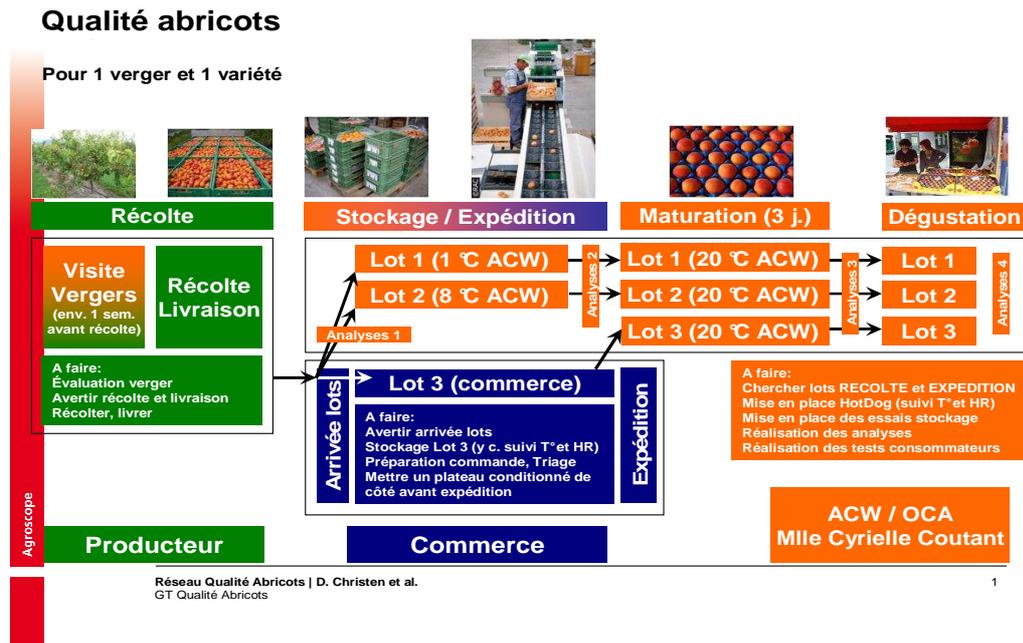
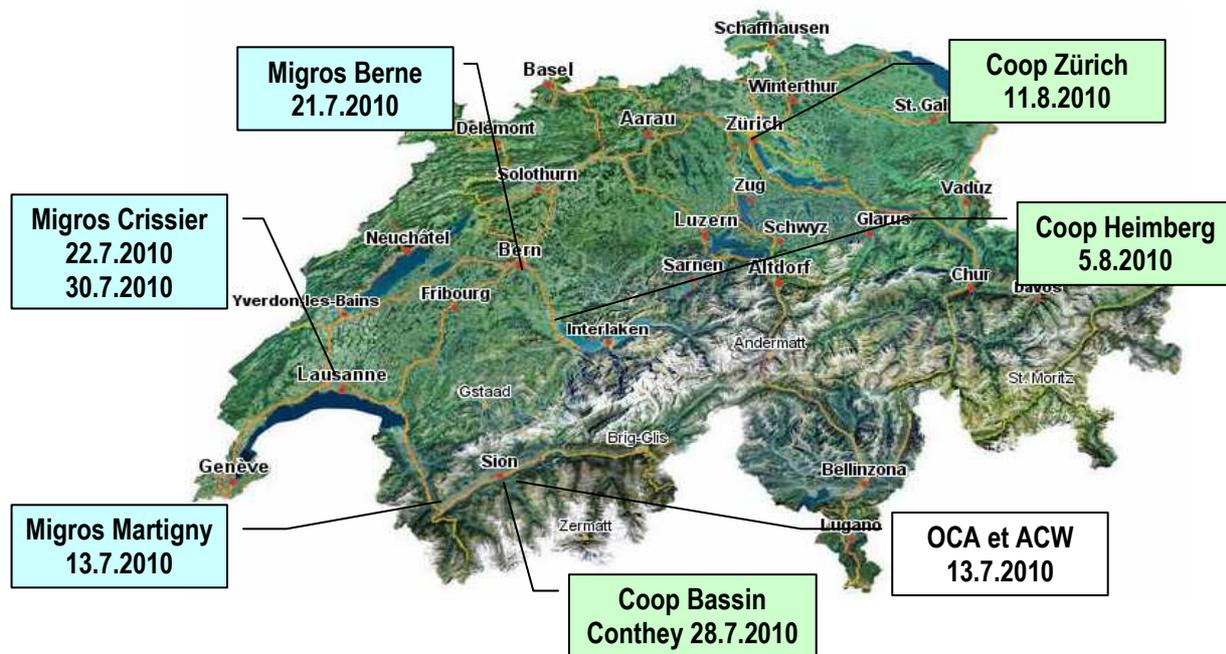


Figure 2: Résumé des dégustations effectuées dans différentes villes en 2010



Principaux résultats

- Pour chaque parcelle, une fiche résumant les analyses et dégustation a été réalisée (cf. figure 3)
- Dans l'ensemble, les notes des consommateurs se situent dans la fourchette "moyennes à très bonnes".
- Il a été possible de corrélérer par variétés les teneurs en sucre avec l'appréciation des consommateurs.
- D'autres facteurs d'influences sur l'appréciation des consommateurs ont également été mis en évidence :
Maturité à la récolte, fermeté, charge, température et durée de consommation, shelf-life, triage

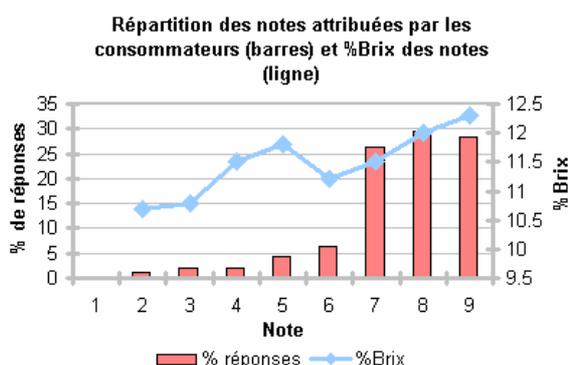
Figure 3: Fiche de résultats d'une dégustation d'Orangered effectuée à Berne.

Dégustation

	Bons	Moyens	Mauvais
Groupe de notes	7 à 9	4 à 6	1 à 3
% de réponses obtenues	84.2	12.6	3.2

Fruits non consommables (%)	
Note médiane	8

Représentation graphique des notes attribuées



Note	% de réponses	% Brix de la note	Acidité	DA récolte
1	0			
2	1.1	10.7	9.3	0.621
3	2.1	10.8	10.8	0.440
4	2.1	11.5	34.6	0.302
5	4.2	11.8	11.6	0.329
6	6.3	11.2	10.6	0.499
7	26.3	11.5	11.2	0.316
8	29.5	12.0	12.3	0.274
9	28.4	12.3	12.9	0.230

Poursuite du réseau qualité

Au sein du CP FUS/SWISSCOFEL, il avait été convenu d'entreprendre les essais sur les années 2010, 2011 et 2012 afin de limiter les effets liés aux conditions météorologiques qui influencent à la fois la qualité des fruits et le comportement des consommateurs. Les expériences à mener en 2011 et 2012 vont conduire à mieux évaluer l'importance relative de tous les facteurs d'influence identifiés le long de la filière.

6.5 Réseau de surveillance du territoire

L'office d'arboriculture et cultures maraîchères gère et coordonne avec l'office de la viticulture un réseau d'observation des maladies et ravageurs nuisibles aux cultures spéciales. Ce réseau sert à :

- Détecter ou prévenir l'installation dans le canton d'organismes très nuisibles au sens de l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux (organismes dit de quarantaine)
- Eviter ou limiter la diffusion de ces organismes s'ils sont présents sur le territoire cantonal (lutte obligatoire)
- Suivre l'évolution spatiale ou saisonnière de maladies ou ravageurs importants dans certaines cultures pour l'avertissement (communiqué) et à optimiser les conseils et les stratégies pour les combattre.

Selon les organismes l'information est obtenue via :

- un réseau des **pièges** surveillés par des producteurs ou par l'office,
- les résultats de **contrôles visuels collectifs** périodiques des cultures,
- des **analyses** de cas signalés par les producteurs, les communes, les amateurs. Il fait aussi recours au besoin à 6 **contrôleurs phytosanitaires** spécialisés.

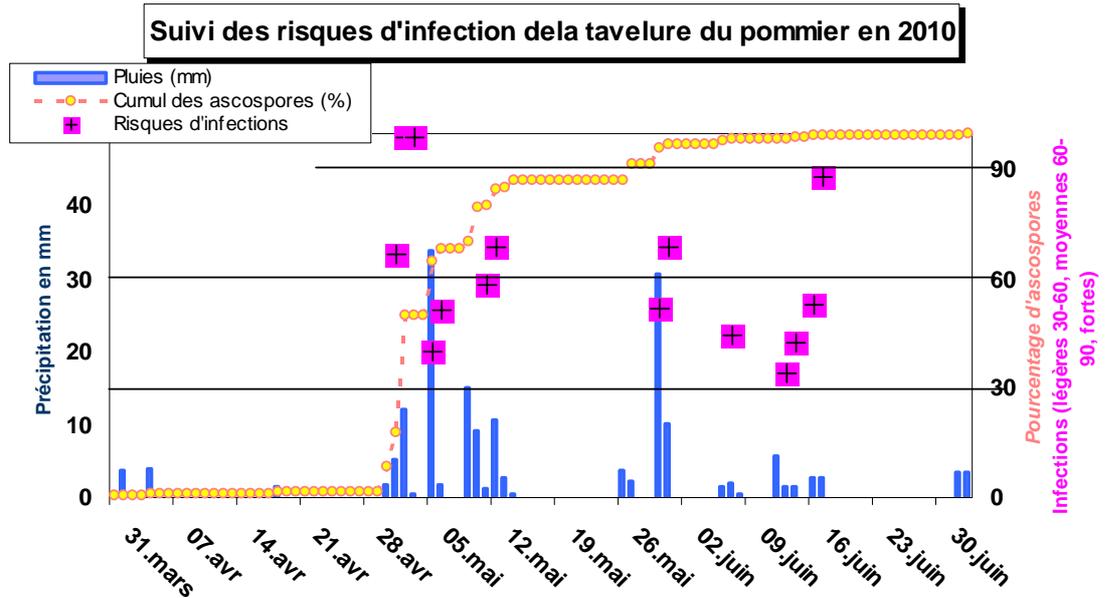
Les contrôles en pépinières et sur les points de ventes de plantes-hôtes soumises à la quarantaine sont par contre gérés directement par le service fédéral.

Les ravageurs et maladies concernés par ce réseau en 2010 sont les suivants :

Organismes	Cultures	Statut	Actions*
Feu bactérien	Fruits à pépins, ornementaux	Quarantaine	S,A,E
Sharka	Fruits à noyaux	Quarantaine	S,E
Xanthomonas	Abricotiers, pruniers	Quarantaine	S,A,E
Enroulement chlorotique	Abricotiers surtout	Quarantaine	S,A,L
<i>Monilinia fructicola</i>	Abricotiers surtout	Quarantaine	S,A,L
<i>Diabrotica virgifera</i>	Maïs	Quarantaine	6xP
Nématode doré	Pomme de terre	Quarantaine	C,I
Nématodes à galles, ...	Tomates, salades	Quarantaine	C,L
Flavescence dorée	Vigne	Quarantaine	P,L,vecteur
<i>Tuta absoluta</i>	Tomates		C,P,L
Diverses noctuelles, mouche criocères de l'asperge, puceron cendré du chou, mouche du chou, mouche de la carotte, psylle de la carotte	Maraîchères		12xP, C
Mouche blanche, acarien jaune, pucerons, punaises, thrips	Cultures maraîchères sous abris		C, S, P
Divers acariens, pucerons, thrips, punaises, anthonome, vers des framboises, noctuelles, tordeuses	Baies plein-champs et hors sol		C
Carpocapse, capua, pou de San José, hoplocampe, petite tordeuse, carpocapse des prunes, Anarsia, tordeuse orientale, mouche de la cerise, mouche de la noix, psylle du prunier, zeuzère, tavelure, rouille grillagée du poirier	Arboriculture		88xP, C
Vers de la grappe, pyrale, cicadelle verte, boarmie	Viticulture		20xP, C
Bois noir	Viticulture		S
Acariose	Viticulture		S, A
Ambrosie (et autres néophytes)		Quarantaine	S, E

* (S =surveillance, E =éradication, I =interdictions, L =limitation, P =piégeage, A =analyses, C =contrôles spécifiques):

Ce réseau est complété par un réseau météo de prévision des risques dont les informations sont disponibles pour les producteurs en accès libre sur internet (www.agrometeo.ch). Il compte 17 stations en Valais, dont l'entretien est assuré par le Service. L'analyse des données récoltées permet d'établir et/ou de vérifier les périodes à forts risques phytosanitaires dans les cultures spéciales, comme par exemple pour la tavelure (graphique ci-dessous) et de les exploiter pour le conseil et dans les communiqués phytosanitaires.



Pour les organismes de quarantaine, la surveillance établie grâce à ce réseau est souvent accompagnée d'une série de mesures préventives conséquentes (élimination des plantes-hôtes les plus sensibles, restrictions de plantation, restrictions de déplacement d'abeilles, etc.) visant à limiter les risques de propagation dans le canton. Selon l'organisme concerné, les foyers identifiés font l'objet de mesures d'éradication immédiate (arrachage de plantes ou de parcelles par exemple) ou de limitation des risques de contamination.

A l'heure actuelle, ces mesures se révèlent efficaces pour le feu bactérien, la sharka, et la bactériose *Xanthomonas* (XAP). Un effort particulier a été mis en 2010 sur l'élimination de l'enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA), dans le cadre des mesures pour la reconversion des cultures fruitières. A noter que ce sont plutôt des ravageurs « courants » et bien établis tels le carpocapse, le campagnol et le hanneton commun qui ont posé le plus de problèmes à l'arboriculture en 2010.

Autre exemple de la grande utilité d'un réseau d'observation, les pièges mis en place dès 2009 ont permis de suivre la progression spatiale de la teigne de la tomate *Tuta absoluta*. Les observations réalisées en 2010 permettent de supposer qu'il n'y a danger réel de dégâts économiques qu'en cas d'introduction précoce de la teigne par des plants contaminés ou de possibilités d'hivernage de cet insecte en Valais.

6.6 Elaboration d'une politique cantonale maraîchère

Le Valais bénéficie d'un fort ensoleillement et d'un climat sec, favorable à la culture de légumes. En 20 ans le paysage maraîcher valaisan a changé. Mais a-t-il suffisamment évolué pour être adapté aux besoins de demain ?

La culture maraîchère valaisanne de plein champ a vu une diminution de 60% de ses surfaces ces 20 dernières années (987 ha en 1989, 378 ha en 2008), notamment avec les légumes de garde. Avec la mécanisation des récoltes, les cultures de carotte et d'oignons se sont déplacées vers des zones plus favorables, du point de vue des structures parcellaires, que le Valais central.

Une certaine diversification est apparue dans les légumes frais, avec la culture de brocolis et l'augmentation des surfaces de courgettes, poivrons et des salades. Les marchés de proximités ont vu le jour, à Martigny et à Sion. La demande de produits du terroir et de produits bio est bonne, mais reste tout de même marginale.

L'office d'arboriculture et cultures maraîchères a analysé les forces et les faiblesses du secteur maraîcher valaisan. En plus du climat sec et ensoleillé, des disponibilités en eau, le Valais dispose d'un savoir faire, d'un centre de formation, d'axes de communication importants et d'un tissu d'entreprises compactes. Cela n'a pas empêché la réduction, voire l'abandon de la production de tomates par beaucoup de producteurs. Certains ont reconverti leurs tunnels pour la production d'asperges. Les faiblesses de la production valaisanne résident principalement dans les infrastructures de production qui sont pour la majorité vétustes (19 ans, âge moyen des serres). La diminution de la surface valaisanne de production sous abri a été accompagnée d'une baisse de production de 40 % en 10 ans (4900 t de tomates en 1998, 2900 tonnes en 2008). A terme la réduction des parts de marché pourrait être fatale pour le secteur valaisan du légume.

Forces et faiblesses de la culture maraîchère en Valais

Forces	Faiblesses
<p>Le climat sec et ensoleillé, idéal pour les cultures sous abris.</p> <p>De l'eau de qualité, en abondance et à proximité</p> <p>Des infrastructures agricoles concentrées Des axes de communication importants (autoroute, chemin de fer), avec des liaisons internationales nord-sud</p> <p>Une école d'agriculture Des compétences et des connaissances disponibles</p> <p>Les biens faits des légumes sur la santé et l'environnement (besoins en énergie et dégagement de CO₂ bien inférieurs à la production de viande)</p>	<p>A distance moyenne des grands centres de consommation (RPLP). <i>Des coûts de l'ordre de 2,15 à 2,88 ct./tonne/km sont facturés aux transporteurs, ce qui représente pour le secteur des fruits et légumes valaisans un montant annuel de l'ordre de CHF 3,4 Mio.</i>¹</p> <p>Des infrastructures vétustes. 19 ans, âge moyen des serres.</p> <p>Faible soutien fédéral. <i>Les paiements directs représentent le 25 % du rendement brut des exploitations en moyenne suisse (rapport OFAG 2006), leur part dans le secteur des fruits et légumes est inférieure à 5%.</i>¹</p>
Opportunités	Menaces
<p>La 3^{ème} correction du Rhône qui permettrait la réorganisation des surfaces agricoles. L'association des cultures sous abri avec la production d'énergie</p> <p>Cultures spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sols très légers de la plaine du Rhône sont particulièrement favorables à la culture de l'asperge blanche - Le pH élevé de ses sols est également très avantageux pour la culture des choux tels les choux-fleurs, très sensibles à l'hernie du chou, maladie des racines qui se développe en sols acides. <p>Vente directe et agritourisme (kiosques, vente sur l'exploitation, espaces produits du terroir...)</p>	<p>L'accord de libre échange</p> <p>La politique d'achat, « de la région pour la région » n'est pas favorable au Valais.</p>

3 types d'entreprises maraîchères existent actuellement sur le canton :

1. **La petite exploitation polyvalente de proximité.** Ce type d'exploitation est axé sur la vente en coopérative, la vente directe et les marchés locaux. Caractérisée par des besoins en équipement de production limitée et une continuité d'approvisionnement, ce type d'exploitation doit **produire une gamme étendue de légumes** frais de proximité. Elle a besoin d'infrastructures répondant aux exigences sanitaires de demain, pour le stockage, la vente directe et la mise en valeur de ses produits (légumes préparés sur place tels que carottes, céleris râpés, assortiment de salades, ...). **Les formations dans le domaine de la vente directe et l'agritourisme** vont de paire.

2. **L'exploitation maraîchère de cultures très spécialisées** nécessite des **équipements et des connaissances techniques de pointe**, pour la culture d'un nombre limité d'espèces, mais en grande quantité. Il s'agit principalement d'exploitation de **cultures sous abris**. Plus productives, moins tributaires des conditions climatiques, les cultures sous serre permettent une production sur une période plus étendue de l'année, gage de prix stables.

De nouvelles serres seront nécessaires pour maîtriser des coûts énergétiques et pérenniser ces cultures. Des investissements légers dans l'automatisation de l'irrigation, l'amélioration de la gestion du climat et l'optimisation des besoins en énergie sont à envisager pour les serres existantes.

3. **L'exploitation spécialisée en cultures de plein champ** (carotte, oignon, chou-fleur). Très mécanisable, la carotte et l'oignon sont des cultures très adaptées aux exploitations de type agricole. Les exigences en matières de rotations de culture, de surfaces cultivables et de capacité de stockage conviennent bien aux producteurs de céréales, de maïs et de pommes de terre. La réduction drastique des coûts de production a conduit des agriculteurs du Bas-Valais à une certaine spécialisation dans la carotte et l'oignon. Des infrastructures de stockage modernes sont nécessaires pour améliorer la qualité des produits après récolte ; des chambres frigorifiques « froid humide » pour la carotte et des séchoirs pour les oignons.

Plus proche du maraîcher, la culture du chou-fleur est bien adaptée aux conditions de production du Valais central (sols calcaires). Avec des besoins en main-d'œuvre bien plus conséquents, la culture du chou-fleur peut se réaliser sur des surfaces de taille moyenne, moyennant une certaine spécialisation.

Actuellement en consultation auprès des organisations professionnelles valaisannes, l'étude conduite par l'office d'arboriculture et cultures maraîchère propose 30 recommandations qui pourraient favoriser le développement de la culture maraîchère en Valais. Reste à choisir lesquelles, afin de définir une politique de soutien efficace pour ce secteur, qui représente tout de même entre 12 et 15 mio de produit brut par année.

6.7 Chauffage de serres avec la SATOM – Etude de faisabilité

La serre est un outil incontournable pour la production de légumes et de fleurs. Les cultures sous abris permettent d'assurer l'approvisionnement régulier et sûr des populations en fruits, légumes frais et végétaux d'ornement, toute l'année et sous tous les climats.

L'augmentation de 40 % du prix du gaz naturel et de plus de 55 % du prix du mazout depuis 2005 (Céline Gilli, ACW) ainsi que l'image négative de consommation d'énergie de ce type de production nécessitent la mise en œuvre de nouveaux moyens pour la fourniture de chaleur sous serre.

L'enquête de 2008 sur l'état des serres valaisannes a mis en évidence la nécessité de renouvellement des infrastructures et propose entre autre l'association de la production horticole avec des réseaux de chaleur. Depuis 2009, une serre de 4 ha produit des concombres, uniquement avec les rejets de chaleur de l'usine d'incinération des

ordures ménagères d'Hinwil (Keso, Zurich). D'autres projets sont en cours, en Thurgovie notamment, avec l'usine d'incinération KVA de Weinfelden.

Sur la base de ces projets M. Edi Blatter, directeur de la SATOM à Monthey propose de chauffer des serres dans la région de Monthey. La SATOM a entrepris en automne 2009 la construction d'un réseau de chauffage à distance qui permettra de chauffer jusqu'à 4000 ménages. Dans un deuxième temps ce réseau pourrait évoluer en une autoroute de chaleur et relier la raffinerie Tamoil et le site chimique montheysan de CIMO.

Présenté par M. Blatter à plusieurs maraîchers, à un horticulteur ainsi qu'au Service de l'agriculture lors d'une première réunion le 27 novembre 2009, ce projet a reçu un accueil des plus favorable.

Le Service de l'agriculture valaisan s'est proposé de réaliser une étude de faisabilité en répondant aux 5 étapes suivantes :

- Evaluer les disponibilités en terrains
- Evaluer les investissements nécessaires
- Définir les possibilités de soutiens financiers
- Calculer les gains économiques pour la profession
- Définir une organisation pour la création d'une zone de serre

Avec l'aide de Nicolas Luisier, de l'Office de consultation agricole, le Service de l'agriculture a pris contact avec l'OIDC-ARDA- ARMS (organisme intercantonal pour le développement du Chablais) afin de coordonner au mieux le développement d'une zone de serres. La première réunion du 7 avril 2010 s'est déroulée dans les bureaux de l'ARDA (centre mondial du cyclisme à Aigle).

Pour des raisons d'efficacité, la distribution de chaleur de la SATOM devrait se limiter à un rayon de 1 km autour de l'usine. La commune de Collombey-Muraz dispose de 68 ha de terres agricoles dans ce périmètre et celle de Monthey de 13,5 ha. De l'autre côté du Rhône, se trouvent 54,3 ha de terres agricoles appartenant à la commune Vaudoise d'Ollon.

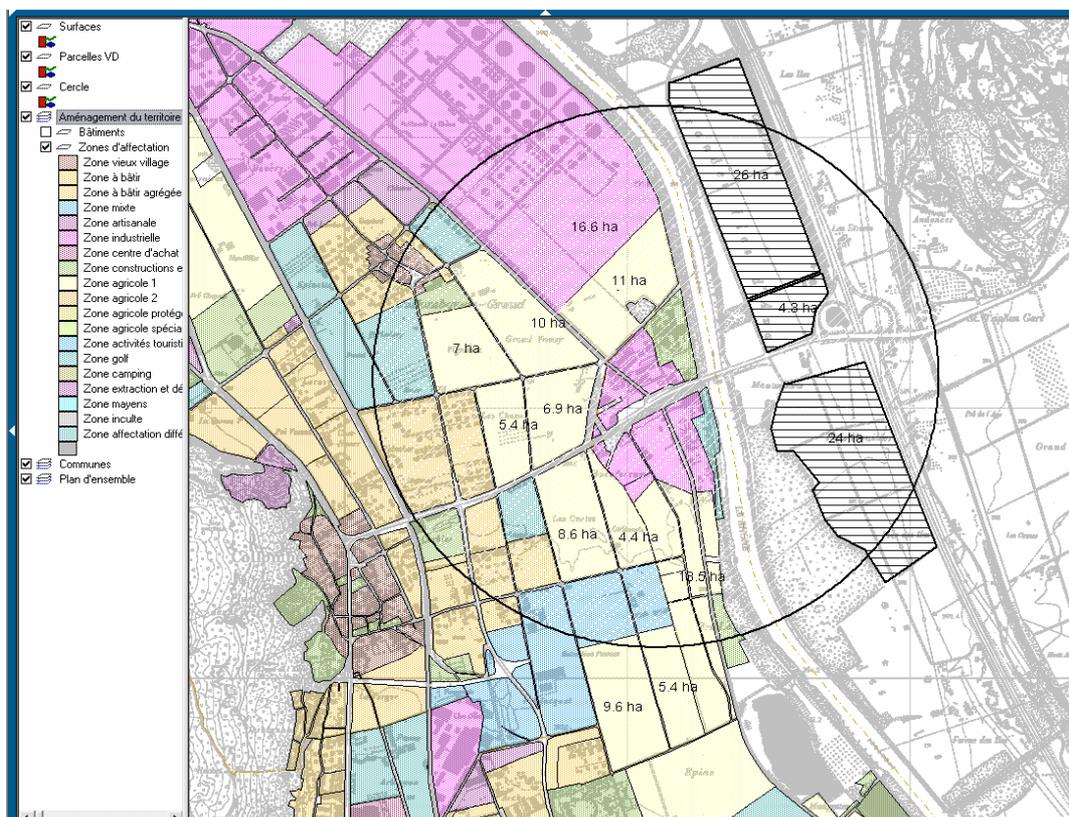


Figure 4: Périmètre de 1 km au tour de la SATOM

L'implantation de serres nécessite la création d'une zone agricole spéciale. La commune d'Ollon n'a pas l'ambition de modifier la zone agricole concernée. Celle-ci fait partie de deux domaines agricoles d'importance que la commune souhaite maintenir.

Du côté Valaisan, nous avons présenté le projet, le 9 juin 2010, aux agriculteurs des communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Les agriculteurs, qui sont majoritairement des exploitants des terres, mais non les propriétaires, ont exprimé plus de réticence que d'enthousiasme envers ce projet ; ne voulant pas perdre ces bonnes terres agricoles. Ils proposent par contre d'analyser la possibilité d'implanter des serres en zone industrielle, notamment dans les terrains proches de la raffinerie au lieu dit « Charbonnière-Avencloz ». Il s'agit d'une surface de 21 ha environ, de terres sablonneuses, de qualité inférieure et actuellement cultivée.

De son côté, le Service de l'agriculture Vaudois cherche à réhabiliter la zone horticole d'Yverne, distante de 8 km. Peut-être qu'une partie des 65 ha de cette zone de serre pourrait être déplacée vers la SATOM ou raccordée ?

Cette première phase de l'étude met en évidence la difficulté de création d'une zone de serre. Ce n'est pas du monde agricole que viendra le porteur de projet. Les agriculteurs de la région de Collombey ne sont pas des serristes et craignent l'arrivée de producteurs d'autres régions. Ces dernières années le marché des légumes a été très tendu et l'incertitude face à une éventuelle ouverture des frontières n'est pas pour rassurer.

Du côté de la distribution, la Migros, la Coop et Manor sont restés discrets. Ont-ils besoins d'une production indigène et sont-ils prêts à la soutenir ? La question n'a pas trouvée de réponse actuellement.

L'étude de faisabilité sera poursuivie en 2011 pour connaître les possibilités de soutiens financiers et calculer les gains économiques pour la profession.

7. Viticulture

7.1 Situation et évolution de l'encépagement du vignoble valaisan

Depuis l'introduction du registre cantonal des vignes en 1990, on peut suivre l'évolution de l'encépagement du vignoble. Elle se caractérise par une réduction significative du cépage chasselas au profit des cépages autochtones et traditionnels.

Malgré cela, le pinot Noir (33 %), le chasselas (21 %), le gamay (14 %) occupent à eux seuls encore 68 % de la surface viticole du canton (5'042 ha). La majorité des cépages sont rouges et occupent une surface de (3'129 ha soit le 62 %).

L'Office cantonal de Viticulture effectue, sur la base des déclarations de chaque propriétaire de vigne, avec le soutien des 69 communes viticoles du canton, les corrections et mutations utiles afin de tenir à jour le cadastre viticole et le registre des vignes.

Une présentation détaillée de l'évolution sur 20 ans et de la situation actuelle du vignoble valaisan est disponible sous www.vs.ch/agriculture.

7.2 Observatoire des vins en Grande Distribution en Suisse

Observer, suivre et comprendre le marché : trois facteurs clés de toute stratégie économique de plus-value. Afin de répondre au mieux à de telles exigences, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a mis en place depuis 2008 un Observatoire des vins vendus en Grande Distribution.

Durant l'année 2010, l'entreprise Nielsen a repris des activités de la société IHA-Gfk qui fournissait les bases de données des ventes de vins en Grande Distribution en Suisse. De nouvelles collaborations ont été mise en place avec Nielsen afin de poursuivre l'observation du marché des vins en Grande Distribution.

Depuis 2008, les différents rapports sont disponibles sous www.vs.ch/agriculture.

7.3 Point de situation de l'affinement des secteurs d'encépagement

Le projet d'affinement des secteurs d'encépagement a débuté en 2006. Où en sommes-nous actuellement ? Le Conseil d'Etat a homologué les projets des secteurs d'encépagement de **41 communes**. Ce qui représente le 60% de la surface viticole valaisanne. Parmi les 26 projets non encore homologués, 2 communes n'ont pas encore soumis d'avant-projet pour examen auprès du service de l'agriculture et 2 sont en consultation auprès de l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV). Parmi les 22 projets restants, 8 sont en cours d'élaboration dans les communes en vue de leur approbation, 12 se trouvent actuellement à l'enquête publique et 2 sont en attente de leur homologation.

L'échéance légale étant dépassée (art. 116 de la LcADR du 8 février 2007), il est essentiel que les partenaires concernés mettent tout en œuvre cette année encore afin de finaliser cet important travail pour le vignoble valaisan.

Stade d'avancement de la procédure	Communes
Elaboration de l'avant-projet	Conthey et Steg-Hohtenn
Consultation auprès de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais	Evionnaz et Rarogne
Elaboration du projet	Ardon, Bratsch, Port-Valais, Saillon, Stalden, Viège, Vollèges et Zeneggen
Enquête publique	Agarn, Ausserberg, Ayent, Brigue, Eggerberg, Grimisuat, Lalden, Savièse, Sion, Tourtemagne, Vernayaz et Vionnaz
En attente d'homologation	Salquenen et Troistorrens
Dossiers homologués par le Conseil d'Etat	Baltschieder, Bovernier, Chalais, Chamoson, Charrat, Chermignon, Chippis, Collombey-Muraz, Collonges, Dorénaz, Embd, Ergisch, Fully, Gampel, Grône, Lens, Leuk, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Miège, Montana, Monthey, Nax, Nendaz, Niedergesteln, Randogne, Riddes, Salins, Saxon, Sierre, St-Léonard, St-Maurice, Staldenried, Varen, Venthône, Vernamiège, Vétroz, Veyras, Visperterminen et Vouvry

7.4 Les surfaces viticoles à biodiversité naturelle (SVBN)

Depuis 2008, les surfaces viticoles à biodiversité naturelle peuvent prétendre à des contributions écologiques si leur qualité biologique est élevée. Les contrôles sont réalisés par le Service cantonal de l'agriculture, à raison de deux expertises par période de 6 ans.

De 2008 à 2010, 54 viticulteurs ont demandé des contributions pour une surface totale de 103 ha. De cette surface, 83 ha ont une qualité écologique élevée, donnant droit aux contributions, soit un taux d'acceptation global de 80%.

Si l'on considère seulement l'année 2010, nous observons que des demandes de contributions ont été adressées à notre service par 19 viticulteurs pour environ 16 ha de vignes. Les 43 expertises réalisées d'août à fin septembre ont révélé que 94% des surfaces déclarées ont droit (ou auront droit après un contrôle complémentaire en mai 2011) aux contributions. Environ 80 heures de travail ont été nécessaires pour préparer et réaliser les contrôles.

7.5 VITI 2015 : La signature d'une Charte de Qualité et d'un mandat de prestations

L'étude VITI 2015, « Stratégie vitivinicole valaisanne à l'horizon 2015 » réalisée avec le concours de l'Université de Lausanne, se compose de trois parties : l'analyse économique, la stratégie marketing et des réflexions sur la législation et l'environnement.

Débutés en 2008, ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec la profession qui a été consultée à chaque phase du processus. Les conclusions essentielles se résument par les **16 recommandations** ci-dessous :

1. Sur un marché suisse saturé, continuer la montée en **qualité** des vins du Valais pour accroître les revenus par bouteille, plutôt que d'envisager une stratégie de volume appuyée par des prix de vente concurrentiels. Ce qui d'ailleurs, sur les marchés, les confrontera plutôt aux autres productions nationales qu'aux vins étrangers.
2. Renforcer les outils de contrôle des **quantités** mises sur le marché : l'éventuelle production excédentaire d'une dénomination empêchera toujours la filière de traduire ses efforts qualitatifs en prix de vente consommateurs.
3. Les efforts collectifs de la profession en matière de communication/promotion ne doivent pas occulter la dimension **distribution** de ses vins. En effet, la bonne image actuelle de la gamme valaisanne avec ses « spécialités » laisse penser que son développement passe autant par une meilleure accessibilité de leur production au point de vente, quel qu'il soit, que par des investissements de publicité supplémentaires. Le meilleur canal de distribution à travailler dépendra de la situation de chaque dénomination.
4. Le maintien de la valeur du vignoble valaisan et la poursuite de la montée en qualité des vins de la filière vitivinicole supposent que tous ses acteurs soient **financièrement équilibrés**, donc en particulier que les vigneron cessent d'être déficitaires. La hausse du prix du raisin, idéalement, devrait être assurée par une augmentation des revenus de l'ensemble de la filière. A défaut, la profession devra revisiter la répartition de sa valeur ajoutée entre ses différents acteurs.
5. La stratégie des vins valaisans doit se préparer à affronter les 2 principales **menaces** sur la filière : la concentration de la distribution et l'arrivée de nouveaux acteurs vitivinicoles étrangers. Là encore, la stratégie de différenciation par une qualité accrue semble plus appropriée qu'une confrontation par une guerre des volumes et des prix.
6. Le secteur vitivinicole demeure **fondamental** pour le Valais. Il apporte une valeur marchande (emplois, revenus, etc.) et non marchande (environnement, tourisme, etc.). Le Valais doit donc en préserver les aspects qui, à l'instar de la viticulture de coteaux, de terrasses et de montagne, ne sont pas toujours rentables mais qui contribuent à ses atouts qualitatifs.
7. La filière vitivinicole devrait, pour garantir à tous ses acteurs, notamment vigneron, une situation financière suffisante à leur pérennité, atteindre un point mort de **440'000'000 CHF de chiffre d'affaires annuel à volume constant**. Ce qui équivaldrait à obtenir des consommateurs environ 1.10 CHF de plus au litre et attribuer au raisin + 0.60 CHF environ au kilo, sur la base des investissements existants. Mais toute hausse des budgets, en particulier publi-promotionnels, devra se traduire sur les niveaux du chiffre d'affaires à atteindre au-delà de ces 440'000'000 CHF.
8. Cet objectif implique de consolider et augmenter la position valaisanne dans le segment des vins de **plus de 15 CHF**. En effet, stable en Suisse en général, la demande pour ces vins continue à croître, alors que le Valais a plutôt sa meilleure part de marché dans la tranche des 10-15 CHF.
9. La montée en qualité des productions valaisannes peut impliquer un renforcement de l'actuelle « AOC Valais » qui semble trop large. La profession devra se prononcer sur la meilleure approche pour rendre cette **AOC plus sélective** : communiquer davantage sur les « spécialités », optimiser les contrôles organoleptiques, voire construire de nouveaux segments qualitatifs en son sein.

10. Les marchés géographiques : une exportation très ciblée porteuse d'image, de légitimité bénéfiques sur le marché domestique, et une **stratégie bipolaire** pour la Suisse : des objectifs de part de marché sur l'Est et l'Ouest du plateau, un objectif de valeur ajoutée en Suisse Romande. Dans le Valais lui-même, le segment des acheteurs en cave mérite une réflexion particulière sur les stratégies d'« Incoming » et de « Vente directe ».
11. Les profils de consommateurs : au-delà de la géographie, une **segmentation** selon des profils-consommateurs liés à des critères non seulement socio-démographiques, mais aussi comportementaux et psychologiques.
12. La politique de « produit/prix » : la gamme de vins valaisans doit être **hiérarchisée** selon qu'il s'agit de dénominations porteuses d'image ou au contraire génératrices de chiffre d'affaires, et cette hiérarchisation doit éviter toute banalisation.
13. La politique de « communication » : le type d'outil doit être adapté à la situation particulière de chaque dénomination. Les dimensions communes étant l'importance de **l'émotion** dans la communication, le lien avec les messages du Valais en général et la mesure de l'efficacité publicitaire.
14. La politique de « distribution » : le canton peut progresser en Grande Distribution et en Vente directe, mais les différents réseaux demeurent **complémentaires** et doivent être gérés comme tels, dans l'espace comme dans le temps.
15. Le Valais doit défendre des **législations** qui favorisent la montée en gamme de ses vins. Il doit aussi intégrer les **enjeux environnementaux** dans sa vision à long terme et déterminer s'il en fait un axe majeur de différenciation.
16. Au sein du canton, Pouvoirs Publics valaisans et filière peuvent accentuer leur collaboration au travers d'une Interprofession forte et de contrats de prestations traitant d'objectifs communs. La plupart des éléments de « **gouvernance** » du secteur doivent se situer au cantonal plutôt qu'au fédéral.

Cette étude confirme l'importance de la filière vitivinicole pour le Valais, d'un point de vue économique, touristique, sociétal et environnemental. Elle encourage le développement d'une philosophie de « **qualité totale** » de la vigne au verre, au bénéfice de nos clients et de nos hôtes. Le vin, c'est une région, un climat, un terroir, une identité, des hommes et des femmes qui mettent en valeur, par leur **savoir-faire**, ces atouts naturels.

Sur ces bases, le Département de l'Economie, de l'Energie et du Territoire a proposé des axes de développement pour mettre en place d'une politique vitivinicole durable et a signé avec l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais, une charte de qualité « **Le Valais, pays de la vigne et du vin** » - « **Weinland Wallis** » avec l'ambition de faire du Valais, une destination vitivinicole incontournable au niveau européen à l'horizon 2015. »

Cette Charte définit trois axes de développement : Le **VIN**, le **VALAIS** et ses **CLIENTS**. La réalisation se fera sous la forme d'un **PARTENARIAT** avec la profession orienté vers des objectifs communs, atteignables et mesurables.

Son objectif est de promouvoir une image et une vision communes pour les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée Valais et d'en faire bénéficier les clients des vins du Valais, les clients de la destination Valais et le Valais dans son ensemble.

Sur la base du partenariat défini dans la Charte de Qualité, le canton et l'Interprofession de la Vigne et du Vin ont également signé un contrat de prestations promotionnel. Celui-ci définit clairement les responsabilités, les actions soutenues et les objectifs à atteindre en termes de notoriété, de ventes ou de prix.

Par exemple l'augmentation des **taux de notoriété** totale de six vins d'Appellation d'Origine contrôlée Valais (Petite Arvine, Païen, Johannisberg, Cornalin, Humagne Rouge et Syrah) dans la campagne publicitaire « **Ils ont tous du caractère** » ou l'augmentation du nombre de caves participantes et du chiffre d'affaires réalisé lors des « **Caves ouvertes** ».

Les résultats effectifs seront notamment mesurés par les outils de suivi mis en place dans le cadre de l'étude VITI 2015. Afin de réaliser les objectifs fixés, le canton met à disposition de l'Interprofession de la Vigne et du Vin un montant de 1.8 millions d'ici à la fin 2012.

8. Formation

8.1 Les cours interentreprises dans les formations agricoles

Dans le cadre de la nouvelle base légale en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle des cours sur des thématiques spécifiques sont mis en place par les organisations professionnelles. Les formations portent le nom de cours interentreprises (CIE).

Les Cie, avec les cours de base à l'Ecole d'Agriculture et le travail en entreprises formatrices permettent aux candidats de posséder le bagage qui lui permet de ce présenter aux procédures de qualification du métier choisi.

Thèmes

Les thèmes abordés dans ces cours interentreprises sont définis dans un plan de formation et sont spécifiques à chaque filière.

L'objectif est d'approfondir un domaine qui peut difficilement être vu dans la pratique professionnelle sur l'entreprise formatrice.

Le tableau ci-dessous présente le contenu et la durée des cours interentreprises (nombre de jours)

Thème	Agriculteur	Maraîcher	Arboriculteur	Viticulteur	Caviste	Année de formation
Prévention des accidents et protection de la santé Réglage et entretien des machines et des outils I	3	3	3	3	3	1 ^{ère} année
Hygiène et assurance qualité	1	1	1	1	1	1 ^{ère} année
Réglage et entretien des machines et des outils II	1					2 ^{ème} année
Utilisation d'élévateurs	1	2	2	2	2	2 ^{ème} année
Utilisation des pompes à traiter	1	1	1	1		2 ^{ème} année
Intervention et transport sûr des animaux	1					2 ^{ème} année
Pépinières et jeunes plants		1	1			2 ^{ème} année
Technique de cave I (systèmes de filtration)				1	1	2 ^{ème} année
Technique de cave II (séparateurs, flottations, changeur de chaleur, distillations, stérilisation)					2	2 ^{ème} année
Total des jours	8	8	8	8	9	

Organisation

Sur le plan national, les cours interentreprises sont placés sous la responsabilité des organisations professionnelles faitières. En ce qui concerne notre canton, la Chambre valaisanne d'agriculture assume différentes tâches, notamment :

1. l'élaboration des programmes de cours
2. la nomination des moniteurs
3. l'élaboration du budget et la tenue des comptes
4. la fixation du calendrier, la publication des dates de cours et les convocations

Sur le plan organisationnel, le Valais recherche le plus grand nombre de synergies possibles, tant au niveau du contenu des cours avec AGORA, qu'à celui de l'organisation pour les cultures spéciales avec Prométerra (correspondant de la CVA sur le canton de Vaud).

Financement

Le financement des cours interentreprises en Valais se fait par le biais

- a. de contributions publiques (cantons)
- b. du fonds de la formation professionnelle
- c. des contributions d'autres institutions

En 2010

La mise en place de ces cours sous la responsabilité de la CVA se fait en collaboration étroite avec l'Ecole d'Agriculture du Valais.

Le premier cours pour toutes les professions confondues se concentre sur les aspects liés à la sécurité sur les places de travail et de la mise en place des machines sur une entreprise agricole. Ce cours a regroupé plus de nonante participants. Ce chiffre s'explique par la présence des apprentis de la Suisse romande entière pour les professions de cavistes et de viticulteurs.

La deuxième séquence de CIE aborde la thématique de l'hygiène de manière spécifique à chaque profession. Les agriculteurs se concentrent sur les aspects laitiers, les arboriculteurs et les maraîchers sur la récolte et les viticulteurs et cavistes sur le raisin et le produit fini. Ces deux dernières professions ont suivi cette formation sur le canton de Vaud selon les accords conclus.

L'organisation de ces cours n'a rencontré aucune anicroche. Les participants comme les multiples moniteurs de la pratique sont entièrement satisfaits du plus apporté par les CIE.

8.2 Réseau européen des lycées viticole : Oppenheim 2010

"Allez découvrir d'autres régions, profitez de votre jeunesse pour faire des expériences à l'étranger, apprenez d'autres langues." Ces recommandations sont très souvent répétées dans le cadre de la formation de base.

L'école d'agriculture du Valais encourage également ses apprentis à aller découvrir d'autres frontières. Elle peut les conseiller, leur donner des adresses grâce à un réseau de relation qu'elle s'est constituée dans différents pays européens.

20 ans de contacts

Le réseau viticole est le plus important. Il bénéficie d'une structure au niveau européen. Fondé en 1990, le réseau a comme objectif de faciliter les échanges entre jeunes adultes et partenaires de la formation, d'établir et de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement des métiers de la vigne et du vin par des rencontres, des voyages d'études, des stages et des regroupements professionnels.

10 pays, 50 lycées, 150 congressistes

La Hongrie, l'Autriche, l'Italie, la Slovénie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et bien entendu la Suisse sont membres du réseau.

La 10^{ème} rencontre a eu lieu en Allemagne, à Oppenheim, en mai 2010. L'école d'agriculture du Valais a participé à ce congrès et a présenté 3 vins du domaine de Châteauneuf, à savoir un fendant, une petite arvine et un cornalin, à la soirée dégustation.

Durabilité

La thématique développée a été celle de la durabilité en viticulture. Elle a abordé des aspects touchant autant à la formation professionnelle de base qu'à la formation continue dans les domaines de la viticulture, de la vinification et de la commercialisation.

8.3 Formation agricole – Année scolaire 2010 / 2011

Effectifs

L'année scolaire 2010-2011 a vu un développement particulier des effectifs avec une organisation complexe. L'école doit jongler avec les travaux d'agrandissement et les différentes filières spécifiques qui reçoivent un enseignement approprié et séparé. Plus de 14 groupes classes sont à répartir quotidiennement sur 11 salles de formation. Ceci implique une organisation, une attribution de locaux qui change toutes les semaines et bien sûr tous les jours. Nous remercions les apprentis et les professeurs d'accepter ces contraintes.

Pour l'année scolaire 2010 /2011, l'école d'agriculture du Valais à accueilli sur le site de Châteauneuf 209 apprentis dans les différentes filière de formation à savoir l'agriculture, la viticulture, l'arboriculture, la culture maraîchère et l'horticulture paysagère.

Le centre agricole de Viège compte 19 apprentis dans la filière agricole.

Formation pédagogique

L'EAV à Châteauneuf compte plus de 70 professeurs-chargés de cours issus du Service Cantonal de l'Agriculture ou du monde professionnel dans ses filières de formation.

En ce qui concerne le centre agricole de Viège 15 professeurs-chargés interviennent dans les trois années de formation et dans les différentes formations continue dispensées sur le site.

Le souci constant de s'améliorer n'est jamais démenti, preuve en est la très forte participation des professeurs aux 2 projets de formation continue proposés en décembre 2010 et en février 2011. Les thèmes différents et très complémentaires ont suscité un réel enthousiasme.

28 personnes ont suivi le module : **Image de mon enseignement**

Les objectifs du cours ont été les suivants :

- Analyser sa pratique d'enseignant-e au moyen d'un outil d'auto-observation : la vidéo
- Développer sa capacité d'auto-évaluation pour faciliter l'identification de ses compétences
- Confronter et analyser, en sous-groupe, ses pratiques d'enseignement et celles de ses collègues

Refresh et astuces pédagogiques

Et 29 intervenants se sont intéressés au module de février (17 personnes sont préinscrites pour le même thème en juin 2011)

Les objectifs du cours ont été les suivants :

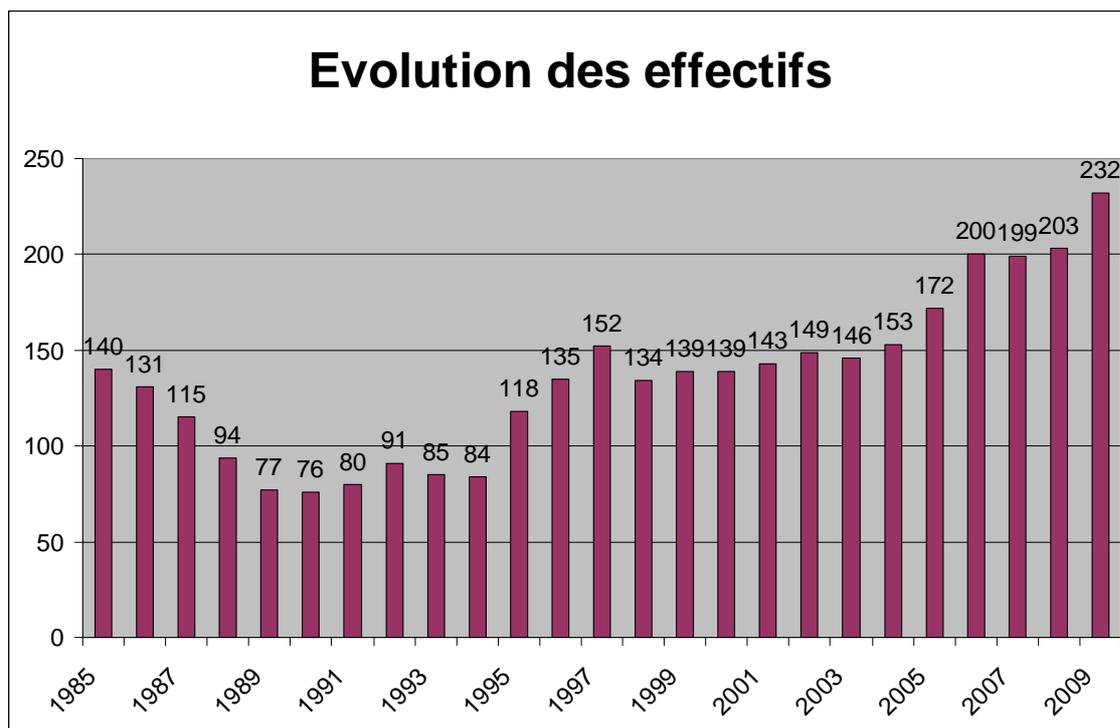
- Différencier et appliquer à la rédaction d'objectifs, les six niveaux de taxonomie de Bloom
- Rédiger au moins quatre objectifs pédagogiques spécifiques correspondant à une séquence d'enseignement
- Mettre en évidence les inter-relations constatées entre : formes d'apprentissage, procédés d'enseignement, moyens, organisation de la classe et relations maître-élève.
- Distinguer au moins trois types d'enseignement (transmissif, incitatif, appropriatif)
- Différencier les fonctions de l'évaluation (pronostique, formative, sommative)
- Identifier les éléments indispensables à la mise sur pied d'épreuves d'évaluation

Ceci est très réjouissant et permet d'affirmer que les professeurs ne rechignent pas à se remettre en question. Le prolongement de ces séquences de formation verra naturellement la mise en place d'un coaching-mentorat dès l'automne 2011 avec des visites de classes conduites par le soussigné et/ou l'animateur des 2 modules proposés.

Organisation scolaire et plan annuel de formation

Les modalités de formation dictées par la nouvelle ordonnance fédérale ainsi que la prise en compte des filières de paysagistes, celles de l'ancien système de formation agricole (communément appelées Agri et CS ainsi que cavistes) ont généré plus de 8 programmes annuels différents en intégrant aussi le module AFP.

Cette organisation nous a contraints aussi à faire des choix stratégiques afin de ne pas surcharger les grilles hebdomadaires des chargés de cours sachant qu'un intervenant enseigne aussi bien en 1^{ère} année qu'en 2^{ème} année. Le principe de fonctionner en cours blocs de 8 semaines continues et de rassembler les groupes 1 semaine au mois de mai semble faciliter la prise en charge des objectifs de formation. Nous sommes conscients que cette décision n'est pas la panacée, mais nous prenons en compte les desideratas des formateurs en entreprise en respectant aussi les priorités de l'exploitation. La future 3^{ème} année Agrialiform prévoit aussi une organisation dans le respect maximal du rythme de l'exploitation de formation.



8.4 Attestation de formation professionnelle

L'attestation de formation professionnelle permet aux jeunes en difficulté scolaire d'obtenir après deux ans une attestation officielle. Les candidats ayant terminé leur formation portent le titre d'agro-praticien.

Profil professionnel

Les agro-praticiens exercent une activité pratique riche et diversifiée au service de l'agriculture, de ses branches spéciales et du secteur alimentaire. Ils apprécient de travailler en équipe, au contact de la nature et des animaux. Des installations techniques et des machines modernes font partie intégrante de leur quotidien. C'est pourquoi les agro-praticiens s'intéressent aussi bien à la mécanisation qu'aux installations techniques.

Organisation et titre délivré

Lors de la formation d'agro-praticien, il est possible de choisir l'une des trois orientations suivantes :

- Agriculture
- Cultures spéciales (fruits, légumes, raisins)
- Vinification

L'apprentissage se déroule sur deux ans. La formation pratique est acquise au sein d'une exploitation active dans la spécialisation choisie.

L'enseignement théorique est dispensé par les écoles cantonales d'agriculture. Le titre délivré à l'issue de la formation est une attestation fédérale pratique (AFP)

Formation continue

Les titulaires d'une AFP d'agro-praticien peuvent poursuivre leur formation en vue de l'obtention en deux ans seulement (formation accélérée) d'un Certificat Fédéral de Capacité. CFC. Ils voient ainsi s'ouvrir devant eux toutes les voies de la formation professionnelle supérieure.

Situation valaisanne

L'Ecole d'Agriculture du Valais-Châteauneuf met sur pied depuis 2009 une formation pour les agro-praticiens les effectifs sont faibles, mais permettent aux jeunes en formation dans cette filière de mener à terme un projet professionnel.

Pour la culture générale, L'Ecole d'Agriculture collabore avec l'Ecole professionnelle Service Communautaire également sise sur le site de Châteauneuf.

Le centre ORIF représente un partenaire crucial pour cette filière de formation qui fournit le 75% des agro-praticiens.

Répondre à un besoin

Cette formation n'est pas un raccourci professionnel, mais une opportunité pour les jeunes en difficulté scolaire donnée d'obtenir un diplôme officiel de l'OFFT. Le papier leur permet d'entrer à plein pied dans le monde actif sur une exploitation.

8.5 Domaine agricole : gestion par centre de compétences

Le Département en charge de l'agriculture exploite les domaines agricoles de Viège, de Châteauneuf, du Grand Brûlé et des Barges.

Ces domaines ont été par le passé gérés de manière individuelle et segmentée, sans stratégie globale de développement. De plus, ces domaines ont pris un retard important par rapport à l'évolution de la politique et de la technique agricole, ceci aussi bien en termes de structures que d'activités.

Considérant cette situation une réflexion stratégique globale a été conduite dès le printemps 2006, avec les objectifs suivants :

- définir la mission et les activités de chaque domaine dans une vision de valeur ajoutée;
- assurer une spécialisation forte de chaque domaine, en fonction des besoins de l'agriculture valaisanne, des avantages comparatifs de chaque domaine et de l'évolution de la politique agricole fédérale;
 - o assurer une complémentarité optimale entre les activités des différents domaines (pas de doublon);
- coordonner les missions des domaines avec les autres missions étatiques (formation, essais, démonstration, réception, promotion, diversification, ...).

Pour satisfaire à ces objectifs, le Conseil d'Etat a décidé en date du 19 décembre 2007 de réorienter l'activité des différents domaines pour en faire des centres de compétence forts et reconnus. La répartition des activités est décrite ci-après.

1. Châteauneuf : centre de compétences en arboriculture, production laitière, mise en valeur et diversification :
2. Leytron: centre de compétences vigne, vin et œnologie
3. Viège: centre de compétences menu bétail et vaches allaitantes avec vitrine promotionnelle produits du terroir

Décision en 2010 - Mise en application en 2011

Les SCA a, sur la base des réflexions et décisions du Conseil d'Etat, défini la stratégie suivante : Mettre en place des domaines spécialisés, performants et complémentaires dans une mission de formation de base et continue et de promotion du Valais et de son agriculture et également aux besoins nouveaux des offices du Service de l'agriculture

Cette stratégie doit permettre d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessous, à savoir

- être la référence et l'exemple en matière de qualité des prestations, de la production, de diversification et de valeur ajoutée,
- rapprocher le citoyen et les jeunes du monde agricole compte tenu de l'évolution de la société,
- mettre en place des synergies agriculture-tourisme par le biais de la vitrine promotionnelle et parcours didactique,
- disposer de références économiques par secteur de production et mettre en place une production avec potentiels tournés vers l'avenir,
- augmenter la rentabilité,
- coordonner les achats des produits visant une diminution des coûts,
- faire en sorte que le personnel en place passe de généraliste à spécialiste.

Châteauneuf : Mesures structurelles prises ou à prendre

Pour remplir les objectifs fixés, le SCA a décidé de réduire les surfaces grandes cultures du domaine de Châteauneuf et de mettre en location une parcelle d'environ 10 ha à Praz-Pourris, de supprimer le poulailler à la fin 2011, de diminuer le cheptel bovin et de transformer la totalité de la production laitière sur le domaine

En ce qui concerne la viticulture, une réflexion pour une réorientation stratégique du domaine viticole de Châteauneuf (mise en valeur terrasses et coteau et suppression partielle des vignes de plaine) a eu lieu en 2010 et a été mise en application dès le début 2011.

La production arboricole du domaine avait déjà depuis 2 ans initié le principe des centres de compétence en mettant l'accent sur la culture d'abricots, elle doit encore renouveler son verger de pommiers et de poiriers pour pouvoir remplir les objectifs fixés.

Un concept de présentation (accueil, réception, parcours didactique, etc.) est actuellement travaillé et sera développé sur le domaine de Châteauneuf, il sera entièrement complémentaire aux activités mises en place dans les centres de compétences présent sur le site.

Châteauneuf : Mesures organisationnelles prises

Ces différentes mesures structurelles ont depuis le 1^{er} janvier 2011 des incidences organisationnelles puisque que le rattachement du personnel du domaine aux offices concernés a été effectué.

Le personnel du secteur production animale et grandes cultures du domaine de Châteauneuf est rattaché à l'office de consultation et d'économie animale. Le personnel du secteur arboricole et maraîcher du domaine de Châteauneuf est rattaché à l'office d'arboriculture et cultures maraîchères. Le personnel du secteur viti-vinicole du domaine de Châteauneuf est rattaché à l'office de la viticulture.

Ces mesures organisationnelles permettent vraiment aux domaines d'être un outil à disposition des offices spécialisés (références techniques, économiques, démonstration, promotion).

Les offices disposent des connaissances techniques (variétés, modes de culture, encépagement, diversification, etc.), des connaissances économiques (coûts de production, ...), des connaissances liées à la politique agricole fédérale et cantonale, des références en matière de stratégie de commercialisation.

8.6 Double décision du grand Conseil

En session de mars 2010, le Grand Conseil a adopté l'octroi d'un crédit-cadre de Fr. 24.5 millions pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'Agriculture sur le site de Châteauneuf, de Viège et de Leytron. Une stratégie de développement globale et durable des différents sites, intégrant les besoins liés à la formation professionnelle et à la promotion de l'agriculture valaisanne était ainsi validée.

Les bâtiments utilisés par le SCA comprennent les bâtiments administratifs de Châteauneuf et de Viège, l'Ecole d'agriculture du Valais également sur les sites de Châteauneuf et Viège et les domaines agricoles de Viège, de Châteauneuf, du Grand-Brûlé à Leytron et des Barges à Vouvry.

Le crédit cadre permettra la réalisation des éléments suivants

1. Sécurisation, assainissement et aménagement des locaux de formation de l'Ecole d'agriculture du Valais à Châteauneuf
2. Réalisation d'une cave d'affinage sur le domaine de Viège
3. Centralisation des caves et réalisation de la « Maison des vins du Valais » au Grand-Brûlé
4. Rénovation de bureaux administratifs Châteauneuf
5. Mise en place d'un centre de promotion de l'agriculture valaisanne, d'accueil et de restauration à Châteauneuf
6. Réalisation d'un Internat et d'une centrale thermique à Châteauneuf

1^{er} crédit d'objet de 8,4 millions concerne la formation

Après l'octroi de ce crédit cadre, le grand Conseil s'est prononcé en juin sur un crédit d'objet de 8,4 millions pour la transformation et l'assainissement des bâtiments destinés à la formation sur le site de Châteauneuf afin de répondre aux besoins de la formation professionnelle

Une large gamme de formations offertes

Les formations de base dispensées à Châteauneuf peuvent être classées en deux axes distincts :

- le premier regroupe les professions en relation avec la terre et la nature, à savoir : agriculteur-trice, viticulteur-trice, arboriculteur-trice, maraîcher-ère, caviste et horticulteur-trice, paysagiste. Ces formations de niveau CFC – Certificat fédéral de capacité – d'une durée de trois ans, sont enseignées à l'Ecole d'agriculture du Valais.
- le deuxième axe, santé, social et service, regroupe 3 professions, également de niveau CFC, à savoir : assistante en soin et santé communautaire, assistante socio-éducative et gestionnaire en intendance.

Des attestations de formation professionnelle (AFP) sont également offertes dans le domaine de l'agriculture et de l'intendance aux jeunes qui n'ont pas les capacités pour suivre un CFC. Cette formation dure deux ans avec un accent beaucoup plus marqué sur la pratique professionnelle.

De plus, les formations d'adultes prennent de plus en plus d'importance en lien avec l'évolution des exigences professionnelle dans chaque secteur.

Des effectifs en constante évolution

Plus de 650 apprentis sont formés dans les deux établissements sur le site de Châteauneuf durant l'année scolaire 2009/2010.

210 jeunes ont débuté leur formation à l'Ecole d'agriculture du Valais – année scolaire 2010-2011. L'Ecole professionnelle service communautaire a accueilli au début de l'année scolaire 450 apprentis.

Il est à relever que les 650 apprentis qui suivent des cours à Châteauneuf ne sont bien entendu pas toutes présentes au même moment, mais la moyenne journalière est supérieure à 300.

A ce chiffre, il convient d'ajouter les très nombreuses personnes qui suivent tout au long de l'année les cours de formation continue.

L'évolution des effectifs présentés dans toutes les formations CFC dispensées à Châteauneuf, le fort développement de la formation d'adultes – validation d'acquis et formation continue – conjugués aux incidences au niveau de l'organisation de filières imposée par les nouvelles ordonnances de formation impliquent de devoir disposer d'une vingtaine de classes supplémentaires sur le site dans un horizon de 3 ans.

Nécessité d'assainir et de transformer les bâtiments

Les activités liées à la formation sont regroupées dans trois bâtiments. Leur construction s'est faite en plusieurs étapes : 1923 pour le bâtiment principal de l'Ecole d'agriculture et pour le bâtiment de liaison, 1968 pour le bâtiment utilisé aujourd'hui par l'EPSC, qui a été surélevé d'un étage dans les années 1990.

L'ancienneté de ces bâtiments ainsi que l'évolution des exigences sécuritaires rendent aujourd'hui indispensable une mise aux normes sur les aspects suivants :

- Sismique
- Protection incendies
- Sanitaire
- Accès aux personnes à mobilité réduite

Projet d'aménagement et d'assainissement

Les différentes interventions sur les trois bâtiments de formation vont permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- la création de circulations horizontales et verticales permettant un fonctionnement rationnel des bâtiments;
- le regroupement des affectations apparentées pour optimiser l'exploitation ;
- la création de 21 salles des classes supplémentaires en remplacement des chambres et dortoirs de l'internat;
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées;
- la mise aux normes de protection incendie en vigueur;
- l'amélioration de la résistance des bâtiments aux aléas sismiques;
- l'amélioration du bilan énergétique pour les bâtiments EM et EA;
- l'assainissement des installations électriques et sanitaires.

Les travaux dans les différents bâtiments de formation ont débuté en automne 2010 et se termineront au début 2013.

8.7 Formation continue

La formation continue s'adresse à toutes les personnes professionnelles ou non, intéressées à diverses thématiques du monde agricole.

Un catalogue riche et diversifié

Le Service cantonal de l'agriculture édite en octobre 2010 une brochure en langue française et une brochure en langue allemande offrant une centaine de formations. Les thèmes abordent des sujets dans les secteurs suivants :

- l'agriculture
- l'arboriculture
- les cultures maraîchères
- la viticulture et l'œnologie.

Les cours conduisent les participants à l'obtention d'une attestation de participation ou pour les formations certifiantes à un certificat cantonal voire fédéral.

Quelques exemples

Les cours d'entretien et de construction des murs en pierres sèches rencontrent toujours un vif succès. La sauvegarde de ce patrimoine valaisan passionne énormément de participants prêts à investir quelques 10 jours pour l'obtention d'un certificat.

Les cours destinés à la mise en valeur du lait sur les alpages et de manière artisanale dans les exploitations accueillent de plus en plus de producteurs de lait prêt à diversifier leur production.

Des cours destinés au grand public comme la taille des arbres, de la vigne, ... comptent à chaque mise sur pied de nombreux intéressés

Des nouveautés chaque année

A chaque publication, le Service cantonal de l'agriculture s'efforce d'offrir de nombreuses nouveautés aux travers de son catalogue.

Prévoir la météo de demain, la protection des cultures contre le gibier, louer sa vigne en sont des illustrations pour la dernière édition.

De nombreuses collaborations

Pour la mise sur pied du catalogue, le Service cantonal de l'agriculture compte avec de nombreuses collaborations notamment avec la Chambre Valaisanne d'agriculture, Vitival, des services de l'Etat en contact avec le monde agricole.

De nouvelles collaborations seront développées ces prochaines années avec les stations de recherche, le Service de Prévention des Accidents Agricoles,...

La situation actuelle

Les catalogues de la formation du Service cantonal de l'agriculture proposent une centaine de cours de formation continue.

Le nombre de participants inscrits frôle le millier de personnes. Même si ce chiffre est imposant, il peut encore fortement progresser, le réflexe de la formation continue dans le milieu agricole n'est pas acquis. Un dernier chiffre réjouissant est le taux de satisfaction des participants aux différentes séquences de formation se monte à environ 85%.

Les idées de chacun

La conduite de la formation continue se veut évolutive et le Service cantonal de l'agriculture se montre attentif à toutes propositions et les besoins que lui transmettent les différents publics-cibles.

L'objectif est réellement de répondre aux attentes de tous les participants qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Notre catalogue

Le site internet du Service cantonal de l'agriculture met en ligne le catalogue des différents cours de formation continue à l'adresse suivante : www.vs.ch/agriculture -> formation-> Ecole de Châteauneuf -> Formation continue.

8.8 Formation hors canton

La formation de base de trois ans qui conduit à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité -CFC – constitue, pour beaucoup de jeunes, une première étape dans l'acquisition des connaissances. Brevet, maîtrise, école supérieure HES sont les options principales de formation supérieure.

De nombreux changements

L'école d'agriculture de Châteauneuf s'est beaucoup engagée durant l'année 2010 dans le cadre des changements importants de la formation supérieure.

Après avoir édicté une nouvelle ordonnance de formation pour le niveau CFC pour les métiers du champ professionnel agricole, l'organisation du monde du travail – Agrialiform -œuvre actuellement à la révision des règlements du brevet et de la maîtrise.

Le Valais insiste en particulier pour maintenir un certain niveau de formation et surtout pour instaurer la plus grande synergie dans le cadre d'un système modulaire entre les différentes professions de la filière agricole.

Fin du concordat de Zollikofen

La HES de Zollikofen sera, dès le 1^{er} janvier 2012, intégrée totalement à la HES bernoise.

Le canton du Valais a accepté en 2010, par décision du Conseil d'Etat, la dissolution du concordat qui réunissait tous les cantons suisses pour la gestion de cet établissement.

L'école de Zollikofen sera dès le 1^{er} janvier 2012 régit par l'AHES – accord sur les hautes écoles spécialisées – qui s'applique pour toutes les autres HES de Suisse.

Fin de l'école spécialisée de Changins

Le Valais participe activement aux réflexions et démarches en cours à l'école d'ingénieurs de Changins pour la mise en place d'une école supérieure de vigneron encaveurs qui remplacerait l'actuelle école spécialisée.

Cette dernière ne bénéficie plus de bases légales dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle ce qui pose la question de la non-reconnaissance des diplômes et du financement par les cantons.

Décision a été prise par le conseil de direction et lors d'une table ronde réunissant l'ensemble des organisations du monde viti-vinicole de la remplacer pour une école supérieure dès l'année 2013.

8.9 Programme Interreg IV en France – Suisse

Affouragement avec l'esparcette des chèvres et des moutons

Avec l'affouragement à base d'esparcette, des chèvres et des moutons, l'éleveur devrait disposer d'une nouvelle méthode de lutte contre les parasites gastro-intestinaux.

Situation de départ

Parmi les différents moyens utilisés en Suisse pour la lutte contre les parasites gastro-intestinaux, on a constaté de plus en plus de problèmes de résistance. Les moyens à disposition perdent ainsi petit à petit leur efficacité. Il devient donc important pour l'élevage du menu bétail en Suisse de disposer de nouveaux moyens de lutte.

A côté des recherches génétiques menées en Suisse dans le domaine de la résistance, l'affouragement avec un aliment qui favorise la santé comme l'esparcette est une alternative prometteuse de succès.

Les expérimentations menées à l'Institut de recherche en agriculture biologique FiBL ont démontré que l'affouragement avec de l'esparcette fraîche (*Onobrychis viciifolia*) permettait de réduire de 50 à 60% sur des bêtes atteintes, l'éclosion d'œufs et la charge parasitaire.

Différents essais ont également été conduits avec de l'esparcette sous forme de foin et de sillage qui ont présenté des résultats comparables.

L'effet de l'esparcette est lié à la teneur en tanins condensés.

Objectif du projet

La stratégie « Affouragement de l'esparcette avec un contrôle du vers de l'estomac Strongylide » doit, en se basant sur des conditions pratiques de gestion des moutons et des chèvres laitières, être testée.

Les points suivants sont essentiels :

- Quelle part minimale d'esparcette dans la ration de base est nécessaire pour obtenir un résultat significatif ?
- Quelle forme d'esparcette doit être utilisée de préférence bouchons, foin, sillage, ... ?
- Quelle charge de travail doit assumer le propriétaire des bêtes pour l'affouragement ?

L'essai a été divisé en 5 phases et a pu, après la période d'agnelage en hiver 2011, être terminé.

Essais au Centre agricole de Viège :

Le domaine du centre agricole de Viège se prêtait très bien à la conduite d'essais dans le domaine de l'affouragement.

Le fait que les bêtes, dans une proportion importante, étaient affouragées à l'étable sous forme de foin et que la pression pour la pâture sur des surfaces proches de l'étable était forte, offrait des conditions idéales.

Le troupeau de moutons et de chèvres laitières a été divisé en deux groupes de 12 à 13 unités. Un groupe a reçu un affouragement à base d'esparcette (groupe d'essai), l'autre groupe a reçu une nourriture sous tanin condensé (groupe de contrôle). 3 phases d'essais de 4 semaines chacune ont été réalisées.

En plus des essais dans les étables du menu bétail, 1 hectare d'esparcette a été planté sur les domaines de Châteauneuf et de Viège (*Onobrychis viciifolia*).

Le lait de chaque groupe a été séparé et a permis la fabrication de fromage spécifique. Une dégustation a été ensuite organisée avec les trois partenaires intéressés : station fédérale des Fougères, domaine de Viège et domaine de Châteauneuf.

Résultats des essais :

Après la conclusion de la partie essais, les résultats ont été mis en valeur et seront finalement publiés. La mise en valeur est faite par le FiBL.

Une information à la presse aura lieu en automne sur le domaine du Centre agricole de Viège. Les résultats feront bien entendu également l'objet de publication dans différents médias agricoles.

8.10 Mise en place de la deuxième année de formation des horticulteurs paysagistes

Châteauneuf a accueilli pour la deuxième année les horticulteurs option "paysagisme". Près de 50 apprentis sont actuellement en formation à l'Ecole d'agriculture du Valais.

Dès la rentrée 2009, la filière horticulture option "paysagisme" est venue compléter la palette de formation déjà offerte par l'Ecole d'agriculture du Valais. 23 jeunes apprentis se sont inscrits pour cette nouvelle formation, et ont suivi les cours de première année d'apprentissage. Cette première volée comptait 21 garçons et 2 filles, tous valaisans. En fin d'année scolaire, le bilan est le suivant: 18 apprentis sont promus, mais 1 abandon et 4 situations d'échec sont à déplorer.

Rejoins par 4 jeunes, déjà titulaire d'un autre CFC, ce ne sont pas moins de 22 apprentis qui ont franchi les portes de l'EAV le 27 août 2010, pour débiter la deuxième année du cursus de formation. 3 jours plus tard, ils étaient rejoints par 27 apprentis de première année répartis en deux classes distinctes. Cet effectif réjouissant, d'environ 50 apprentis sur les deux premières années de formation, justifie pleinement les efforts entrepris pour mener à bien le rapatriement de la filière.

Organisation de la formation théorique

La mise en place de la deuxième année de formation a occupé les collaborateurs de l'EAV une grande partie de l'année. Contrairement aux filières agricoles, la formation des paysagistes n'est pas encore subordonnée à une ordonnance sur la formation initiale. En attendant l'entrée en vigueur de celle-ci, prévue à l'horizon 2012, le règlement d'apprentissage de mars 2000 fait toujours foi. Celui-ci impose à l'école professionnelle de dispenser un total de 390 périodes par année.

Comme lors de la première année, afin de tenir compte à la fois des impératifs de formation, mais également des contingences saisonnières liées à la pratique du métier, les cours sont organisés selon les saisons: de septembre à janvier et de mars à juin sous forme de journées hebdomadaires et sous forme d'un cours bloc durant les mois de janvier et février.

Intervenants en deuxième année

En deuxième année, les 11 matières composant le programme de formation théorique sont dispensées par autant d'intervenants:

- Mme Marie-Claude Günther dispense les cours de connaissance et utilisation des végétaux, botanique et nutrition des végétaux;
- Le cours de multiplication des végétaux est sous la responsabilité de Mme Mélanie Quennoz;
- Mme Catherine Terretaz donne le cours de protection des plantes;
- M. Dominique Zuchuat enseigne la technologie paysagère;
- Le cours de jardin de production est dispensé par M. Vincent Günther;
- M. Jean-Joël Crettaz transmet les connaissances relatives aux travaux de plantation;
- M. Patrick Schmaltzried se charge de la matière "conseil à la clientèle";
- Les thèmes de culture générale sont délivrés par Mme Anne-Pascale David, M. Philippe Girod, M. Jean-Baptiste Evéquo et M. Blaise Fournier pour l'informatique.
- L'ensemble du collège professoral encadre les apprentis lors des journées sportives.

Avec la mise en place de la deuxième année, l'ensemble du collège professoral occupé dans la filière horticulture option "paysagisme" est passé de 7 à 13 intervenants réguliers. De plus, 6 autres intervenants sont chargés d'animer les cours blocs de 4 jours consacrés à la "Connaissance et utilisation des végétaux", matière fondamentale pour les apprentis paysagistes.

8.11 Cours interentreprises

En plus des cours professionnels, les apprentis de deuxième année sont tenus de participer à 8 journées de cours interentreprises organisées par l'association valaisanne des paysagistes, en collaboration avec l'EAV.

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire pratique de base à tous les apprentis. En deuxième année, ces journées sont consacrées à la taille et à l'entretien des végétaux, à l'arpentage, au revêtement, à la réalisation d'escaliers et de murs, à la protection des végétaux et au conseil à la clientèle.

La mise en place de cette deuxième année de formation est à peine terminée, que les collaborateurs de l'EAV doivent déjà remettre le pied à l'étrier pour achever l'organisation du cursus de formation des horticulteurs paysagistes: mise en place de la troisième année d'apprentissage, recherche d'intervenants pour compléter le corps professoral, création d'une collection d'espèces, participation à la mise en oeuvre de la procédure de qualification (examens de CFC),...

De nombreux challenges sont donc encore à relever, avant de pouvoir délivrer, durant l'année 2012, les premiers CFC d'horticulteur option "paysagisme" 100 % valaisans, depuis bien longtemps.

8.12 Nouvelle cave à fromage

Une nouvelle cave à fromage est en construction sur le site agricole de Viège. Les travaux ont débuté en automne 2010.

Cette installation permettra de répondre aux exigences qualitatives et offrira un assortiment de choix aux clients.

Situation de départ

Le centre agricole de Viège disposait jusqu'à ce jour d'une cave creusée dans le rocher pour le stockage des fromages produits sur le domaine.

Elle était utilisée essentiellement pour la production réalisée durant les trois semaines du cours de fromagers.

Avec la fabrication régulière de fromages de chèvres et de brebis depuis l'hiver 2006/2007 la capacité de stockage n'a plus été suffisante. Les conditions pour les soins et le processus de maturité étaient également de loin pas optimales.

Un contrôle du laboratoire cantonal a mis en évidence un certain nombre de manquements et a exigé du centre agricole de Viège un concept d'assainissement de la cave à fromage.

La cave creusée dans le rocher ne pouvait, en raison de capacité de stockage nettement insuffisante, être utilisée. Un projet de nouvelle construction a donc été étudié.

Décision de nouvelle construction

Dans le choix d'un assainissement de l'ancienne cave ou d'une nouvelle construction, les critères suivants ont été pris en compte.

Coût, localisation, capacité de stockage, conditions pour le soin aux fromages, stockage séparé des spécialités, température et humidité ainsi que le stockage du matériel et des installations.

La variante construction permettait de répondre le mieux à ces différents critères en particulier la localisation près de l'atelier de fabrication et le stockage séparé de la production.

Une nouvelle construction permettait également de mieux gérer la place et la disposition des différents locaux de stockage.

Début des travaux

Les problèmes de financement réglés, les travaux ont début en novembre 2010. Les bonnes conditions atmosphériques du début de l'hiver ont permis l'achèvement de la 1^{ère} phase de la construction avant Noël.

Les travaux ont repris en février et devraient se terminer pour la fin mars 2011, date du début du cours de fromagers d'alpage de trois semaines.

Les fromages suivants seront stockés : fromage de type Camembert, Roblochon bleu, fromages frais et aux herbes, fromages mi-durs et raclette. Une cellule frigorifique sera également à disposition pour le stockage et la formation. Le lait pourra ainsi à certaines périodes, notamment lors de la période de faible production, être congelé. Cela permettra également une fabrication de fromage de brebis et de chèvres lorsque les bêtes ne seront pas en production. Cet étalement dans le temps sera bénéfique pour la clientèle qui pourra être servie tout au long de l'année.

Le local utilisé dans un premier temps par la formation et le stockage du matériel pourra ensuite être transformé en local de vente.

Dans le futur

Avec la nouvelle fromagerie et le futur local de stockage et d'affinage, il sera ainsi possible de produire une large palette de spécialités. Les désirs des clients seront également mieux pris en compte. La production sera petit à petit augmentée grâce à cette nouvelle capacité de stockage des fromages.

8.13 EAV : une organisation entièrement nouvelle

Depuis la rentrée d'octobre 2009, l'école d'agriculture du Valais, tant à Châteauneuf qu'à Viège doit faire face à des changements extrêmement importants en raison de la mise en application de la nouvelle ordonnance de formation du champ professionnel de l'agriculture. Les filières suivantes sont concernées par ces modifications : agriculture, arboriculture, viticulture, culture maraîchère et caviste.

Cela c'est traduit notamment dans les faits par une nouvelle organisation avec un enseignement par processus, la présence alternée des apprentis, de nouvelles grilles horaires, de nouveaux professeurs, la réquisition de locaux administratifs comme salle de classes.

Bilan de la première année Agrialiform

Châteauneuf avait été très critique sur certaines dispositions de la nouvelle ordonnance de formation tout au long de son élaboration. La question de la répartition des heures par année avec les conséquences qui en découlent au niveau des formateurs en entreprise figurait en 1^{ère} position.

Après un premier exercice, nous pouvons affirmer que la réforme est bonne sur le fond, avec une clarification des objectifs de formation, une unité au niveau national du nombre d'heures, avec l'enseignement par processus, même si sa mise en application est difficile.

Elle est par contre mauvaise sur la forme, en particulier avec une répartition obligatoire du nombre d'heures par année de formation (360 heures théoriques soit 9 semaines en 1^{ère} et 2^{ème} et 880 soit 22 semaines ou presque 6 mois en 3^{ème}), avec un carcan beaucoup trop fort en ce qui concerne les compétences organisationnelles laissées aux établissements de formation, avec la non prise en compte des spécificités régionales et des types de production.

L'aspect de la mobilité des apprentis durant les trois ans de formation, aspects mis en avant dans le processus de réforme est également totalement insatisfaisant et nécessitera de nombreuses adaptations. Un accord a d'autre part été conclu avec Vaud et Fribourg pour faciliter les échanges de places d'apprentissage.

Incidence pour Châteauneuf

La nouvelle ordonnance de formation n'a plus permis de maintenir le principe du tronc commun qui existait jusqu'à aujourd'hui à Châteauneuf. Des classes spécifiques ont dû être ouvertes dans les différences filières à savoir en agriculture, en arboriculture, en viticulture, en cultures maraîchères, pour les cavistes et les paysagistes.

Le faible effectif enregistré dans certaines voies de formation, moins de 5 apprentis, peut à terme remettre en question une ouverture annuelle de toutes les filières.

Châteauneuf est attentif à cette problématique et recherchera la solution la meilleure et la plus rationnelle en mettant au centre des préoccupations l'apprenti.

La recherche d'une synergie maximale, objectif fixé lors de l'élaboration des grilles horaires, a pu être atteinte totalement pour la culture générale, mais très partiellement pour les branches professionnelles. Cette situation risque de ne pas être très différente lors de la mise en œuvre de la deuxième et troisième année nouvelle formule.

8.14 Les séminaires de formation à l'étranger

L'école d'agriculture du Valais organise des séminaires dans les pays européens. Ces séminaires apportent de nombreuses richesses à leurs participants. Ils répondent à des objectifs précis du plan de formation.

Une longue tradition

La découverte d'autres contées et d'autres agricultures datent de plusieurs générations d'étudiants.

Aujourd'hui, les projets sont spécifiques à chaque profession enseignée et les apprentis sont encadrés par des professeurs chargés de mettre en évidence les acquisitions du séjour dans les cours théoriques en Suisse.

Des objectifs clairs

La réussite de séminaires à l'étranger avec des apprentis passe par la définition d'objectifs clairs :

1. Vivre avec une expérience. Se retrouver pendant une semaine à plein temps, à vivre avec un groupe, à partager des expériences professionnelles, personnelles et humaines apportent une richesse à tous les participants.
2. Partager avec des collègues d'ailleurs. Lors de chaque séminaire, une classe des Etablissements qui nous reçoivent, accompagne les Suisses durant la semaine et réciproquement en Suisse. De nombreux contacts se nouent et se perpétuent sur la grande toile.

3. Découvrir et analyser une autre agriculture. Au niveau technique, ces séminaires permettent aux jeunes participants, avec l'aide des accompagnants, de découvrir les méthodes de production, de commercialisation d'en tirer un parallèle avec la Suisse et d'en rapporter des idées.
4. Découvrir d'autres coutumes. Les de ces séminaires, la groupe passe quelques jours dans des régions riches de traditions, de coutumes et d'histoires à découvrir.
5. Conclure un concept de groupe. Les apprentis doivent, durant et après leur séjour, fournir un travail de groupe sous la forme d'une présentation informatique.

Ces objectifs permettent à chaque participant de développer l'ensemble des compétences professionnelles, méthodologiques, personnelles et sociales prévues par les organismes de la formation professionnelle.

Le déroulement

La conduite de ce projet se déroule en plusieurs étapes.

1. Séminaire à l'étranger pour les suisses.
2. Elaboration d'un travail final avec des échanges avec les collègues français par Internet.
3. Présentation du rapport final par les suisses.
4. Accueil des collègues-étudiants français en Suisse.

Pour la réussite des séminaires, il est important de réaliser en groupe toutes les étapes. La dernière est particulièrement riche : voir les jeunes suisses élaborer un programme montrant leur pays, leur agriculture avec fierté aux amis français est un plaisir.

2010 : Bretagne, Vallée du Rhône et Bordeaux

Afin de rationaliser les organisations et de diminuer les coûts, l'Ecole d'agriculture du Valais-Châteauneuf a établi des partenariats avec des Lycées. L'Etablissement qui reçoit se charge :

- de l'organisation du programme technique et culturel
- de l'organisation de l'intendance (logement et repas)

Cette manière de procéder permet, par les relations de chacun, d'élaborer notamment des programmes de très haute qualité.

Avec les apprentis agriculteurs, nous nous rendons en Bretagne confrontées aux limites avec son agriculture intensive. C'est une contrée qui contraste fortement avec le Valais et qui force souvent les jeunes à réfléchir.

Avec les apprentis arboriculteurs, maraîchers et viticulteurs, nous partons à la découverte de la Vallée du Rhône, du Vaucluse et du Gard en particulier. Le groupe est scindé en fonction des choix professionnels. Même si le Rhône nous lie avec cette région, la structure des exploitations de production plongent nos jeunes dans une autre réalité.

Avec les apprentis cavistes, nous avons une politique plus nomade. Les jeunes découvrent la Champagne, la Bourgogne, le Piémont, le Cognac, Bordeaux en fonction des thématiques que nous désirons aborder.

Bilan

Après plusieurs séminaires et expériences, l'Ecole d'agriculture du Valais-Châteauneuf tire un bilan positif sur tous les tableaux :

- apports techniques des séminaires
- apports humains entre les participants et avec l'encadrement

A la suite de ces quelques jours partagés lors des séminaires, l'ambiance de classe en ressort améliorée et l'envie de travailler et d'apprendre décuplée.

Quant aux jeunes, même les plus réticents au départ, reviennent à chaque fois enchantés de leur expérience. Le regard et les franches poignées de mains à la descente des bus en témoignent.

Les voyages forment vraiment la jeunesse !

8.15 EduQua

Que cache le label eduQua ?



« EduQua est le premier label suisse spécialement conçu pour les prestataires de formation continue et de formation de base. EduQua offre aux institutions certifiées des avantages sur le marché de la formation.

EAV : 1^{ère} certification en 2008

Soucieuse de promouvoir une image de qualité et surtout d'améliorer ses performances, ses services, ses prestations et son enseignement, l'école d'Agriculture du Valais a obtenu cette certification au mois d'août 2008.

La certification poursuit 3 buts :

1. Garantir et développer la qualité des offres de formation de base et continue sur la base de critères minimaux
2. Instaurer la transparence pour les consommateurs et consommatrices
3. Fournir des bases de décisions aux autorités concernées

La procédure EduQua veut promouvoir le développement de la qualité en matière d'enseignement et ceci grâce à une certification initiale d'une validité de 3 ans, puis à des audits périodiques annuels avec à chaque fois des recommandations sur les points principaux à améliorer voir à modifier pour être en conformité avec les exigences demandées.

Certifié par SQS

Notre établissement a été certifié par l'Association suisse pour le système de Qualité et Management (SQS) à Zollikofen. Cette certification a été reconnue après le dépôt d'un dossier conséquent, complet, diversifié et d'un audit validé par une commission d'experts SQS.

Le dossier présenté devait obligatoirement contenir les éléments suivants :

1. Auto-évaluation
2. Documentation sur l'institution
3. Offres de formation

Chacune de ces parties devait développer une série de points précis à expliquer et à analyser.

Audit de contrôle en 2010

En été 2010, l'EAV a réussi son audit de contrôle. Le renouvellement complet de la certification en août 2011. L'EAV devra à nouveau impérativement respecter les 6 critères de qualité EduQua, à savoir :

1. L'offre de formation
2. La communication avec les clients et clientes
3. Les modalités de fournitures de la prestation
4. Le personnel formateur
5. Le succès de la transmission des connaissances et compétences
6. Les processus de garantie et de développement de la qualité

« La procédure repose d'abord sur l'examen de documents, c'est-à-dire sur la conformité des standards minimaux à partir du dossier déposé par l'institution. L'évaluation est complétée par un audit sur place comportant une visite de l'institution ainsi qu'un entretien avec les responsables. Un rapport final présente les justifications de décisions et contient des remarques et des recommandations permettant à l'institution d'améliorer son organisation et ses prestations ».

L'école, depuis cette certification a continuellement eu le souci de se mettre à jour de se diriger vers les exigences demandées par l'institution. A chacun des audits annuels elle a pris en compte les remarques formulées pour pouvoir offrir à notre « clientèle », apprentis et formateurs en entreprise, le maximum de clarté et de transparence possible, toujours dans le but de promouvoir la qualité.

9. Conseil et animation

9.1 L'avenir des alpages valaisans

L'économie alpestre, au sens de l'exploitation saisonnière des pâturages d'altitude, a joué et joue toujours un rôle important. L'estivage des animaux permet de libérer des surfaces fourragères sur les exploitations de base, de décharger temporairement les détenteurs des soins au bétail et de générer un revenu par la mise en marché de la production issue de l'aire alpestre.

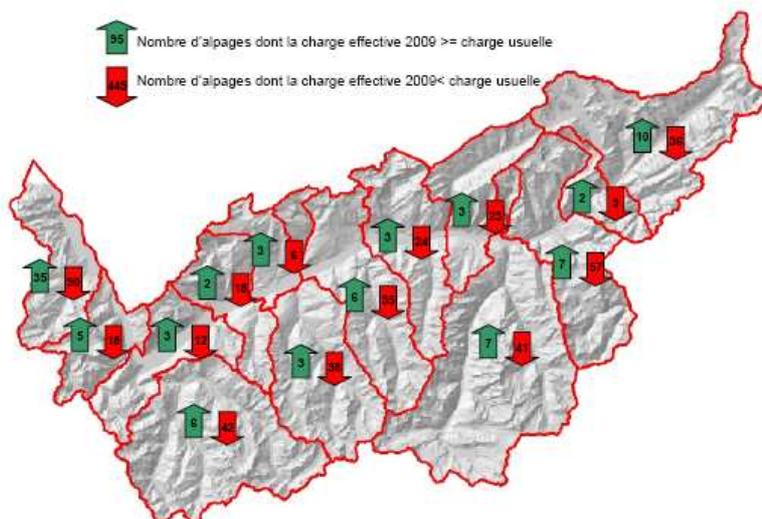
Aujourd'hui, outre les considérations agricoles sur le plan économique, d'autres enjeux participent à la vitalité ou à l'abandon des alpages : orientation de la politique agricole, évolution des structures dans les exploitations de base, protection des ressources, mesures de protection contre le loup, etc.

L'observatoire des alpages a été mis sur pied en 2008 avec des objectifs qui ont été adaptés pour répondre à la stratégie du service et qui se déclinent comme suit :

- Assurer la pérennité et la rentabilité des alpages
- Maintenir la charge en bétail sur les alpages
- Soutenir les besoins en matière d'infrastructure sur les alpages
- Renforcer l'attractivité du travail sur les alpages – valoriser le métier du berger
- Améliorer l'attractivité touristique des alpages ainsi que l'offre para-agricole des alpages.

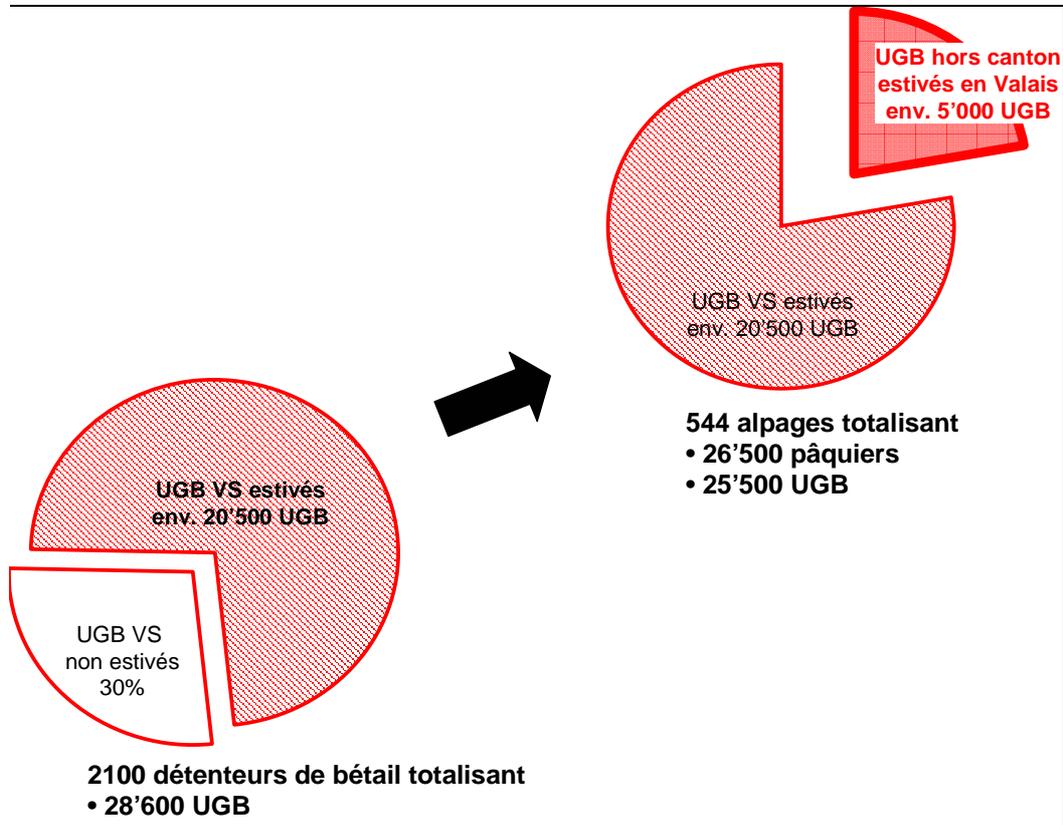
La mise en valeur des données statistiques issues de l'office des paiements directs du service de l'agriculture et des statistiques laitières fournies par les différents acteurs de la filière (FLV, Alpgold, OFAG, TSM) a permis de mettre en lumière l'évolution des alpages valaisans.

De manière générale, la charge effective est inférieure de 18 % de la charge usuelle. Près de 82 % des alpages du Valais sont concernés par un manque de force de tonte et en sachant que 19 % du cheptel estivé provient de l'extérieur du canton.



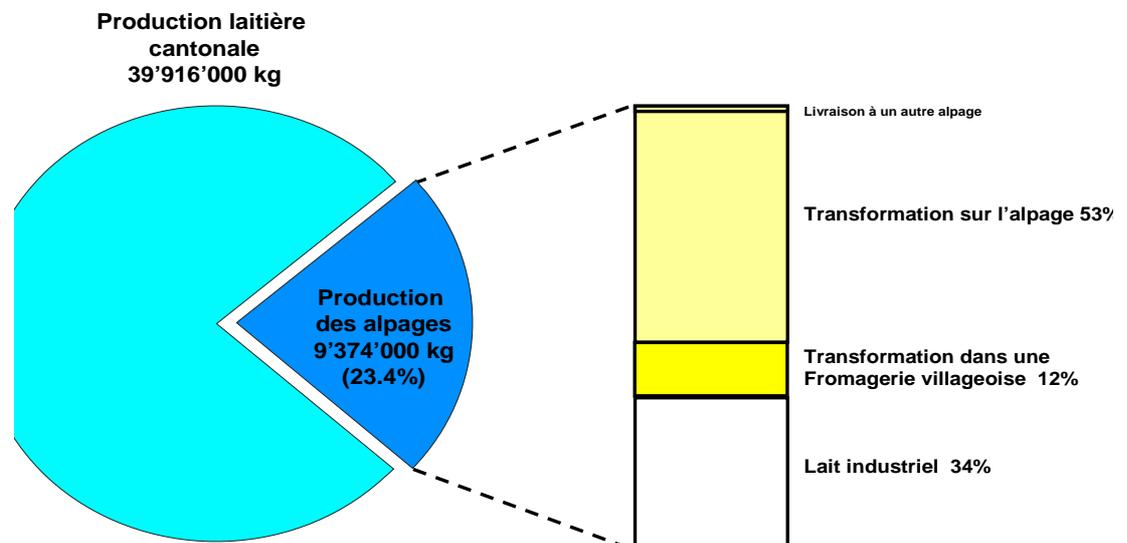
Provenance du cheptel estivé

Une donnée intéressante est la provenance du bétail estivé. 28'600 UGB sont recensés en Valais. Les 7/10 sont estivés, soit env. 20'500 UGB. Les alpages accueillent 25'580 UGB, dont 1/5 provenant de l'extérieur du canton



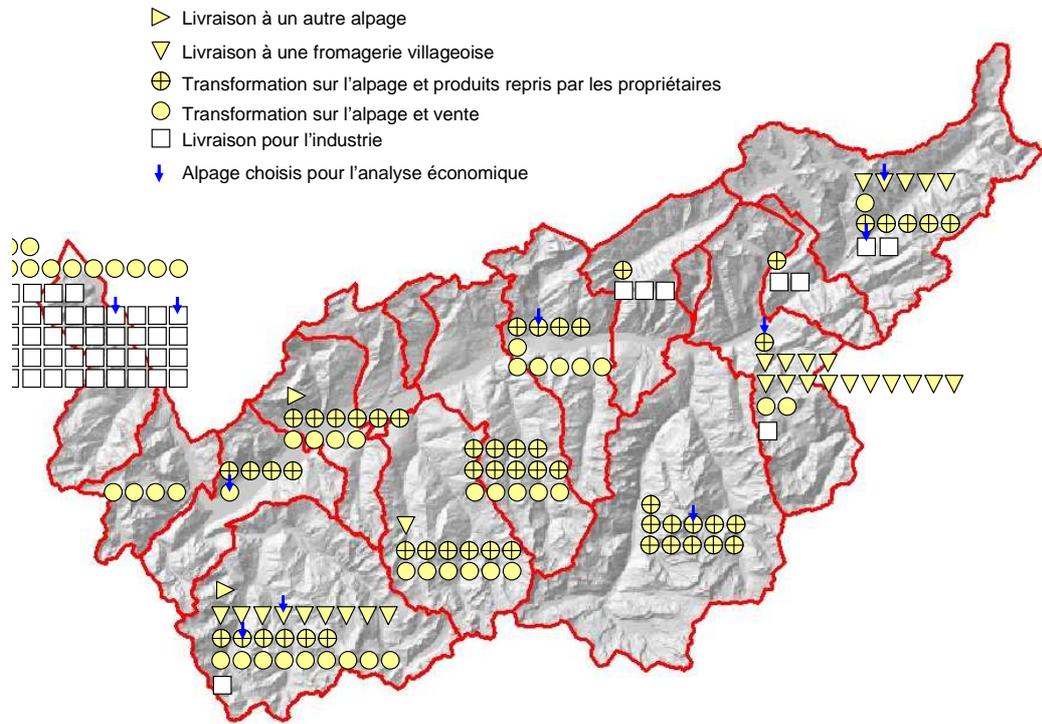
Production laitière

Le rapport sur l'observatoire des alpages démontre qu'en 2007, la répartition et la mise en valeur du lait se présentait de la manière suivante :



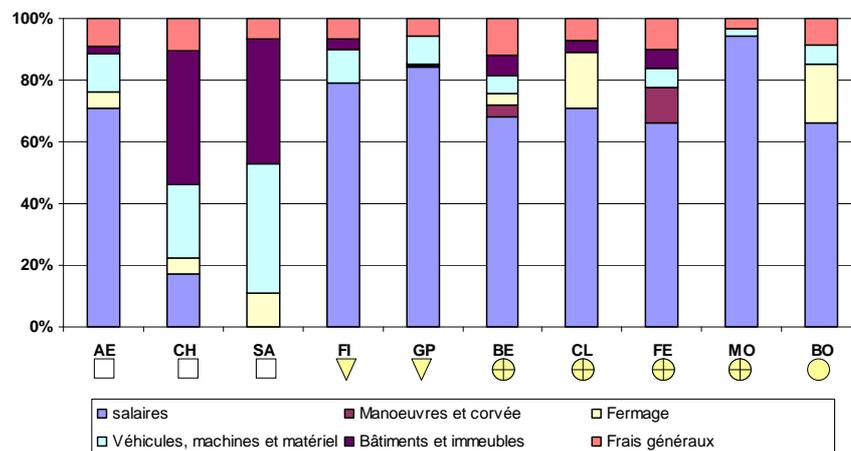
Mise en valeur du lait

Le projet a permis de déterminer la mise en valeur du lait par alpage et par commune. Comme le prouve le tableau ci-dessous, la région du Chablais se caractérise par une forte proportion d'alpages dont le lait est livré pour la consommation et le Valais central comme le Haut-Valais, la majorité du lait est transformé en fromage soit sur l'alpage soit à la laiterie villageoise. .



Répartitions des frais

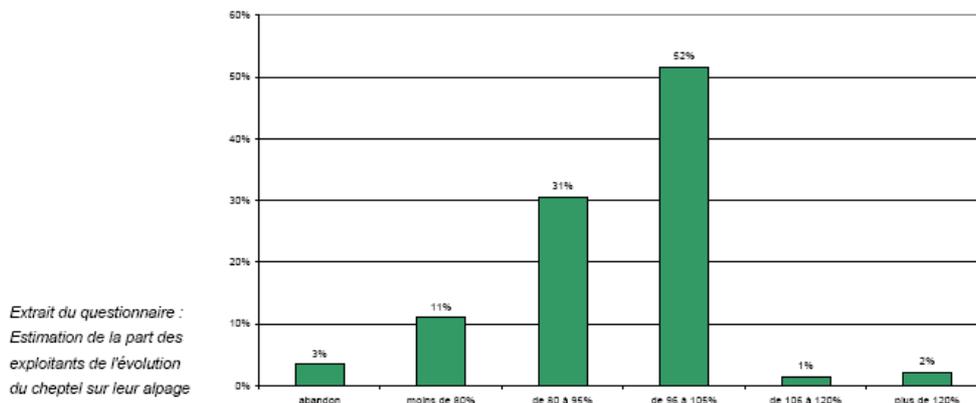
Comme le prouve le tableau ci-dessous, la main d'œuvre représente la plus grande partie des frais. Dans le cas des exploitations en famille, cette part ne figure pas ou peu puisque la main d'œuvre est essentiellement familiale et représente la revenu de la famille.



Perspectives

Les conclusions du projet ont permis aux responsables des alpages de se profiler dans les dix prochaines années. Près de 85 % des réponses démontrent que nos alpages bénéficieront encore d'une occupation relative proche de la situation actuelle.

Prévisions de la charge en bétail dans 10 ans par rapport à la charge actuelle
(291 réponses)



9.2 Projet : succession des exploitations

Le recensement des exploitations agricoles réalisé chaque année ne donne pas seulement des informations sur les surfaces et le cheptel mais également sur l'âge des exploitants. Le tableau ci-dessous nous indique la pyramide des âges des exploitants par district en 2009.

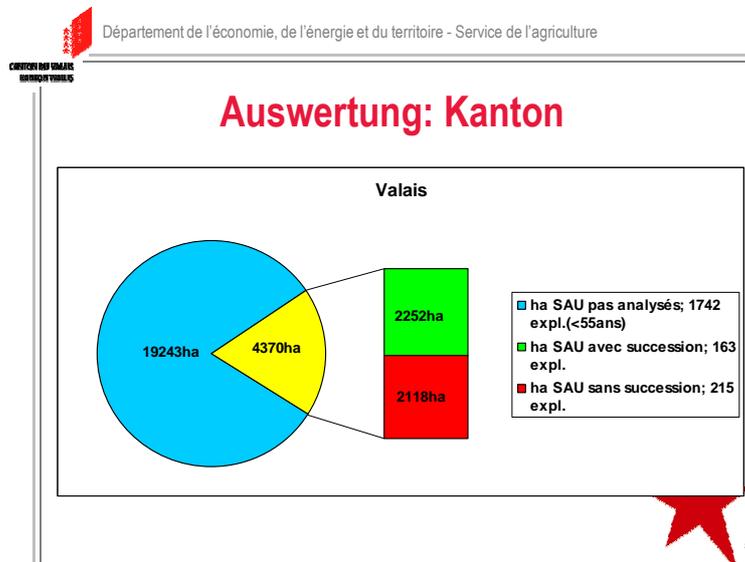
Altersstruktur Kanton VS

Bezirk	< 25	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	50-55	55-60	60-65	>65	Total	über 50zig
Brig	4	15	18	33	42	55	51	48	37	37	340	173
Conthey	7	6	12	12	14	41	21	14	15	16	158	66
Entremont	2	19	17	28	30	41	31	28	19	11	226	89
Goms	1	3	7	12	18	29	23	18	14	7	132	62
Hérens	1	8	8	15	27	43	22	33	27	8	192	90
Leuk	28	8	10	22	24	49	26	18	21	18	224	83
Martigny	0	6	11	11	17	26	20	22	16	18	147	76
Monthey	4	11	7	12	23	28	30	22	30	27	194	109
Oest. Raron	2	2	4	5	18	17	19	7	6	6	86	38
Sierre	1	9	11	9	14	22	29	17	17	13	142	76
Sion	2	2	9	10	17	14	19	13	6	7	99	45
St-Maurice	1	1	4	5	13	17	7	14	6	11	79	38
Visp	8	13	28	45	60	70	52	46	31	21	374	150
West. Raron	1	11	7	18	21	38	30	25	26	18	195	99
Total	62	114	153	237	338	490	380	325	271	218	2588	1194
In %	2%	4%	6%	9%	13%	19%	15%	13%	10%	8%	100.00%	46.14%

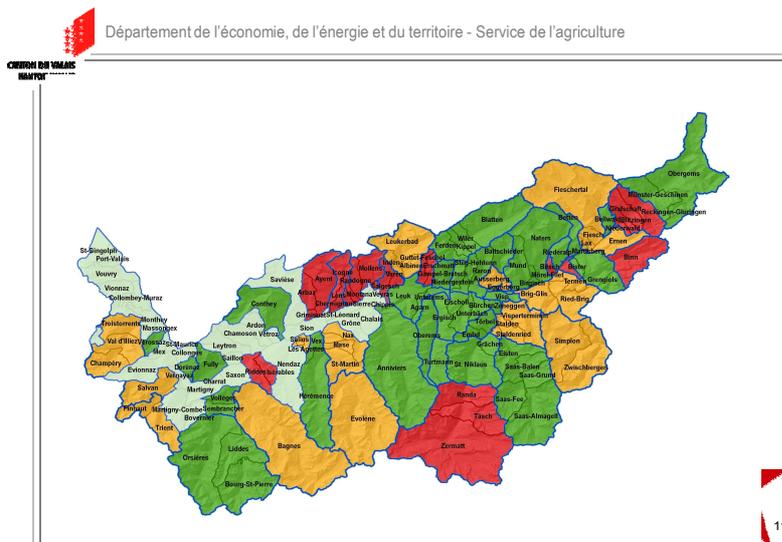
Conformément au tableau ci-dessus, 53,86 % des chefs d'exploitations ont moins de 50 ans et les groupes d'âge entre 20 et 35 ans avec 12% sont assez bien représentés. Malgré la pyramide des âges des chefs d'exploitations assez favorable, on entend souvent dans les milieux agricoles, surtout en zone de montagne, des questions pertinentes relatives au développement du nombre d'exploitations ; p. ex.

- Situation de la succession chez les chefs d'exploitation de plus de 50 ans (46.14) ?
- La dépendance importante des jeunes chefs d'exploitations relative à la collaboration des parents, frères et sœurs lors des fortes pointes de travail à l'extérieur ou à l'étable ?
- La situation des exploitations à plein temps est-elle meilleure que les exploitations à temps à partiel ou l'inverse?
- Qu'est-ce qui rend difficile la reprise des domaines ou quelles mesures pourraient être mises en place pour simplifier ces reprises ?
- Quelles caractéristiques lors de la poursuite des exploitations doivent être trouvées dans les régions concernées respectivement où se trouvent les zones dans lesquelles les exploitations devraient être spécialement soutenues lors de la remise?

Le projet « succession des exploitations » a permis de disposer de renseignements supplémentaires aux documents existants touchant les zones de montagne du canton. Des compléments d'information concernant notamment les exploitations détenant des animaux dans les différentes communes ont été fournies par les conseillers agricoles. Les données récoltées offrent des indications supplémentaires aux questions ouvertes.



Le tableau ci-dessus démontre que 215 chefs d'exploitation (plus de 55a ans) n'ont pas de successeurs à l'intérieur de la famille. La grandeur moyenne de ces exploitations se situe à 10 hectares. Il faut remarquer que pour ces grandeurs d'exploitation (>0.5 UMOS), des cours de perfectionnement existent pour une reprise du domaine. La situation est très différente dans les différentes régions (en rouge : part sans successeurs).



Les domaines dont les exploitants moins de 55 ans qui ne disposent pas de successeur à l'intérieur de la famille ou qui dépendent fortement de la collaboration des parents sont pris en considération. Ils sont au nombre de 400 environ et représentent près de 3800 ha.

Près de 120 des exploitations sont menacées, cependant les bâtiments d'exploitation existants sont fonctionnels. Comme beaucoup de domaines se situent en zones de montagne 2 à 4, ils ont peu de potentiel d'agrandissement. Les reprises d'exploitation hors famille dans beaucoup de cas sont très importantes. Dans d'autres cas, il faut s'attendre à une progression de terrain inexploité.

Mesures pour encourager les reprises d'exploitation dans les régions menacées.

La reprise d'exploitation peut être encouragée de différentes manières, par exemple:

- La situation économique doit être améliorée par des mesures de soutien qui créent une plus grande valeur ajoutée possible aux produits agricoles. Des projets allant dans ce sens sont en préparation dans toutes les régions.
- Les parties intéressées à la reprise des exploitations doivent être soutenues. Un gros problème réside dans le financement lors de l'acquisition du domaine hors de la famille. Les possibilités de soutien doivent être examinées voire améliorées.
- La nécessité d'une formation de base ou continue pour bénéficier des paiements directs doit être une offre
- La création accrue d'entreprises agricoles au sens de loi fédérale sur le droit foncier rural doit représenter un objectif.
- L'offre de bâtiments vacants ou de terrain doit être utilisée par exemple créer des exploitations familiales viables en fusionnant avec des entreprises locales existantes
- Les perspectives de PA 2014-2017 doivent être prises compte.

9.3 Avenir des fromageries

La production animale représente un ¼ du rendement brut de l'agriculture. Surtout présente dans les vallées latérales et dans le Chablais valaisan, l'économie laitière joue un rôle essentiel pour les exploitations à plein temps comme pour les exploitations à temps partiel.

Selon les statistiques, environ 50% de la quantité de lait est transformé en fromage dans les fromageries régionales ou locales. La taille des laiteries et leurs infrastructures ainsi que les conditions régionales sont très différentes. Dans le domaine de la valeur ajoutée, un large éventail apparaît allant d'une survie difficile à une haute valeur ajoutée. De la part du service de l'agriculture, un aperçu de la situation actuelle des exploitations débouchant sur un concept pour l'évaluation future et pour un soutien à l'industrie laitière devenait nécessaire.

Les objectifs suivants ont été fixés au début du projet :

1. Recueillir les données générales et économiques des différentes laiteries
2. Définir les types de laiteries
3. Répartir les produits et les coûts par espèces
4. Analyser les données comptables, déterminer les chiffres-clés et les commenter
5. Réfléchir sur la future stratégie du canton en matière d'économie fromagère

Mise en œuvre du projet respectivement déroulement

La mise en œuvre du projet a été réalisé en deux phases :

Première phase : création et mise en valeur des données mises à disposition par la fiduciaire du lait. En outre, les données économiques de huit fromageries n'offrent qu'une image partiellement représentative, malheureusement. Il n'y a pas de bases comptables uniformes et disponibles. Les informations ont été traitées et documentées dans un premier rapport (Rapport 2009).

Deuxième phase : Suite aux discussions sur les données disponibles, il a été constaté qu'une analyse plus pointue de chaque fromagerie était nécessaire en considérant les, les structures organisationnelles et éléments des constructions ainsi que les besoins nécessaires. Pour ce faire, un formulaire d'enquête mis au point et testé sur trois laiteries pilote a été développé.. Par la suite, 27 fromageries ou coopératives laitières ont été sollicitées et ont participé à des entretiens. Les données détaillées et intéressantes ont été documentées dans un rapport (Rapport 2010).

Les résultats du projet

Les deux rapports contiennent de nombreuses informations et résultats. La liste suivante des résultats est limité à certains aspects importants et devraient offrir un aperçu sommaire:

- $\frac{3}{4}$ du lait de fromagerie est produit en zones de montagne 3 et 4 (notamment Entremont et Conches).
- Presque de 65% de la quantité de lait est transformé en fromage en Valais, avec près de 50% dans les fromageries, 13% dans les alpages et 1,5% à la ferme.
- Seulement 5 laiteries traitent plus de 1'000 000 kg de lait dont 3 légèrement plus
- Plus de la moitié des fromageries traitent moins de $\frac{1}{2}$ million de kg de lait.
- 13 des 27 fromageries en fonctionnent toute l'année
- Le développement de la quantité de lait pour les 10 prochaines années prévoit pour 1/3 des laiteries une réduction et pour 2/3 une quantité stable. L'augmentation reste possible dans les vallées
- 2 / 3 des producteurs sont des agriculteurs à temps partiel bien qu'il existe de grandes différences régionales.
- Environ 50% des producteurs livrent moins de 20'000 kg de lait par année et seulement 19% plus de 80'000 kg par an.
- Le prix moyen réalisé par kg lait ne dépend pas de la taille de la laiterie.

- La plupart des bâtiments de transformation datent des années 50 et ont été rénovées par la suite (vers les années 1990).
- Les problèmes de capacité des caves existent dans plus de 60% des laiteries.
- Dans l'ensemble, 37% de la production est considérée comme vendue directement, près de 60% à des revendeurs professionnels (en particulier Alpgold), dont seulement 40% des laiteries ont un point de vente local.
- La plus grande crainte pour l'avenir mentionne la baisse de production de lait ainsi que le développement de la politique agricole
- Pour la suite, les problèmes de recrutement et de financement des investissements sont relevés
- Comme atouts sont définis la qualité, la diversité ainsi que la bonne image des produits transformés
- Les fermetures éventuelles sont associées avec l'abandon de la production de lait (cessation des exploitations) et la perte d'emplois

Rating des laiteries du canton du Valais

Sur la base des données collectées dans le cadre des réflexions stratégiques, les laiteries du canton (y compris Walker AG, Bitsch) ont été soumises à une évaluation. Ce rating est basé sur 20 critères, regroupés en fonction de la production, l'emplacement, l'infrastructure, la gestion / l'aspect économique et le marketing. En outre, chaque bloc a été pondéré différemment. A partir de ce rating, il résulte un ordre pour les 28 fromageries qui sont divisées en 3 catégories:

- **Groupe 1:** les fromageries correspondent pleinement à la stratégie cantonale et peuvent bénéficier de soutien
- **Groupe 2:** les fromageries correspondent dans sa majorité à la stratégie cantonale et peuvent bénéficier de soutien pour autant que leurs infrastructures sont conformes.
- **Groupe 3:** les fromageries ne correspondent généralement pas à la stratégie cantonale. Une aide peut être attribuée que sur une base régionale comme une solution commune à prendre en considération et non pas comme une solution individuelle

Les localisations des laiteries ont été présentées avec d couleurs appropriées sur une carte

Mesures

Sur la base des résultats et des réflexions, le Groupe de travail a préparé une stratégie pour une future politique cantonale en matière d'économie laitière. Comment alors cette vision respectivement cet objectif seront-ils atteints? Les mesures dans les domaines suivants ont été proposées:

- La qualité du lait / des produits
- Assainissement des infrastructures
- Marketing et vente
- Suivi et analyse de l'évolution future

Les divers offices du Service de l'agriculture sont compétents pour appliquer ces mesures.

9.4 Plan de protection des alpages

Depuis le début des années 90, le loup a fait sa réapparition en Valais. Les éleveurs ont ainsi dû s'adapter à ce nouveau paramètre et ont modifié leur mode d'exploitation. En 2004, la Confédération a édicté le Concept Loup afin de "créer les conditions générales qui permettront de minimiser les problèmes pouvant survenir entre les activités (agriculture, chasse, loisirs, tourisme, etc.) et les besoins de l'homme et la présence du loup. Pour elle, la présence du loup ne doit pas restreindre de manière intolérable l'élevage d'animaux de rente."

Selon le Plan loup, les exploitants confrontés à la présence du loup doivent mettre en place des mesures de protection raisonnables et supportables.

A chaque saison, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet des mesures de protection remplissant ou non les critères de tir. Afin de définir clairement les possibilités de protection et de soutenir leur mise en œuvre, le service de l'agriculture a décidé de définir ces mesures de protection, d'abord pour les alpages où la présence du loup est avérée. De cette façon, la demande d'autorisation de tir pourrait être demandée dès le seuil atteint, pour autant que les mesures préconisées aient été prises.

Le service de l'agriculture a présenté le concept général du plan des alpages protégeables qu'il souhaitait préparer pour la saison 2010. Les critères théoriques ont été déterminés de la façon suivante :

- i) Gardiennage permanent :
La possibilité d'engager un berger en permanence sur l'alpage a été analysée sous l'angle économique. Puisque le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement pour le gardiennage est supprimé, le coût du berger doit être assuré par un autre biais, les contributions d'estivage (cf art. 10 al.1lit.a OCest,). Dès lors, et afin d'assurer un salaire mensuel au gardien de Fr. 4'500.-, pendant 4 mois un troupeau d'un min. de 400 à 500 brebis de plus de un an (70 à 85 PN), permettant ainsi d'obtenir les contributions d'estivage, est nécessaire.
- ii) Parcs de nuits
Afin de faciliter le travail des chiens pendant la nuit, en l'absence du berger, des parcs de nuit électrifiés sont recommandés là où cela est faisable du point de vue topographie, sanitaire et écologique. Il peut être indiqué de procéder à la mise en place de ces parcs pendant le premier mois d'estivage afin d'habituer les bêtes à dormir groupées, surtout si le troupeau provient de différents propriétaires. Par la suite, le berger décide de la nécessité de faire des parcs de nuit pour maintenir l'homogénéité du troupeau.
- iii) Chiens de protection :
Selon la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, un chien doit être sous contrôle en dehors des localités (art. 10a). Or, cette condition ne peut être remplie si un chien de protection est seul sur l'alpage. Cela signifie qu'une présence humaine minimale doit être définie. C'est pour cette raison que M. Barras, vétérinaire cantonal, a édicté des directives permettant de minimiser les risques d'accidents. La prévention comprend 6 volets qui sont énoncés ci-dessous :
 - La collaboration active avec l'Office vétérinaire cantonal (OVet)
 - L'information et la formation des bergers et/ou moutonniers
 - Le contrôle régulier du comportement du chien de protection des troupeaux
 - L'information des promeneurs
 - Les prescriptions pour l'élevage de chien de protection des troupeaux
 - Les mesures administratives prises en cas d'agression

Là où il n'y a pas un gardiennage permanent des troupeaux, un contrôle régulier mais au moins 2 fois par semaine du chien de protection doit être effectué par la personne qui en assure la garde. Par ce contrôle il faut s'assurer que le chien est en bonne santé et dispose de nourriture, il faut maintenir sa socialisation à l'humain ou du moins à celui qui en assume la garde, il faut contrôler et évaluer l'adéquation de sa réaction au passage de promeneurs.

Les exigences minimales de ces contrôles sont les suivantes:

- Un contact physique avec le chien de protection au moins 2 fois par semaine
- La durée minimale du contact doit être de 1 heure
- L'observation et l'évaluation de son comportement doivent être effectuée
- Les comportements suspects ou inadéquats doivent être annoncés à Agridea et à l'office vétérinaire.

iv) Clôtures électrifiées

Les clôtures électrifiées sont des flexinets pour moutons. Elles sont utilisées sur la plupart des pâturages à parcs tournants. Sur les treillis fixes, un fil électrique peut être, cas échéant, rajouté. Un terrain fait de moraines, très caillouteux, ou sur lequel de fréquentes chutes de pierres ont lieu rend très difficile voire impossible la pose de barrières, électriques ou non.

Une discussion individuelle avec chaque éleveur concerné a permis d'examiner les mesures applicables sur le terrain. Des critères supplémentaires, plus concrets, ont permis d'analyser la situation de manière pragmatique et de proposer des mesures raisonnables. Ainsi, la topographie de l'alpage a été prise en compte. L'activité touristique est également un point qu'il faut prendre en considération quand on envisage de prendre un chien de protection. L'homogénéité des troupeaux est également très importante pour permettre au chien de travailler de manière efficace. En ce qui concerne les chiens, leur détention en dehors de la saison d'estivage est aussi à prévoir afin d'éviter des problèmes de voisinage, par exemple.

Les mesures proposées et appliquées par les exploitants ont également été approuvées par le service de la chasse, Agridea (centre de coordination nationale pour la protection des troupeaux) et le Conseil d'Etat. Le service de l'agriculture a tenté ainsi de concilier, de manière objective, les exigences de la Confédération en la matière et les contraintes rencontrées sur le terrain par les exploitants sans oublier que le bien être des troupeaux, la gestion de l'alpage (l'abandon de certains alpages sous prétexte du regroupement n'est pas admissible ainsi que l'abandon de certaines parties d'alpages difficilement protégeables) et la sécurité publique sont également pris en compte.

La plupart des éleveurs ont eu une attitude d'ouverture quant à la mise en place de mesures de protection, leur souci étant, avant le décomptage des bêtes pour une éventuelle autorisation de tir ou l'indemnisation, de ne pas subir de pertes dues au loup. En 2010, sur l'ensemble des périmètres où la présence du loup est avérée, 10 alpages accueillent des troupeaux de 450 bêtes et plus dont 8 sont gardés de manière permanente par un berger. Sur 17 estives pouvant potentiellement accueillir un chien de protection, 11 ont fait une telle démarche. 19 des 29 responsables d'alpages romands utilisent des clôtures électrifiées pour dissuader le loup de s'en prendre à son bétail. Ces clôtures sont utilisées pour le pacage tournant, pour les parcs de nuit ou encore pendant la chaume. Les troupeaux homogènes de plus de 450 têtes peuvent tenter de se protéger grâce au berger accompagné d'un patou et se passent ainsi du travail de mise en place et d'entretien des clôtures électrifiées, alors que pour des raisons avant tout topographiques, ces mesures ne sont pas applicables partout.

Ce plan devra évoluer selon les expériences acquises et les visites de terrain que le service de l'agriculture réalise en permanence. L'optimisation des mesures de prévention sera fortement déterminée par les possibilités de regroupement des troupeaux entre les alpages. Le service de l'agriculture souhaite analyser ces possibilités de manière systématique. De plus, ces regroupements constituent une évolution structurelle forte pour les alpages concernés, dont les contours doivent être clairement tracés avec les exploitants et propriétaires concernés. Sans oublier, qu'une réflexion au sujet de la problématique du retour du loup pour l'élevage bovin devra être conduite puisque les premiers génissons se sont faits croqués l'été passé sur nos alpages.

Pour finir, n'oublions pas que les exploitants hésitent de plus en plus à alper les animaux dans des régions à risques et que les responsables d'alpages peinent à trouver suffisamment de bêtes pour assurer un entretien correct des surfaces d'estivage. La problématique liée à un déficit d'entretien des alpages valaisans risque donc de s'accroître encore à l'avenir